This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

LA FRANCE

PENDANT

LA GUERRE DE CENT ANS

ÉPISODES HISTORIQUES ET VIE PRIVÉE

AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

PAR

SIMÉON LUCE

Membre de l'Institut

SECONDE SÉRIE

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1893

LA FRANCE

PENDANT

LA GUERRE DE CENT ANS

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

JEANNE D'ARC A DOMRÉMY; 2e édition. 1 vol.

HISTOIRE DE BERTRAND DU GUESCLIN ET DE SON ÉPOQUE; 2e édition.

Tome I : *La Jeunesse de Bertrand* (1320-1364). 1 vol.

Ouvrage qui a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le grand prix Gobert.

LA FRANCE PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS. — 1re série, 2e édition. 1 vol.

Prix de chaque volume broché : 3 fr. 50

27092. — Paris. Imprimerie Lahure, rue de Fleurus, 9.

LA FRANCE

PENDANT

LA GUERRE DE CENT ANS

ÉPISODES HISTORIQUES ET VIE PRIVÉE

AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

PAR

SIMÉON LUCE

Membre de l'Institut

SECONDE SÉRIE

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1893

Droits de traduction et de reproduction réservés.

SM

DC 96.5
L93
v.2

Vous souhaitez, mon cher confrère[1], *qu'un mot de moi rappelle, en tête du second volume de la* « France pendant la guerre de Cent Ans », *l'amitié qui m'unissait à Siméon Luce. Oh ! bien volontiers ! Mais, en prenant la plume, j'ai le cœur serré par la plus douloureuse émotion : car je vais parler d'un des hommes qui me furent le plus chers et par qui je me suis senti le mieux aimé.*

Nous nous étions connus à Paris, mais notre liaison devint tout à fait cordiale, pendant un assez long séjour que nous fîmes tous deux sur la plage de Coutainville, dans la presqu'île de la Manche. Siméon Luce était là dans son pays natal, pour

1. Cette lettre est adressée par M. François Coppée à M. Léon Gautier.

lequel il avait un véritable culte et où il venait se reposer chaque année de son formidable travail. Il faisait bon de le voir dans cette Basse-Normandie, dont il représentait si bien l'admirable race dans toute sa pureté. Sa taille gigantesque, son énergique visage, le calme et loyal regard de ses yeux bleus, tout en lui faisait songer forcément au Normand de la conquête.

Je m'étais mis là en retraite, pour achever un de mes drames, les « Jacobites ». Toutes mes heures de repos, je les passais en promenades hygiéniques, devant l'Océan, le long des dunes solitaires, en compagnie de Siméon Luce. Nous allions ainsi, faisant s'envoler devant nous les innombrables bandes d'alouettes de mer.

Je n'oublierai jamais les entretiens charmants, où nous parlions de toutes choses et où Luce me révélait, à chaque instant, ses idées générales pleines de force et de sagesse, sa science inépuisable d'historien, son goût exquis en matière d'art et de littérature, son ardent patriotisme, et surtout la droiture et la bonté de son cœur.

Je le vois encore, dans cet âpre paysage, s'exaltant, me déclamant, grâce à son infaillible mémoire, des vers de Théophile Gautier ou de la prose de Gustave Flaubert, qu'il admirait entre

tous; me racontant, avec une émotion profonde, la dure et noble existence de son compatriote et ami, le grand peintre François Millet, ou ressuscitant — avec quelle intensité de vie et de couleur! — tout un coin du moyen âge, comme, par exemple, les infatigables prouesses de Louis d'Estouteville au siège du Mont-Saint-Michel.

Nous devînmes une paire d'amis. Et ces causeries délicieuses, nous les reprîmes très souvent, à Paris, devant ma table ou devant la sienne, ou dans de longues flâneries à travers les anciens quartiers de la grande ville, dont il savait, en quelque sorte, animer les pierres. Combien de fois, devant un débris gothique, un vieux porche, une tourelle d'angle, cet homme d'un savoir prodigieux, mais sans aucun pédantisme, n'a-t-il pas évoqué tout à coup devant moi, avec une richesse de détails et un pittoresque vrai, l'intimité de la vieille France!

J'étais au lit, assez gravement indisposé, quand une mort tragiquement subite, un coup de sang en pleine rue, ravit Siméon Luce à la science historique et à ses amis. Je ne pus donc lui rendre les derniers devoirs, et j'en avais conservé un amer regret. Vous me consolez un peu, mon cher confrère, en me donnant aujourd'hui l'occasion de

dire combien j'aimais cet honnête homme, ce l Français, ce pur écrivain, ce savant qui port dans son cerveau tout un monde de connaissan et qui avait gardé dans son cœur toutes les t dresses du sentiment.

Je vous serre affectueusement la ma

François Coppée.

La Fraizière, par Mandres (Seine-et-Oise),
9 septembre 1893.

SIMÉON LUCE

Nous ne saurions avoir le dessein de raconter ici la vie de notre vieil ami, Siméon Luce, qui, le 14 décembre dernier, au matin, nous entretenait encore de ses plus vives préoccupations et de ses plus chères espérances, et qui, le soir de ce même jour, s'affaissait soudain dans la rue et tombait pour ne plus se relever, foudroyé par l'apoplexie. Cette modeste et noble existence trouvera quelque jour un biographe plus autorisé, et nous nous proposons seulement de crayonner, en quelques traits, la physionomie de celui que nous avons si prématurément perdu.

Le titre même de ce livre que nous étions, hélas! destiné à publier après sa mort, ce titre : *La France pendant la guerre de Cent Ans*, nous apprend fort lucidement et en peu de mots l'objet principal des études de Siméon Luce et la période de nos annales à laquelle il a consacré ses rares qualités d'historien. Personne n'a mieux connu cette désastreuse époque, personne ne l'a mieux jugée. On peut dire qu'il fréquentait personnellement tous les acteurs de ce grand drame, et qu'il était jour par jour au courant de leurs moindres affaires. Il y a là un luxe de détails et une minutieuse érudition dont on pourra se rendre compte en lisant plus loin les pages sur Jeanne Paynel et sur Louis d'Estouteville. Ces personnages qui lui étaient si familiers, il avait en outre le talent de les faire mouvoir sur un terrain dont il avait la notion la plus précise, et rien n'égale, particulièrement pour la Normandie, l'exactitude de ses descriptions topographiques. Mais ce sont là de petits mérites si on les compare au sens historique que possédait si profondément l'auteur de la *Jacquerie* et dont il a surtout fait preuve dans ces merveilleux Sommaires du *Frois-*

sart qui peuvent légitimement passer pour son chef-d'œuvre. Il savait grouper les événements, les ramener à leurs causes réelles, en déduire les vraies conséquences. Il n'ignorait ni les passions qui agitent les hommes ni les mobiles qui les font agir. Au milieu de ces abominables luttes entre les Armagnacs et les Bourguignons, il démêle aisément les motifs qui ont entraîné tel grand seigneur ou tel aventurier et les ont jetés dans une de ces factions plutôt que dans l'autre. Il lit dans ces âmes, il leur rend la vie, il converse avec elles. Tant d'éminentes qualités ne suffiraient pas néanmoins à former, sans le style, un historien digne de ce nom. C'était le sentiment de notre ami, et nous l'avons entendu bien des fois protester, avec une certaine animation, contre ceux qui dédaignent cet élément nécessaire de l'histoire telle qu'il la comprenait, telle qu'il faut la comprendre. Siméon Luce a été un écrivain, et il a contribué à dissiper cet injuste préjugé qui sévit encore contre tant d'érudits qu'on félicite volontiers de bien savoir dater une charte, mais qu'on accuse de ne pas savoir tenir

Siméon Luce a eu cette heureuse fortune de rencontrer sur son chemin les deux plus lumineuses figures de ces siècles si noirs; mais le mot « fortune » manque ici d'exactitude et, en réalité, rien ne fut laissé au hasard. Le futur auteur de la *Jeunesse de Bertrand* et de *Jeanne d'Arc à Domremy* eut le mérite d'aller de lui-même au-devant de ces belles âmes, et son choix, son très libre choix, fut le résultat d'une réflexion approfondie et d'un amour intense pour la Patrie française. Nous n'avons jamais rencontré quelqu'un qui aimât plus vivement son pays, et il avait l'art très naturel de concilier sans peine son ardent amour pour « la grande patrie » avec la tendresse touchante qu'il conserva toujours pour sa province natale, pour sa chère Normandie et son bien aimé Cotentin. Il était Normand jusqu'aux moelles, et ne parlait jamais sans émotion de ses beaux herbages, de ses plages de sable et de ses pommiers en fleurs; mais dès qu'il entendait prononcer le mot « France », il s'élevait soudain à de belles hauteurs, et s'emportait principalement contre ces esprits mal informés et étroits qui prétendent que l'amour de la Patrie ne remonte chez

nous qu'à la fin du dernier siècle. Il fallait l'entendre, en ces heures de véritable éloquence, alors u'il racontait, de sa voix forte, le patriotisme admirable des habitants de Rouen durant le siège de leur ville par les Anglais, et surtout quand il parlait d'*Elle*. La pensée de Jeanne d'Arc a vraiment rempli et animé ses derniers jours, et il s'occupait encore, la veille de sa mort, de cette chapelle de Vaucouleurs où la pauvre Pucelle avait prié au début de sa mission, de ce véritable reliquaire, de ce monument national, dont nous devons peut-être la conservation à celui qui vient de mourir.

Les XIVe et XVe siècles n'ont pas été l'unique objet de l'activité de Siméon Luce, et ce serait bien mal connaître cet excellent esprit que de le croire capable de se confiner en ces limites, si larges qu'elles puissent paraître. Tout le moyen âge était un aimant qui l'attirait, mais surtout toutes les annales de la vieille France. Lorsqu'il fut nommé professeur à l'Ecole des Chartes, il lui fallut pénétrer soudain en des siècles dont il n'était pas coutumier et remonter aux sources de notre histoire durant les deux premières races.

Luce avait alors cinquante ans, et c'est l'âge où l'on n'entre pas volontiers en de nouveaux chemins : il y entra d'un pas résolu. Il ne savait pas l'allemand : il l'apprit, et se sentit bientôt de force à comprendre les érudits d'outre-Rhin et même à les combattre. Ce cours de l'Ecole des Chartes, qui n'avait pas été sans l'effrayer un peu, il ne tarda pas à le posséder en maître, et on l'entendit bientôt parler de Charlemagne avec la même sûreté que de Charles V, et de Grégoire de Tours ou d'Eginhard aussi pertinemment que de Froissart ou de la Chronique du Mont-Saint-Michel. Toute notre antique histoire fut rapidement logée et classée en son cerveau. Dans ses leçons qui sont un modèle de critique solide et pénétrante, comme dans ses livres eux-mêmes qui sont si scientifiquement construits, on ne saurait guère adresser à Siméon Luce qu'un reproche, et nous entendons ici parler d'une tendance trop vive à des généralisations trop absolues. Ce défaut n'est peut-être pas sans danger.

L'étude et l'amour de la vieille France avec ses quatorze siècles de douleurs et de gloire ne suffisaient pas encore à l'activité de ce studieux

et ardent esprit, et il n'était pas de ceux qui s'enfouissent dans le passé. La France moderne ne le passionnait pas moins chaudement, et il n'est pas une seule de ses luttes et de ses tendances, de ses désastres et de ses résurrections qui l'ait jamais trouvé indifférent ou sceptique. Il aimait son pays avec un enthousiasme exempt de chauvinisme : il l'aimait et ne le flattait pas. En toutes choses il voyait juste et jugeait sans passion. Dans ces bonnes et fraternelles conversations que nous nous sommes donné la joie d'avoir ensemble durant tant d'années, il nous est rarement arrivé de nous trouver en désaccord; mais, quand le cas se présentait, nous avions soin de nous réfugier bien vite sur le terrain de cette ancienne France que nous chérissions à l'envi, et l'accord ne tardait pas à se faire. Siméon Luce était d'ailleurs très bon et se montrait fort indulgent pour les vivacités de ses amis. Il faisait mieux que les pardonner : il les oubliait.

On a trop souvent une singulière idée de ceux qui se consacrent à l'étude spéciale du moyen âge et auxquels on décerne, non sans quelque dédain, l'épithète de « chartistes ». On se les re-

présente volontiers avec quelque parchemin sous les yeux, qui absorbe toute leur intelligence et dévore tout leur être. Il n'en est pourtant pas ainsi, et si belle prison que soit le moyen âge, nous prétendons n'y pas rester enfermés. Siméon Luce donnait ici l'exemple à ses amis comme à ses élèves : il avait l'entendement large, et aimait aussi vivement son siècle que les plus beaux de notre histoire. La plupart de ses lecteurs s'étonneront sans doute d'apprendre qu'il était en peinture un connaisseur des plus fins et qu'il faisait surtout estime de l'art contemporain. Nous n'osons pas dire qu'il avait « découvert » Millet; mais il est certain qu'il avait intimement fréquenté ce grand artiste durant les jours les plus âpres de sa très noble vie. Parmi les lettres qu'il avait reçues du Maître, il en est une que notre ami mettait au-dessus de toutes les autres et qu'il aimait à nous relire : c'est celle où le peintre de l'*Angélus* analyse et juge lui-même cette incomparable toile et où il déclare en bons termes qu'il s'était avant tout proposé d'y exprimer le sentiment religieux dans ce qu'il a de plus sincère et de plus profond. Siméon Luce, d'ailleurs, n'avait pas pour

Millet une admiration exclusive, bien qu'il lui ait toujours conservé un amour de préférence : il se plaisait à visiter les ateliers et y était recherché. Chose curieuse : il n'avait aucun goût pour la peinture historique, sans doute parce qu'avec son regard d'historien, il jugeait l'art trop inférieur à la réalité ; il ne se plaisait qu'aux paysages, à la condition qu'ils ne fussent pas « embellis ». Il y avait à la fois chez lui du campagnard et de l'érudit : il aimait les arbres et les champs pour eux-mêmes. Cet amour du réel, il l'avait transporté dans ses jugements littéraires, et il y avait plaisir à l'entendre parler de l'auteur de *Salammbô*. On ne saurait nier d'ailleurs qu'il ne fût, comme Flaubert, très difficile pour ses propres ouvrages. Il les ciselait.

L'homme, comme nous l'avons dit, était foncièrement bon, et le succès, chose rare, l'avait encore rendu meilleur. Ses débuts avaient été rudes, et il en avait longtemps souffert. Il n'arriva qu'assez tard à ces heureuses fortunes qu'il méritait si bien et qui furent la joie et l'honneur de ses dernières années. Ce qui dominait en lui, c'était la droiture : toute iniquité le révoltait. Il ne lui en coûtait pas

de rendre pleine justice à ses adversaires ou, pour mieux parler, à ceux dont il regrettait de ne pas pouvoir partager les convictions ou les idées. Cette impartialité ne nuisait en rien à sa finesse d'observation, qui était de nature normande : il était en même temps très observateur et très bienveillant, très réservé et très « en dehors ». A l'Académie, où tant de qualités lui avaient conquis une légitime influence, bien peu de séances s'achevaient sans qu'il présentât à la Compagnie quelque publication récente, sans qu'il lui offrît la primeur de quelque nouveau mémoire. Il avait trouvé le secret de se faire toujours écouter par un auditoire aussi difficile, parce qu'il parlait de la France et qu'il en parlait bien. Sa conversation de tous les jours ne ressemblait pas à ses livres qui ont un caractère généralement grave et parfois un peu solennel : il s'attaquait volontiers à tous les sujets et les traitait à la française, avec une lucidité qui n'avait rien de banal. Nous avons beaucoup appris à l'écouter, et nous estimons que bien d'autres pourraient lui rendre le même témoignage.

Nous ne saurions aborder ici la vie privée, ni dire avec quelle tendresse il aimait les siens, avec

quelle émotion il nous en parlait quelques heures seulement avant sa mort. Quant à l'affection qu'il portait à ses amis, nul ne l'a connue mieux que nous et n'en a gardé un souvenir plus ému.

Son éloge peut se résumer en quelques mots :

Siméon Luce a été un homme de bien qui a su écrire l'histoire : *Vir bonus, historiæ peritus.*

LÉON GAUTIER.

LE

SOUFFLET DE L'ÉCLUSE

ET LA

CHANSON DES PASTOUREAUX NORMANDS

LE

SOUFFLET DE L'ÉCLUSE

ET LA

CHANSON DES PASTOUREAUX NORMANDS

Le soufflet d'Anagni est célèbre et l'on peut dire qu'il a fait époque dans l'histoire. Ce soufflet fut appliqué sur la joue de Boniface VIII par un homme d'armes à la solde de Guillaume de Nogaret, par un Colonna, dit-on. Le personnage qui porte devant l'histoire la responsabilité de cette grossière insulte n'en est pas moins le roi de France Philippe le Bel.

Nous allons, d'autre part, montrer tout à l'heure qu'Édouard III, roi d'Angleterre, fils d'Isabelle de France et par conséquent petit-fils de Philippe le Bel, vainqueur à la bataille navale de l'Écluse

le 24 juin 1340, reçut un soufflet le soir même de cette bataille.

Un de nos amis, fort ingénieux, mais un peu paradoxal, auquel nous avions soumis notre travail, nous tint, au sujet de ces deux soufflets, le raisonnement suivant que nous reproduisons sans le faire nôtre et à titre de simple curiosité.

« J'incline à admettre, pour ainsi dire a *priori*, l'exactitude de l'opinion que vous soutenez, et j'en suis ravi. Rappelez-vous la parole de l'Écriture : « Quiconque prendra l'épée périra par l'épée[1] ». On peut ajouter avec une variante : « Quiconque soufflette sera souffleté ». Seulement, de même qu'en vertu d'une hérédité physiologique, à peu près constante, le père transmet sa ressemblance à sa fille et surtout au fils de sa fille plutôt qu'à son fils; de même une loi terrible, qui suffirait pour prouver que la famille prise dans son ensemble, et non l'individu isolé, compte seule dans la nature, veut assez souvent que les actes de ce même père ne reçoivent leur salaire en bien ou en mal que dans la personne de son petit-fils. C'est ainsi que, dix-neuf ans après la mort de Louis XV, le vertueux Louis XVI expia sur l'échafaud de la place de la Révolution les dés-

1. « Omnes enim qui acceperint gladium gladio peribunt. » Math., XXVI, 52.

ordres de son grand-père; et c'est ainsi également, pour en venir à l'objet de vos recherches, que, trente-sept ans après l'attentat d'Anagni, le Normand Nicolas Behuchet rendit à Philippe le Bel, représenté par son petit-fils Édouard III, qui s'intitulait dès lors roi d'Angleterre et de France, le soufflet porté à Boniface VIII par le sicaire italien aux gages de Guillaume de Nogaret. »

Nicolas, dit Behuchet[1], surnommé « Behuchet de l'Écluse », dans une chanson populaire dont nous parlerons tout à l'heure, est, selon la juste remarque de l'académicien Lancelot[2], l'un des personnages historiques dont le nom a été le plus souvent estropié par les chroniqueurs. Selon toute apparence, il était originaire des confins de la Normandie et de la Beauce. Les seigneuries de Musy et de la Louye[3] dont il fit l'acquisition dans son pays natal sont situées près du confluent des deux rivières de l'Eure et de l'Avre, un peu au nord de Dreux. Sorti des rangs du peuple, il était déjà[4] l'homme de confiance du comte de Valois,

1. Tel est le nom qu'on lui donne dans les lettres d'anoblissement du mois de septembre 1328.

2. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, X, p. 652.

3. Musy et Louye sont deux communes du département de l'Eure, de l'arrondissement d'Évreux et du canton de Nonancourt.

4. Philippe de Valois, dans un acte de 1331, rappelle

du Maine et d'Anjou lorsque Philippe fut appelé, au commencement de 1328, à succéder à Charles le Bel, et il s'empressa de mettre à profit l'élévation de son maître à la royauté pour pousser sa propre fortune. Cette fortune fut aussi rapide qu'éclatante. Maître des eaux et forêts le 6 juin 1328[1], anobli au mois de septembre de cette même année[2]; trésorier du roi dès la fin de 1331[3]; conseiller du roi et commissaire à la Rochelle ainsi qu'à Saint-Jean-d'Angely pour la levée d'une aide en vue d'une guerre maritime dès 1335[4]; maître des comptes[5] et amiral de la mer conjointement avec Hue Quieret, seigneur picard, en 1338; l'un des commandants de la flotte qui prit Southampton et porta le ravage sur les côtes

les services que Behuchet lui a rendus « avant que nous venissons au gouvernement de nostre royaume » (Archives nationales, JJ 66, n° 881).

1. Le P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, VII, p. 750.

2. Archives nationales, JJ 65a, n° 201, f° 1351. Ces lettres d'anoblissement sont octroyées à « Nicholaus dictus Behuchet, familiaris noster ».

3. Philippe de Valois qualifie Behuchet « nostre amé et feal tresorier » dans l'acte de donation d'une maison sise à Paris (JJ 66, n° 881).

4. Archives nationales, KK 5, f°s 171 v°, 173 v° et 244. Mémorial B. de la Chambre des Comptes, f°s 62 et 63 v°; JJ 69, n°s 315, 316, 358 et 359. Anselme, *Histoire généalogique*, VII, p. 750.

5. Anselme, *Histoire généalogique*, VII, p. 750.

méridionales de l'Angleterre en 1338 et 1339[1], Behuchet déploya tant de courage et d'audace dans les diverses expéditions auxquelles il prit part qu'il se vit élever à la dignité de chevalier dix ans à peine après son anoblissement. Marié à Philippe de Dreux, fille de Jean de Dreux et de Marguerite de la Roche, qui appartenait à l'une des plus nobles familles de son pays natal, il en avait deux fils, Jean et Pierre Behuchet, servant avec le titre d'écuyers sous les ordres de leur père. Il habitait à Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève, devant la chapelle Saint-Symphorien et l'hôtel des évêques du Mans, une maison considérable évaluée quatre cents livres parisis, voisine du collège fondé par le cardinal Cholet, dont le roi de France lui avait fait cadeau dès le mois de décembre 1331[2]. Enfin, ses deux frères, Jean et Julien, le premier chanoine et trésorier de la Sainte-Chapelle[3], associés à la fortune de Nicolas, étaient pourvus de bénéfices lucratifs qui les mirent en mesure d'acheter vers le milieu de

1. Anselme, *ibid.*

2. Par acte daté de Paris au mois de décembre 1331, Philippe VI fit don de cette maison, qui avait appartenu à maître Pierre Fauvel, jadis collecteur des dixièmes en la province de Bourges, à son amé et féal trésorier Nicolas Behuchet (Archives nationales, JJ 66, n° 881).

3. Archives nationales, KK 6, f° 41.

1335 plusieurs fort belles terres[1] aux environs de Musy et de Louye.

Nicolas Behuchet passait pour être un des plus petits hommes de France; mais il rachetait par une intelligence pleine d'initiative et un courage poussé jusqu'à la témérité l'exiguïté de sa taille.

On connaît maintenant les origines de l'heureux et habile parvenu qui fut appelé par la confiance royale à partager avec Hue Quieret le commandement de la flotte française dans la néfaste journée du 24 juin 1340. Nous n'avons nullement l'intention de revenir aujourd'hui sur les détails de cette journée dont nous avons fait naguère l'objet d'une étude spéciale[2]. Il semble bien établi que si les Français, très supérieurs en nombre à leurs adversaires, perdirent la bataille, ce fut surtout la faute des deux chefs qui les commandaient. Après une résistance héroïque et une lutte qui n'avait pas duré moins de neuf heures, ces deux chefs, Hue Quieret et Nicolas Behuchet, furent faits prisonniers l'un et l'autre. Quieret mourut des suites de ses blessures quelques heures seulement après sa reddition. Behuchet fut moins

1. Ces terres appartenaient à Gui de Tournebu qui fut autorisé à les vendre à Jean et à Julien Behuchet, frères de Nicolas (Archives nationales, JJ 69, n° 106).

2. *La France pendant la guerre de Cent Ans*, première partie, 2e édition, p. 3-21.

heureux. Mais, avant d'aborder la question du supplice infamant qu'Édouard III ne rougit pas de lui infliger, comme certains historiens n'ont voulu voir en cet ancien trésorier qu'un trembleur et, pour emprunter le langage des « loups de mer », qu'un marin d'eau douce; comme Michelet en particulier a parlé de « cet étrange amiral qui avait horreur de la mer[1] », nous devons insister d'autant plus sur ce fait que Nicolas, au témoignage des chroniqueurs les plus dignes de foi, s'était battu avec la bravoure d'un lion et que sa mémoire resta sacrée pour le roi de France dont il avait été, dans la journée du 24 juin 1340, le serviteur mal inspiré peut-être, mais intrépide et fidèle. Quatre ans après le désastre, Philippe de Valois, accordant des lettres d'amortissement à Pierre le Marchand, du tiers ordre de Saint-François, ancien clerc de Behuchet, profitait de cette occasion pour rappeler les services que le maître de Pierre lui avait rendus « en ses guerres de la mer[2] ». Et dans une donation faite au mois de décembre 1358 à Pierre Behuchet, écuyer, l'un des deux fils du vaincu de l'Écluse, le dauphin Charles, le futur Charles V, avait bien soin de dire que cette faveur lui était accordée en « con-

1. *Histoire de France*, 1re édit., III, p. 306.
2. Archives nationales, JJ 74, n° 154.

sidération des bons et agréables services que fit messire Nicolas Behuchet, chevalier, à notre très cher seigneur et aïeul le roi Philippe, que Dieu absolve, en plusieurs et bonnes manières, tant au fait des trésoriers de France comme au fait de la guerre de la mer en laquelle il morut[1] ».

Tel est le personnage qui, fait prisonnier dans l'après-midi du 24 juin, fut amené devant le roi d'Angleterre. Quatre circonstances devaient rendre sa personne inviolable pour le vainqueur : il avait été l'un des deux commandants de la flotte ennemie ; il portait les insignes de chevalier ; il venait de se battre comme un héros ; enfin il était vaincu. Que fit Édouard III ? Un contemporain, peut-être un témoin oculaire, l'exact annaliste qui a rédigé cette partie des *Grandes Chroniques de France* correspondant au règne de Philippe VI, va nous le dire : « Là fut mort messire Hues Quieret, nonobstant qu'il fust pris tout vif, si comme aucuns disoient, et messire Nichole Beuchet, lequel fut pendu au mât de la nef en despit du roy de France[2] ». Jean de Venette, auquel nous devons une continuation si originale de la chronique de Guillaume de Nangis, affirme le même fait : « Les Anglais qui avaient perdu plusieurs

1. Archives nationales, JJ 90, n° 19, f° 12.
2. *Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris, V, p. 387.

de leurs navires mirent à mort Nicolas Behuchet et, pour témoigner leur mépris du roi de France, firent pendre son amiral au mât d'un vaisseau[1] ».

Grand admirateur des Anglais en général et d'Édouard III en particulier, mais en même temps plein de respect pour les prérogatives de la chevalerie, Jean le Bel, le chanoine grand seigneur, a sans doute trouvé commode de passer sous silence un cas aussi malencontreux que celui de Nicolas Behuchet. Des deux amiraux français qui commandaient la flotte de l'Écluse, il n'a mentionné que Hue Quieret et se borne à dire que ce seigneur picard fut tué dans la bataille[2]. L'auteur anonyme de la *Chronique des quatre premiers Valois*, moins bien informé sur l'affaire de l'Écluse qu'il ne l'est d'ordinaire, fait par erreur de Behuchet un « noble du duché de Gênes » : il l'a confondu, selon toute apparence, avec Barbavara, placé à la tête d'une petite flottille auxiliaire fournie par la république de Gênes qui, voyant ses sages avis méconnus par les deux amiraux français, prit le large d'assez bonne heure sans attendre la malheureuse issue du combat. Il

1. « Et, amissis pluribus navibus, Nicholaum dictum Behuchet etiam occiderunt et in despectum regis Franciæ ad malum navis suspenderunt. » *Continuatio chronici G. de Nangiaco*, édit. Géraud, I, p. 169.

2. *Chronique de Jean le Bel*, édit. Polain, I, p. 171-172.

ajoute, à la fin de son récit, que Quieret et Behuchet « eurent les têtes coupées devant le roi Édouard d'Angleterre[1] ». Il importe de faire remarquer à ce propos que cette dernière version ne contredit nullement la première. Au moyen âge la pendaison était presque toujours suivie de la décapitation, parce que l'on avait l'habitude d'exposer sur les places publiques ou au-dessus des portes des villes les têtes des suppliciés.

Froissart, au sujet de la question qui nous occupe, a varié dans les quatre rédactions différentes de son premier livre qui sont parvenues jusqu'à nous. Dans les trois premières, il mentionne simplement la mort des deux commandants de la flotte française; mais dans la quatrième, représentée par le manuscrit de la bibliothèque du Vatican, il dit, comme les autres chroniqueurs cités plus haut, que Behuchet fut pendu, et prétend même savoir pourquoi le roi d'Angleterre donna l'ordre d'infliger à l'amiral français ce supplice infâme : « Bahucès fu pris en vie; et pour tant que il avoit esté tous jours fort lerres et roberres sus la mer, li amirauls de la mer d'Engleterre le fist sachier amont à une poulie et pendre à un mas et estrangler[2]. »

1. *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 10.

2. *Chronique de J. Froissart*, édit. de la Société de l'histoire de France, II, p. 222-223.

L'explication que donne ici Froissart trahit la source où il avait dû la puiser : cette source était certainement anglaise. Sans doute, la flotte armée en course par Quieret et par Behuchet avait opéré plusieurs descentes en Angleterre vers le milieu de 1338 et pendant les cinq premiers mois de 1339 ; sans doute, elle avait porté le fer et le feu sur les côtes méridionales de ce pays et recueilli dans ces expéditions un butin considérable; mais les marins anglais se livraient à la course sans plus de scrupule que les Normands et les Picards. D'ailleurs, si tel avait été le véritable motif du supplice flétrissant réservé à Behuchet, Hue Quieret, qui avait été de moitié dans toutes les expéditions, aurait mérité la pendaison au même titre que l'ancien trésorier royal.

La véritable cause d'un genre de mort aussi infâme que la pendaison infligé à un commandant de flotte, à un chevalier, à un capitaine dont la vaillance avait conquis l'admiration de ses ennemis, à un vaincu, fut en réalité, il le faut croire pour l'honneur même du roi anglais, l'outrage sanglant, on pourrait dire inouï, si l'on veut bien réfléchir au prestige qui entourait alors la majesté royale, dont ce vaincu, au rapport d'un annaliste, se rendit coupable envers son vainqueur. Lorsque Behuchet fut amené devant Édouard III, le roi d'Angleterre était sûr de la victoire, mais cette

victoire lui avait coûté cher. Il avait perdu dix mille hommes et vu tomber à ses côtés l'élite de sa chevalerie. Il venait de recevoir lui-même une blessure assez légère qui ne l'en faisait pas moins beaucoup souffrir. En voyant arriver le commandant de la flotte ennemie, ce parvenu, ce favori du roi de France, cet amiral de mine chétive qu'un chroniqueur nous représente comme « un des plus petits hommes de corpulence de tout le royaume », l'orgueilleux petit-fils de Philippe le Bel, pris d'un mouvement de colère, ne put probablement contenir l'expression de son mépris, et quelque sarcasme s'échappa de ses lèvres. Mais ce même chroniqueur qui parle de la petite taille de Behuchet a soin d'ajouter que l'impétuosité entreprenante de son caractère égalait l'exiguïté de sa taille. Qui pourrait s'étonner que le vaincu, bondissant sous l'outrage, oubliant qu'il avait affaire à un roi, puisque ce roi était le premier à l'oublier, ait porté la main sur un vainqueur assez peu généreux pour l'insulter en un pareil moment ?

Du reste, la voie de fait qu'on attribue à Behuchet n'a pas seulement pour elle la vraisemblance puisqu'elle donne la plus plausible explication de l'odieux traitement infligé à l'amiral français. Cette voie de fait est attestée par un annaliste de la première moitié du xve siècle qui, dans la

première partie de sa chronique, n'a fait que reproduire des récits plus anciens et plus autorisés. Ce chroniqueur, le notaire rouennais Pierre Cochon, s'exprime ainsi : « Et y fut Buchet, admiral, pris et mené prisonnier en Engleterre. Et en fist l'en une canchon que les pastouriax de Normandie chantoient, qu'il avoit feru le roi d'Engleterre devant toutes ses gens, et là fu tué. Et fut ceste bataille l'an mil trois cent trente neuf; et encore est appelée la bataille de Buchet de l'Escluse[1]. »

1. *Chonique normande de Pierre Cochon*, édit. Ch. de Beaurepaire, p. 65.

LES ORIGINES MILITAIRES

DE

JACQUES BONHOMME

2

LES ORIGINES MILITAIRES

DE

JACQUES BONHOMME

Longueil-Sainte-Marie est un petit village d'un peu moins d'un millier d'habitants, situé dans le département de l'Oise, sur la rive droite de la rivière qui donne son nom à ce département, à deux lieues environ au sud-ouest et en aval de Compiègne. C'est aujourd'hui l'avant-dernière station de la voie ferrée qui conduit dans cette ville, quand on y va de Paris en passant par Creil.

Au moyen âge et jusqu'à la Révolution, la seigneurie de Longueil appartint à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. Dès le milieu du XIIIe siècle, cette abbaye affranchit ses hommes de Longueil, moyennant l'acquittement d'un certain nombre de redevances fixes; des droits de mortemain

et de formariage, ainsi que d'un troisième droit, dit « de la corvée des prés[1] ». Le territoire paraît avoir été d'ailleurs, alors comme aujourd'hui, d'une fertilité remarquable. Ce territoire est partagé à peu près également entre des prairies un peu marécageuses situées sur les bords de l'Oise, des terres qui produisent du blé ou qu'on livre à la culture maraîchère partout où le niveau du sol s'élève suffisamment, et des bois sur les hauteurs. Les vignobles, qui couvraient autrefois un quart environ de ce territoire, ont, là comme ailleurs, à peu près complètement disparu de nos jours. Une « consistance » dressée en 1245 (c'est ainsi que l'on désignait en terme de pratique ces sortes de procès-verbaux) mentionne une redevance annuelle d'un millier de poires de Saint-Rieul[2]. Il y a donc lieu de supposer que les arbres à fruits et notamment les poiriers n'étaient pas plus rares à Longueil du temps de saint Louis qu'en l'an de grâce 1892.

Si j'entre dans des détails aussi minutieux au sujet d'un simple village, c'est qu'il y a eu un jour où l'âme d'une poignée de braves paysans de ce village a été l'âme même de la France. C'est à

1. Archives nationales, Cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne, coté LL 1623, fos 223-235.

2. *Ibid.*, fos 674 vo et p. 675.

ce titre que Longueil mérite de figurer à une place d'honneur dans les annales de notre pays.

L'événement auquel je fais allusion eut lieu au commencement de 1359, au lendemain des scènes sauvages de la Jacquerie qui avaient désolé la région des bords de l'Oise pendant les mois de mai et de juin de l'année précédente. On a prétendu dans ces derniers temps, et je n'étais pas loin moi-même de partager cette opinion, que les chroniqueurs du XIVe siècle avaient prêté aux paysans révoltés des crimes imaginaires. Aussi n'ai-je pas laissé d'éprouver quelque surprise lorsque, faisant assez récemment des recherches à Dijon, aux archives de la Côte-d'Or, j'ai trouvé, par l'effet du hasard, dans un registre de comptabilité, la mention d'une aumône accordée au mois de mars 1377 par le duc Philippe le Hardi à une malheureuse femme de Péronne dont le fils « avait été rôti à petit feu par les Jacques[1] ».

Quoi qu'il en soit, la ruine de la région dont je viens de parler, commencée pendant la Jacquerie et surtout pendant la contre-Jacquerie, fut achevée par les exactions de la garnison anglo-navarraise de Creil. Froissart nous dit qu'après quelques mois seulement d'occupation, cette garnison parvint à réaliser un bénéfice d'une centaine de mille

1. Archives de la Côte-d'Or, registre B 1451, f° 85 v°.

francs. On frémit quand on pense au chiffre des rançons et au nombre des villages pillés que représente une quantité de butin aussi énorme.

La rive gauche de l'Oise fut relativement épargnée. C'est que, depuis Compiègne jusqu'à Pontoise, cette rive gauche est bordée de forêts qui se succèdent presque sans interruption : forêt de Compiègne, forêt de Halatte, forêt de Chantilly et du Lys, forêt de Carnelle, forêt de l'Ile-Adam. Or les envahisseurs, une fois maîtres d'un pays, ne se hasardent point volontiers dans les parties très boisées de ce pays : ils redoutent les coups de main et, pour se garder des surprises, opèrent de préférence à découvert et en plaine.

Voilà pourquoi les brigands de Creil, qui étaient au nombre de près de cinq cents, mirent surtout en coupe réglée les villages de la région très fertile qui s'étend au nord du cours de l'Oise. Un seul de ces villages entreprit de leur résister, et ce fut celui de Longueil. L'entreprise pouvait sembler d'autant plus téméraire que les hommes de l'abbaye de Saint-Corneille en étaient réduits à ne compter que sur eux-mêmes. La captivité du roi Jean en Angleterre n'avait pas encore pris fin, et son fils aîné Charles, qui gouvernait le royaume avec le titre de régent, n'était en mesure de fournir qu'un appui moral : depuis le désastre de Poitiers, il n'y avait plus d'armée et le Trésor était vide.

Restait, il est vrai, la noblesse. Mais, outre que beaucoup de gentilshommes, faits prisonniers à Poitiers, n'avaient point recouvré la liberté, nous savons par le témoignage d'un contemporain, l'abréviateur et le continuateur de la *Chronique normande*, que les paysans de Longueil ne voulurent recevoir aucun noble dans leurs rangs : « Excepté gens de noble lignée, car onques noble ne laissèrent héberger en leur lieu[1]. » Faut-il voir dans cette exclusion le ressentiment de la Jacquerie ou simplement le désir qu'avaient ces intrépides villageois de prouver qu'ils étaient capables de se défendre par eux-mêmes ? On ne sait; mais le fait, de quelque manière qu'on l'interprète, est constant et tout à fait digne d'attention.

La défense ne pouvait même pas s'appuyer sur ce que l'on appelle à proprement parler une forteresse. Comme les religieux de Saint-Corneille étaient les seuls seigneurs de Longueil, il n'y eut jamais dans ce domaine d'un caractère tout monacal aucun château féodal, c'est ce qui sans doute explique aussi l'exclusion des nobles. Un prévôt qui parfois appartenait au clergé régulier et que l'on nommait alors « prévôt-

1. *Chronique normande*, édit. Auguste-Émile Molinier, Paris, 1882, p. 148, note 5. Cette assertion du continuateur de la *Chronique normande* a été reproduite dans la compilation de Jean de Noyal.

moine », était chargé par l'abbé de percevoir les redevances en argent ou en nature; il habitait, près de l'église de Longueil, ce que l'on désigne d'ordinaire dans les textes du moyen âge par l'expression de « lieu fort ». La meilleure définition du lieu fort est dans la phrase suivante, où l'auteur de la *Chronique normande* caractérise le refuge où les vassaux de l'abbaye de Saint-Corneille essayèrent d'organiser la résistance : « Et avaient ces paysans leur retrait à Longueil-Sainte-Marie; et était cette maison close à murs sans fossés et sans autre défense fors la porte de l'hôtel qui était défensable[1] ». Un manoir pourvu d'une cour assez spacieuse entourée d'une enceinte de murs en pierre plus ou moins épais, plus ou moins élevés, avec une porte « défensable », c'est-à-dire munie d'une herse ou défendue par un fossé et un pont-levis, voilà ce que l'on appelait aux XIVe et XVe siècles une « maison forte » ou un « lieu fort ».

C'est dans un refuge de ce genre qu'environ trois cents paysans, tant de Longueil que des villages environnants, sous la conduite d'un des leurs nommé Guillaume l'Aloue dont ils avaient fait leur capitaine et avec l'aide d'un simple valet de ce capitaine, l'invincible Grand Ferré, soutin-

1. *Chronique normande*, p. 147.

rent contre les Anglo-Navarrais de Creil cette lutte mémorable que le récit de Jean de Venette[1] a immortalisée. Ce récit émouvant est dans toutes les mémoires depuis que Michelet l'a signalé le premier à l'attention en 1837 au troisième volume de son *Histoire de France*[2] et l'a traduit et commenté comme savent traduire et commenter les maîtres. Seulement certains détails qui semblent empreints d'une exagération assez ordinaire en pareil cas, par exemple les quarante Anglais occis en un seul jour de la main du Grand Ferré, étaient de nature à inspirer quelque doute sur l'exactitude même du fond; mais cette exactitude a été établie par un acte authentique inséré dans un registre du Trésor des Chartes que nous avons eu la bonne fortune de découvrir et de publier en 1875[3]. L'acte dont il s'agit, en même temps qu'il nous permettait de restituer la véritable forme du nom de Guillaume l'Aloue travesti jusqu'alors en « Guillaume aux Alouettes » par les traducteurs

1. *Chronique de Guillaume de Nangis, avec les continuations*, édit. de Géraud, II, p. 288-293.

2. Pages 419-422.

3. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1875, p. 153-155. La bonne forme du nom de Guillaume l'Aloue est donnée par l'auteur de la *Chronique normande* (édit. Molinier, p. 147), par ses continuateurs et imitateurs, en même temps que par les actes.

de Jean de Venette, assure désormais à la résistance armée des paysans de Longueil, ainsi qu'au récit des exploits du Grand Ferré, le plus solide fondement historique.

Il y a quelques semaines, il nous a été donné d'accomplir un vœu que nous avions formé depuis de longues années. Nous avons fait un pèlerinage à Longueil-Sainte-Marie. Nous disons « pèlerinage », parce que les souvenirs qui se rattachent à l'ancienne seigneurie des moines de Saint-Corneille ont vraiment, au point de vue patriotique, quelque chose de sacré; et, à le bien prendre, c'est dans l'humble village qui fut le théâtre de l'héroïsme de Guillaume l'Aloue et du Grand Ferré qu'il faut chercher ce que nous appellerions volontiers les origines militaires de Jacques Bonhomme. Ce nom même, si caractéristique, de Jacques Bonhomme, désignation populaire des gens des campagnes, nous l'empruntons à Jean de Venette qui s'en est servi pour la première fois dans le célèbre passage de sa continuation de la Chronique de Guillaume de Nangis, où il a raconté avec tant de verve les exploits des paysans de Longueil : « Fuit negotium per rusticos seu Jaque Bonhomme strenue expeditum. » « L'affaire fut bravement enlevée par des paysans, par Jacques Bonhomme. »

Une surprise fort agréable nous était réservée.

La principale place de Longueil, qui s'étend entre l'école communale au sud, l'église au levant, et au nord l'entrée d'une maison de ferme dont il sera question tout à l'heure, est ornée depuis cinq ou six ans d'un petit monument en bronze élevé à la mémoire du Grand Ferré. Ce n'est point du reste la première fois que les habitants de cette région montrent combien ils sont attachés à leurs souvenirs et avec quel soin ils se tiennent au courant des progrès de la science historique en ce qui concerne spécialement leur pays. Nous demandons la permission d'en donner une preuve assez curieuse.

Notre communication relative à Guillaume l'Aloue et au Grand Ferré fut faite en séance de la Société de l'histoire de France au commencement de 1875 et parut la même année dans l'*Annuaire-Bulletin* de cette Société. L'année suivante, en 1876 par conséquent, on proposa, comme sujet du prix de discours latin pour le concours général entre les lycées de Paris et des départements, une harangue prononcée par un député du tiers ordre aux États généraux de la fin de 1359 pour dissuader ces États de ratifier le honteux traité de Londres par lequel le roi Jean cédait aux Anglais plus de la moitié de son royaume. Une composition d'un élève du collège de Beauvais fut remarquée entre toutes les autres

tant pour les idées que pour le style, et les juges du concours inclinaient fortement, après mûr examen, à la placer au premier rang. Seulement, cette excellente copie était déparée par un détail bizarre, une apostrophe véhémente à un certain Guillaume l'Aloue et à son valet le Grand Ferré. A quoi tiennent pourtant les destinées, non seulement des Empires, mais encore des lauréats de Concours! Si un humaniste éminent, élu de la veille membre de l'Académie française, mais qui dès lors avait les meilleurs titres pour siéger dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Gaston Boissier, ne s'était pas trouvé là et n'avait pas fait partie du jury, l'élève de Beauvais était sacrifié, sacrifié pour avoir trop bien connu son histoire locale.

Le petit monument élevé sur la place de Longueil, de grandeur demi-nature, représente le Grand Ferré levant sa terrible hache pour frapper un Anglais qu'il a terrassé et qu'il foule aux pieds. L'attitude générale, l'expression de la physionomie et le mouvement des bras sont d'une grande justesse; seulement, l'imagination a tellement pris l'habitude de se figurer avec une taille colossale le valet de Guillaume l'Aloue, auquel ses compagnons, d'après le témoignage de Jean de Venette, ne venaient pas seulement à l'épaule, que l'on éprouve de prime abord une impres-

sion de surprise en présence de proportions ainsi réduites. Il n'en faut pas moins remercier vivement le généreux citoyen, M. Meurines, ancien conseiller général de l'Oise pour le canton d'Estrées-Saint-Denis, qui a pris l'initiative de l'érection du monument et qui en a supporté tous les frais.

Toutefois, ce qui rend le village de Longueil tout à fait digne de la visite des archéologues et même des simples curieux, c'est moins l'édicule quelque peu mesquin élevé à la mémoire du Grand Ferré que les vestiges du lieu fort où Guillaume l'Aloue fut frappé mortellement et où le bon géant qui lui servait de valet battit les brigands anglo-navarrais comme en grange.

Ces vestiges sont encore très apparents dans quelques-unes des parties de la maçonnerie d'une maison de ferme appartenant à M. Hongre, maire de Longueil, des deux côtés de la principale entrée de cette maison qui n'est séparée de l'église et de la place avoisinante que par un mur. L'archère ou meurtrière percée à droite de cette entrée, l'épaisseur extraordinaire des murs absolument inusitée dans des constructions quelconques d'un caractère purement privé, ce qui subsiste d'un encorbellement sur lequel s'appuyait sans doute une échauguette, l'appareil de la maçonnerie, la galerie souterraine creusée à

peu de distance de la porte principale, tout se réunit pour confirmer la tradition immémoriale du pays et pour faire considérer la ferme Hongre comme l'ancien lieu fort qui fut le théâtre des prouesses du Grand Ferré et de la déconfiture des Anglais. Des vieillards octogénaires se rappellent encore avoir vu les fossés larges et profonds qui s'ouvraient en avant des murs d'enceinte de cette ferme et que l'on n'a comblés que depuis un demi-siècle environ. Ces fossés remontaient à l'année 1359, ainsi que l'atteste l'auteur de la *Chronique normande* : « Et après ce firent iceux paysans leur capitaine un de leurs gens nommé Colart Sade et firent fossés entour ladite maison et y recueillirent plusieurs gens du pays et soutinrent d'autres assauts, celle guerre durant[1] ».

« A Longueil-Sainte-Marie, écrivait Louis Graves en 1839, il ne reste guère que la base du donjon et quelques pans de murs insignifiants du fort qui eut de l'importance pendant les événements de la Jacquerie et les guerres du xve siècle. La destruction de ce fort fut prescrite en 1431 par Charles VII, et l'on acheva en 1750 de

1. *Chronique normande*, p. 148. Cf. Jean de Noyal dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1875, p. 156.

démolir les débris des remparts[1]. » S'il fallait en croire Emmanuel Woillez, les fossés n'étaient pas encore comblés en 1862 : « Les fossés de l'enceinte et les fortifications de l'ancien château de Longueil existent encore dans une ferme située à côté de l'église de ce village[2]. »

Ce témoignage de deux des archéologues qui se sont occupés avec le plus d'autorité en ce siècle des antiquités du Beauvaisis vient s'ajouter à la tradition du pays et à l'aspect même des lieux pour faire voir que toutes les parties vraiment anciennes de la ferme Hongre sont des vestiges du lieu fort où quelques centaines de paysans entreprirent, vers le milieu du XIVe siècle, sous la conduite de Guillaume l'Aloue et du Grand Ferré, de se défendre par eux-mêmes, sans faire appel aux gens d'armes de profession, contre les envahisseurs. Après la chaumière de Domremy où est née Jeanne d'Arc, après la chapelle de Vaucouleurs où la pauvre Pucelle, rebutée par Baudricourt, a prié et pleuré, y a-t-il sur notre sol beaucoup de monuments plus dignes de notre vénération que celui qui rappelle de tels souvenirs? Guillaume l'Aloue, le Grand Ferré, voilà

1. *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, Beauvais, 1839, p. 201.

2. *Répertoire archéologique du département de l'Oise*, Paris, 1862, p. 135.

les véritables ancêtres de nos héroïques francs tireurs de 1870 et de 1871. Cette cour de ferme, à demi militaire, à demi rustique, a été le Bazeilles du commencement de la guerre de Cent Ans. N'avions-nous pas raison de dire que c'est à Longueil qu'il faut chercher et que l'on est sûr de trouver les origines militaires, glorieuses entre toutes, de Jacques Bonhomme ? Or Jacques Bonhomme, par ce temps de nation armée, c'est nous tous, c'est la France. Nous exprimons donc le vœu que la ferme Hongre soit désormais classée parmi les monuments historiques.

LA

MORT DE CHARLES V

LA

MORT DE CHARLES V

Le samedi 6 février 1378, à l'hôtel Saint-Pol, non loin des chantiers de construction de cette formidable Bastille dont la première pierre avait été posée quelques années auparavant, dans un retrait désigné d'ordinaire sous le nom de la « vieille chambre », à droite de la salle où se déroulait sur des tapisseries historiées et, comme on le disait alors, « sarrazinoises » toute la légende de Thésée, la belle reine Jeanne de Bourbon mourait à dix heures du soir, après avoir mis au monde une fille qui reçut le nom de Catherine. Suivant l'usage adopté au moyen âge pour tous les grands personnages, on fit trois parts des restes de cette reine de France. Dix jours seulement après le décès, le mardi 16 février, le corps fut déposé solennel-

lement dans un des caveaux de Saint-Denis, au-dessous de la chapelle que Charles V avait fait bâtir au côté droit du grand autel, près de la porte d'entrée du cloître. Le jeudi 18, le cœur fut mis en terre à Paris, dans l'église des Frères Mineurs ou Cordeliers, devant le grand autel. Le vendredi 19, les entrailles furent inhumées dans l'église des Célestins et placées, ainsi que le cœur l'avait été aux Cordeliers, devant le grand autel. Cinq jours plus tard, le mardi 23, la jeune princesse Isabelle, âgée de cinq ans, suivait sa mère dans la tombe. Le mois presque tout entier se passa, de la sorte, en funérailles.

Quand on vient de perdre des êtres chéris, on nourrit volontiers sa douleur, au risque d'en souffrir cruellement, par la prolongation des cérémonies funèbres. On ne saurait distraire sa propre pensée et l'on voudrait voir celle des autres uniquement occupée du souvenir des personnes que l'on pleure. Charles V adorait sa femme et ne se consola jamais de l'avoir perdue. « Le roi, dit le rédacteur des *Grandes Chroniques de France*, fut moult troublé et longuement de la mort de la reine, car ils s'entraimaient tant comme loyaux mariés peuvent aimer l'un l'autre. » Ce souverain si âpre au travail, qui faisait son métier de roi avec l'application consciencieuse dont Louis XIV devait donner de nouveau l'exemple trois siècles plus

tard, cessa presque complètement, pendant une douzaine de jours, de s'occuper des affaires de sa chancellerie; et, pour la période qui va du 6 au 19 février, l'on n'a pu retrouver qu'une ordonnance de payement délivrée le 13, au bois de Vincennes. C'est qu'une femme vertueuse, douée de sens et de beauté, ou, à défaut de beauté, de cet indéfinissable attrait qu'on nomme le charme, est comme le bon génie de son mari. La destinée de Jeanne de Bourbon, si modeste, si effacé en apparence qu'ait été son rôle, semble avoir eu quelque chose de ce caractère; et par le fait, lorsque la bonne reine eut cessé de vivre, on put croire que, dans cette tombe où elle venait de descendre, elle avait emporté la fortune du roi ainsi que celle du royaume.

Deux mois environ après ces tristes événements, vers le milieu d'avril 1378, Charles V recevait la nouvelle de la mort du pape Grégoire XI, d'où allait bientôt sortir un schisme qui devait diviser la chrétienté contre elle-même pendant près d'un demi-siècle; et neuf mois ne s'étaient pas écoulés depuis le voyage à Paris de l'empereur Charles IV de Luxembourg que le roi de France, fils de Bonne de Luxembourg, sœur du roi de Bohême, se voyait enlever, par le trépas de son oncle, le plus considérable de ses alliés. Après les deuils privés, les calamités publiques. Le 25 octobre 1379, les

habitants de Montpellier, poussés à bout par les intolérables exactions de Louis, duc d'Anjou, lieutenant de son frère en Languedoc, se révoltaient et massacraient une centaine d'officiers royaux au moment même où la famine et une peste presque aussi meurtrière que celle de 1348 décimaient les populations dans les provinces situées au nord de la Loire. Vers le même temps, un essai prématuré de réunion du duché de Bretagne à la Couronne n'aboutissait qu'à un échec, après avoir failli amener une brouille entre le roi et son fidèle connétable. Enfin, le vendredi 13 juillet 1380, Bertrand du Guesclin, faisant route vers le Midi où on l'envoyait réparer les fautes du duc d'Anjou, succombait devant Châteauneuf de Randon et laissait le royaume pour ainsi dire sans défense contre une armée anglaise d'invasion, forte de sept à huit mille hommes, qui venait de débarquer à Calais, sous les ordres du comte de Buckingham.

Ce fut le dernier coup. Depuis des années, Charles V ne parvenait à triompher qu'à force d'énergie morale d'un état de souffrance habituel, encore aggravé par des infirmités précoces. Cette énergie dont la perte d'une compagne bien-aimée avait affaibli singulièrement le ressort, la mort du bon connétable acheva de la briser. Déjà, un an auparavant, lorsque Paris avait été en proie à la mortalité anormale dont nous venons de parler,

les médecins avaient exigé que le souverain, plus exposé par le vice même de sa constitution aux atteintes de l'épidémie régnante, allât fixer sa résidence à une assez grande distance de sa capitale; et, pendant près de six mois, de juillet 1379 à la mi-janvier 1380, le roi de France s'était transporté, avec toute sa cour, dans le Gâtinais méridional et le Sénonais, particulièrement à Montargis et aux environs de cette ville.

La crise finale se déclara cinq semaines environ après la mort du connétable. Dans les derniers jours de juillet et pendant la première quinzaine d'août 1380, Charles V avait encore conservé assez de force pour se faire transporter en litière de Vincennes à Paris, de Paris à Saint-Germain-en-Laye, enfin de Saint-Germain à Vincennes. Il était à peine de retour dans ce dernier château que le mal fit des progrès effrayants. Le royal malade eut, dès lors, une sorte de pressentiment de sa fin prochaine et donna l'ordre de le transporter à Beauté-sur-Marne, dans sa résidence de prédilection, qu'il ne devait plus quitter qu'avec la vie.

L'hôtel ou le manoir de Beauté, dont l'emplacement reste aujourd'hui comme au XIVe siècle l'un des points de vue les plus séduisants des environs de Paris[1], était situé sur la paroisse

1. Nous possédons un plan cadastral à grande échelle

de Fontenay, entre la lisière sud-est du bois de Vincennes et le village de Nogent, au rebord d'un plateau qui descend par une pente assez abrupte vers la Marne, parsemée en cet endroit de petites îles verdoyantes. De ce point on domine Saint-Maur, la Varenne-Saint-Hilaire, Champigny, Chennevières, et le regard plonge, vers le midi, par delà la boucle de Marne, Créteil et Maisons, jusqu'à la vallée de la Seine entre Charenton et Choisy. Charles le Sage, qui fut par tant de côtés supérieur à son temps, paraît s'être épris de passion, surtout pendant les dernières années de son existence, pour les beaux spectacles de la nature. Le silence des vastes forêts, où son état maladif ne lui permettait plus du reste de se livrer à l'exercice de la chasse, avait une voix secrète qui parlait à son âme, et les reflets changeants de la lumière sur un tapis de frais gazon ou sur le miroir d'une onde transparente charmaient ses regards. On peut ajouter que ce souverain du moyen âge n'avait point attendu les grands paysagistes de notre siècle pour se plaire aux capricieux méandres, où l'Oise et la Marne se jouent si mollement à travers les plus

du territoire de Fontenay-sous-Bois et de Nogent-sur-Marne où quatre « lieux dits » situés entre la gare de Nogent-Vincennes et le cours de la Marne — la rue de Beauté, le val de Beauté, le moulin de Beauté et l'île de Beauté — rappellent le manoir où mourut Charles V.

doux sites de l'Ile-de-France avant de porter à la Seine le tribut de leurs eaux.

La forteresse de Vincennes, celle de toutes les résidences royales où Charles V faisait les plus fréquents séjours, parce qu'elle était la plus rapprochée de l'hôtel Saint-Pol, n'avait malheureusement ni l'étendue des horizons ni le voisinage immédiat et la vue de la rivière de Marne. Melun, Creil et même Saint-Germain-en-Laye étaient trop loin de Paris. Le petit manoir de la Chaussée de Gouvieux, entre la forêt de Chantilly et le cours de l'Oise, en face des étangs de ce nom en grande partie comblés et convertis en prairies au XVIIe siècle, n'avait guère été honoré par des séjours un peu longs du roi et de la reine que pendant les années 1375 et 1376. Dans le cours des deux années suivantes, le fils de Jean II, incommodé peut-être par l'humidité de l'air, n'y était revenu que quatre fois en passant, et plus tard sa présence à Gouvieux n'est attestée par aucun des actes qui sont parvenus jusqu'à nous.

On peut donc affirmer avec certitude qu'à partir du milieu de 1376, Beauté-sur-Marne avait été l'objet de toutes les préférences royales. C'est pour Beauté que Charles avait commandé des orgues de fabrication flamande, de somptueuses tapisseries provenant de l'atelier parisien de Nicolas Bataille, et pendant un de ses nombreux séjours en ce lieu, le

28 octobre 1377, au prix de deux cents francs d'or, somme importante pour le temps, une horloge à son « amé orlogeur » Pierre de Sainte-Béate. Le timbre seul de cette horloge, acheté de maître Jean Jouvence, n'avait pas coûté moins de soixante-cinq francs. C'est à Beauté que ce souverain, économe par excellence, avait pris plaisir à faire exécuter des embellissements de tout genre. D'habiles oiseleurs y élevaient des rossignols en cage, comme au Louvre, et y nourrissaient en liberté des tourterelles blanches, comme à Saint-Germain-en-Laye. Il faut se représenter l'hôtel de Beauté, non comme une forteresse, mais comme une simple habitation de plaisance. Cet hôtel était néanmoins pourvu d'une tour carrée, du haut de laquelle on découvrait une immense étendue de pays. Cette tour subsistait encore au commencement du dix-septième siècle, et Claude Chastillon en a donné un dessin dans sa *Topographie française* qui parut en 1610. Les salles étaient pavées de carreaux à fond jaune, recouverts de lettres peintes en rouge brun et revêtues d'un émail. Sur le pavé de l'une de ces salles, on lisait le texte complet de l'une des compositions, à la fois morales et facétieuses, les plus populaires au moyen âge, le *Dit de Salomon et de Marcou*. Des fragments de ce pavé ont été retrouvés dans les fondations du château lorsque l'on a construit,

il y a une trentaine d'années, le chemin de fer de Vincennes[1].

Lorsque l'empereur d'Allemagne était venu voir le roi de France son neveu, au commencement de 1378, il avait été hébergé avec toute sa suite pendant quatre jours, du mardi 12 au samedi 16 janvier, à l'hôtel de Beauté. Ce n'était donc pas, comme nous dirions aujourd'hui, un simple pavillon, mais bien une maison complète et aussi spacieuse qu'agréable. S'il fallait en croire le rédacteur des *Grandes Chroniques*, Charles IV, qui souffrait beaucoup d'une goutte chronique, y aurait presque recouvré la santé et y serait redevenu comme par miracle alerte et dispos de ses membres. « Audit hôtel de Beauté fut l'empereur très bien logé. Tout l'hôtel fut très richement paré et il y fut servi très abondamment à ses heures et à son plaisir, tellement que il amenda de sa maladie notablement. Et se mit à aller et visita tout l'hôtel haut et bas à peu d'aide et disait à ceux qui avec lui étaient que onques mais en sa vie il n'avait vu plus belle place ni plus délectable lieu[2]. » Nous avons ici non seulement l'opinion

1. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1862, p. 44 et 45; 1877, p. 132-136 (communications de M. A. de Montaiglon). — Cf. *Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, édit. de 1755, t. V, 5e partie, Doyenné de Chelles, p. 50-54.

2. *Grandes Chroniques de France*, VI, p. 404.

de l'empereur d'Allemagne et de l'historiographe officiel qui nous l'a transmise, mais encore celle du roi de France lui-même pour lequel Beauté, vraiment digne de son nom, était le plus beau lieu du monde.

Voilà pourquoi Charles le Sage voulut y mourir. Ce souverain s'y fit-il transporter parce qu'il espérait y obtenir sa guérison ? C'était la manière de voir de l'abbé Lebeuf : « Quoique l'air de Beauté fût très salutaire, écrivait en 1755 le savant abbé, ce roi y finit ses jours, sans être bien avancé en âge, le 16 septembre 1380[1]. » Nous ne saurions admettre qu'avec une certaine réserve cette appréciation. Lorsque Charles V, à la date du 20 ou 21 juillet 1380, se fit porter en litière de son château de Vincennes à son hôtel de Beauté, l'épidémie terrible, qui avait désolé Paris et toute la région suburbaine pendant la seconde moitié de l'année précédente, exerçait de nouveau ses ravages. Si l'on ne tenait point compte de cette circonstance, on s'expliquerait difficilement qu'un père aussi aimant, qui ne gardait guère d'illusions sur la gravité de son état, une fois transporté à Beauté, ait vu en quelque sorte s'approcher la mort pendant plus de trois semaines sans faire appeler auprès de lui ses deux fils, le dauphin

1. *Histoire du diocèse de Paris*, V, 52.

Charles, le futur Charles VI, et Louis, comte de Valois, le futur duc d'Orléans. « Et ses deux fils, lisons-nous dans les *Grandes Chroniques*, c'est assavoir Charles, qui fut roi après lui, et Louis, comte de Valois, étaient à Melun. Et il fut conseillé qu'ils ne partissent point de là jusqu'à l'enterrage du corps de leur père, tant pour ce qu'ils étaient jeunes et auraient pu être blessés en la presse, comme pour la mortalité qui était encore à Paris et environs[1]. » D'où nous tirons cette conclusion que si Charles V, le jour où il se sentit sérieusement atteint, ne s'éloigna point à une trentaine de lieues du foyer de la contagion, c'est-à-dire de la capitale, comme il l'avait fait avec succès en 1379, c'est parce qu'il avait perdu tout espoir, ou du moins parce qu'il n'était déjà plus en état de supporter les fatigues d'un long voyage.

Depuis le 20 ou le 21 août, jour où le royal malade quitta Vincennes pour Beauté, jusqu'au 16 du mois suivant, date de sa mort, il est certain que Charles V ne cessa point un seul instant de résider dans son séjour de prédilection d'où sont datés les quelques actes (on n'en connaît qu'un assez petit nombre) qui furent délivrés en son nom par sa chancellerie pendant cette période. Il

1. *Grandes Chroniques*, VI, p. 470.

y a tout lieu de croire que les progrès de la maladie ne lui permirent point de franchir le seuil de sa chambre, si même ils ne le clouèrent presque continuellement sur son lit de douleur. Christine de Pisan nous a laissé, dans le plus connu de ses ouvrages, le *Livre des faits et bonnes mœurs*, un éloquent récit des derniers moments de Charles le Sage. Il y a quelques années, un de nos académiciens les plus versés dans l'histoire littéraire du moyen âge a retrouvé l'original latin d'où dérive la narration de Christine. Cet original latin constitue une source historique digne de toute confiance, puisqu'elle émane d'un témoin oculaire. C'est pourquoi nous l'avons traduit à peu près littéralement en français, nous substituant le moins possible à un narrateur aussi autorisé, sauf pour préciser, compléter ou interpréter son témoignage. Le récit anonyme, si heureusement mis au jour par M. Hauréau[1], est le fond solide sur lequel nous allons nous appuyer dans les pages qui vont suivre pour essayer à notre tour de faire revivre un de nos plus grands rois, tel qu'il apparut à sa dernière heure et pendant les deux jours qui précédèrent sa mort.

« Charles V n'avait cessé de montrer, depuis le

1. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, 2e partie, p. 4-10.

commencement de sa maladie, une patience et une piété admirables. Jamais prince n'observa mieux les commandements de Dieu et les préceptes de l'Église. Jamais souverain ne se conforma plus religieusement, alors qu'il endurait tant de souffrances, aux pieuses pratiques des rois très chrétiens ses prédécesseurs.

« Au milieu de la nuit du jeudi 13 au vendredi 14 septembre, le royal malade sentit à certains symptômes que sa fin était proche et fit appeler son confesseur. Ce confesseur appartenait à l'ordre de Saint-Dominique et se nommait Frère Maurice de Coulanges, parce qu'il était originaire du village de Coulanges dans l'Auxerrois. Le roi voulait se confesser humblement pour se préparer à recevoir la sainte communion. Sa confession une fois faite, il enjoignit impérativement à son confesseur, qui dut le lui promettre sous la foi du serment, que, dès qu'approcherait l'article de la mort, on lui administrerait le sacrement de l'Extrême-Onction.

« Pour se conformer à ces instructions, Frère Maurice de Coulanges se met immédiatement en devoir de célébrer le saint sacrifice de la messe. Selon l'usage, les frères du roi, les grands seigneurs alors présents à Beauté, les chambellans de service, les valets de chambre, assistent à la célébration de cette messe. Lorsqu'il voit le prêtre arrivé à la

communion, le roi demande qu'on lui apporte le saint Viatique. Aussitôt qu'il aperçoit l'hostie consacrée, avant de tendre ses lèvres pour la recevoir, il se met à fondre en larmes et prononce les paroles suivantes : « O Dieu mon rédempteur, « vous qui savez tout et qui scrutez les secrets des « cœurs, vous me connaissez, moi, misérable pé- « cheur qui vous ai offensé tant de fois et sous « toutes les formes. C'est vous qui m'avez placé à « la tête de mon peuple et je me suis peut-être « montré injuste pour ce troupeau confié à ma « garde. Mais vous, Seigneur, vous ne tirez pas « vengeance de celui qui a péché. Au contraire, « vous avez pitié de lui, car vous êtes clément et « miséricordieux. Voyant que j'étais gravement « malade, vous avez daigné vous approcher de « mon lit de douleur et, me souriant doucement, « vous venez vers moi. Oh! faites que, de même « que vous êtes venu vers moi, moi aussi, de mon « côté, votre grâce aidant, je sois assez heureux « pour parvenir finalement jusqu'à vous! » Après cette prière, le roi se sent encore plus épuisé qu'auparavant.

« Tel est son état d'affaissement qu'il ne peut recevoir qu'une faible partie du saint Viatique. Il joint alors les mains, lève les yeux au ciel et s'écrie : « Grâces vous soient rendues, Dieu « tout-puissant, pour toutes les faveurs dont vous

« me comblez, vous qui vivez et régnez dans tous « les siècles! Ainsi soit-il! »

« Le confesseur, portant ce qui reste du saint Viatique, retourne ensuite à l'autel, et son compagnon, revêtant une chasuble, se hâte de célébrer le plus promptement qu'il peut une seconde messe.

« Après l'avoir entendue, vers l'heure de tierce, en d'autres termes, vers neuf heures du matin, le roi très chrétien se met à table pour essayer de prendre quelque nourriture. Charles V, qui s'était fait de longue date une habitude de la sobriété à laquelle l'avait condamné de bonne heure la délicatesse de sa complexion, exagérait encore cette sobriété, tant dans le boire que dans le manger, lorsqu'il était malade. Il était si maître de lui et tellement accoutumé à soumettre ses désirs au frein de la raison qu'il aurait mieux aimé souffrir de la faim que de manger un aliment qui eût pu nuire à sa santé ou lui tourner à déshonneur. Ce fut donc en quelque sorte pour la forme qu'il fit semblant d'absorber quelque nourriture, ce qui ne l'empêcha point, en se levant de table, de rendre à Dieu ses actions de grâces. Il crut alors qu'il pourrait goûter un instant de repos; mais, comme ses souffrances allaient en augmentant, les médecins l'engagèrent à regagner son lit, ce qu'il fit avec beaucoup de difficultés : le reste du jour et

aussi pendant la nuit suivante tout entière, il s'agita en proie à la douleur.

« Le lendemain samedi, quand sonne l'heure de prime, c'est-à-dire sur le coup de six heures du matin, le malade se trouve réduit au dernier degré de faiblesse. Il n'en conserve pas moins la plénitude de son intelligence et toute sa gaieté d'âme. S'étant redressé à moitié sur son lit, il se fait apporter de l'eau pour qu'on lui lave les mains et la figure ; et, de l'air le plus souriant, il dit en manière de plaisanterie aux serviteurs qui l'entourent : « Réjouissez-vous, mes amis, et soyez « dans l'allégresse ainsi que vous, mon confesseur, « et vous aussi, mes médecins, parce qu'avant peu « je m'échapperai de vos mains ». C'étaient là paroles à double entente dont aucun des assistants ne comprit d'abord le sens ; mais, hélas ! elles ne devaient point tarder à être suivies d'effet, au grand désespoir de ses fidèles, qui ne se consoleront jamais d'avoir perdu un si bon maître.

« Pendant cette journée du samedi 15 septembre qui fut la veille de sa mort, Charles V continua d'être torturé par d'atroces souffrances ; il passa par toutes les affres de l'âme et du corps, et sut les supporter avec la plus ferme constance. Il ne laissa échapper aucun mot d'amertume et n'eut aucun geste d'impatience. Seulement par intervalles, on l'entendait appeler à son aide la mère de Dieu :

« O Vierge Marie, s'écriait-il, venez à mon « secours! »

« Ce jour-là, un peu avant le déjeuner, après qu'il eut récité ses oraisons à Dieu ainsi qu'aux Saints et Saintes, il resta longtemps assis sur son lit. Dans cette position, il se mit à disserter sur une foule de sujets avec une insistance et une profusion qui n'étaient pas dans ses habitudes. Il sembla alors aux personnes de son entourage qu'il avait de la fièvre, et même quelque chose qui ressemblait à du délire. Toutefois cette verbosité provenait bien plutôt de son extrême faiblesse et d'une sorte de vide de la tête que d'une autre cause. Et ce qui le prouve, c'est qu'on ne le vit point se tromper dans l'emploi des mots ni hésiter à la recherche des expressions : au contraire, il savait fort bien dire ce qu'il avait l'intention de dire, et suivait avec rigueur le fil des raisonnements qui le devaient conduire où il voulait arriver. Bien loin que l'on soit fondé à prétendre que ce roi très chrétien perdit alors l'usage de la raison ou s'écarta du droit chemin, ce fut en réalité à ce moment qu'il dévoila ses plans avec le plus de profondeur et les exposa avec le plus de sagesse. Aux approches de la nuit, vers le coucher du soleil, la plupart des personnes de l'entourage de Charles V s'imaginèrent, à l'apparition de certains signes trompeurs, que tout danger de mort était écarté.

« Tout à coup, au milieu de la nuit, on entendit s'élever comme une clameur. C'était l'excès de la souffrance qui arrachait des gémissements au royal malade. Sa bouche se remplit de mucosités qui gênaient sa respiration et menaçaient de l'étouffer. Sa langue se mit à balbutier comme si déjà elle eût été à demi paralysée. On eût dit que ses yeux creusés s'enfonçaient de plus en plus dans leur orbite. Ses lèvres étaient tellement tirées que l'on n'apercevait plus que les dents; et sur ce visage que tous ceux qui le voyaient contemplaient naguère avec tant de plaisir, le paroxysme de la maladie et la mort prochaine faisaient bientôt succéder au feu de la fièvre une pâleur livide.

« Aussi ce ne fut qu'avec les plus grandes difficultés qu'il put faire à quelques conseillers choisis la confidence de ses dernières volontés. Malgré ces difficultés, le dimanche 16 septembre, vers soleil levant, ou aux environs de cinq heures et demie du matin, il fit appeler un certain nombre de membres de son conseil ou d'autres personnages spécialement désignés pour être ses exécuteurs testamentaires.

« Étaient présents : Aymeri de Maignac, évêque de Paris; Milon de Dormans, évêque de Beauvais; Gui de Monceau, abbé de Saint-Denis; Jean, comte d'Harcourt, et Jean, comte de Saarbruck; Pierre

d'Orgemont[1], chancelier de France; Arnaud de Corbie, premier président du Parlement; Philippe de Mézières, chancelier de Chypre; Frère Maurice de Coulanges, confesseur du Roi; Philippe de Savoisy, Philippe de Calleville et Jean de Digoine, ses chambellans; maître Jean Crété, son conseiller; Frère Jean Maupoint, moindre prieur; Jean le Coq, chantre; Pierre du Val, trésorier; Guillaume de Breval, infirmier; Regnault de Béthencourt, hôtellier, tous les cinq dignitaires de l'abbaye de Saint-Denis; Jean de Bonnes, prévôt des marchands; Simon de Saint-Benoît, Nicolas de Mauregard, échevins; Jean Chapelu, clerc de la marchandise, tous les quatre délégués et représentants de la ville de Paris, et enfin Jean de Vaudetar, Gilles Malet et Jean l'Orfèvre de Chambly, chambellans.

« Lorsque tous ces personnages furent rassemblés, le roi mourant eut encore la force de s'asseoir sur une chaise longue, à demi vêtu, pour

1. L'auteur anonyme du récit découvert par M. Hauréau, dont nous donnons ici la traduction presque littérale, n'a désigné en particulier, parmi les personnages qui assistèrent à cette scène, que Pierre d'Orgemont, nommé le premier, le comte d'Harcourt, les évêques de Paris et de Beauvais et l'abbé de Saint-Denis. Tous les autres noms sont empruntés à une déclaration notariée retrouvée au Vatican et publiée par M. Noël Valois, en 1887. (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, XXIV, p. 251-255.)

traiter ou du moins pour toucher trois questions : en première ligne, la question du schisme et de la situation de l'Église ; et avec ce qui lui restait de voix, il dit ce qui suit :

« Vous tous, mes amés et féaux conseillers, je « vous avais déjà fait mander de venir vers moi. « J'espérais pouvoir m'entretenir avec vous. « Quand vous avez su que j'étais gravement ma- « lade, vous vous êtes retirés sans m'avoir parlé. « Aujourd'hui, je sens qu'il ne me reste plus que « quelques heures à vivre. C'est pourquoi je vous « ai rappelés pour vous faire mes suprêmes décla- « rations, et j'éprouve une grande joie de vous « voir. Vous tous donc qui êtes ici et qui méritez, « par votre fidélité, que je mette en vous la con- « fiance la plus entière, vous n'ignorez pas ce « qu'ont fait les cardinaux de l'Église romaine « dont c'est le privilège d'élire le Souverain Pon- « tife. Vous avez entendu, vous aussi, ne fût-ce « que par la rumeur publique, comment les dits « cardinaux, tant par une lettre collective que « par des attestations particulières de quelques- « uns d'entre eux, nous ont informé de la nomi- « nation, arrachée par la force, de Barthélemy de « Bari, ainsi que de l'élection canonique du pape « Clément VII. Autant la première nomination « avait inspiré des doutes et n'avait été reçue « qu'avec crainte et inquiétude, autant la seconde

« élection fut accueillie et célébrée sans réserve,
« en pleine et entière assurance et sécurité d'âme.
« Ces deux événements n'en sont pas moins
« maintenant encore une occasion de scandale,
« une cause permanente de trouble et de cruel
« déchirement pour les peuples aussi bien que
« pour l'Église. Quant à nous, voulant connaître
« ce qu'il fallait croire en cette occurrence, nous
« avons convoqué les ducs, les comtes, les barons,
« les chevaliers ainsi que les prélats des divers
« diocèses de notre royaume pour nous enquérir
« diligemment auprès d'eux quel était celui des
« deux prétendants au trône pontifical qui devait
« être tenu pour pape légitime. Or tous, à l'ex-
« ception d'un seul, nous ont dit qu'en leur âme
« et conscience, si les rapports des cardinaux
« n'étaient point mensongers, il valait mieux, afin
« de prévenir un schisme près d'éclater, prendre
« immédiatement parti pour l'un de ces préten-
« dants sans différer plus longtemps; et ils ont
« émis l'avis que Clément avait beaucoup plus
« de droits au souverain pontificat que Barthélemy
« de Bari. C'est pour nous conformer à cet avis
« que voulant, à l'exemple des rois, nos prédé-
« cesseurs, qui se montrèrent toujours vrais catho-
« liques et défenseurs de l'Église, ne pas nous
« écarter des sentiers de la foi et suivre, en cela
« comme en tout le reste, autant du moins qu'il

« nous est possible, le droit chemin et la voie la « plus sûre, nous avons cru et tenu, nous croyons « fermement et tenons Clément VII pour pape, « pour souverain pontife et vrai pasteur de l'Église « universelle. Nous estimons pourtant devoir faire « à ce sujet la réserve suivante. Si, ce qu'à Dieu « ne plaise, et contrairement à notre conviction « la plus intime, il en était autrement ; si quel- « qu'un pouvait penser que notre manière de voir « sur ce point est mal fondée, nous, préoccupé « avant tout de notre salut dans le présent et dans « l'avenir, nous déclarons nous conformer ferme- « ment, entièrement et cordialement, dès main- « tenant comme alors et dès lors comme mainte- « nant, aux opinions, aux conclusions, aux arrêts « et aux délibérations, au cas où il y en aurait un « jour sur cette question, de notre très sainte « mère, l'Église universelle. Certes il suffit, pour « rendre témoignage en tel cas et fermer la bouche « des méchants, de l'attestation de la majorité des « personnes ici présentes. Cependant, afin de « mettre la chose mieux en évidence et hors de « toute contestation, c'est notre désir et notre « volonté que les notaires qui ont entendu notre « déclaration en dressent procès-verbal, séance « tenante et sous forme authentique. »

« Après ces choses, le roi requit que la couronne d'épines de Notre-Seigneur lui fût apportée par

l'évêque de Paris, et aussi la couronne servant au sacre des rois de France par l'abbé de Saint-Denis. Il reçut la couronne d'épines avec grande dévotion et révérence et ne put retenir ses larmes; puis, ayant fait placer en face de lui sur une estrade cette sainte couronne, il prononça l'oraison suivante: « O couronne précieuse[1], diadème de notre « salut, il est doux comme le miel le rassasiement « que tu procures par le mystère en toi renfermé « de notre rédemption. Que Celui dont le sang « t'arrosa veuille m'être aussi propice que mon « âme ressent d'allégresse en ce jour où tu m'ho- « nores de ta très sainte présence[2]! » Puis, se tournant vers la couronne du sacre, il lui parla ainsi devant tous : « Et toi, couronne de France, « combien tu es précieuse et à la fois combien tu « es vile! Combien tu es précieuse et même d'un « prix inestimable, étant considéré le mystère de « justice qui en toi virtuellement est inclus et « réside! Mais combien tu es vile, la plus vile en

1. Ce passage ne se trouve que dans la version de Christine de Pisan. (*Le Livre des faits*, etc., 3e partie, ch. LXX, édit. du Panthéon littéraire, 1838, p. 320.)

2. L'addition : « Tu sembles toute garnie de pointes sanglantes, mais tu es en vérité notre soulagement », n'est fournie par aucune version de nous connue et doit appartenir en propre à l'érudit qui le premier l'a donnée. (M. Victor Le Clerc, *Histoire littéraire de la France*, XXIV, p. 189.)

« vérité des choses de ce monde, si l'on réfléchit « au fardeau, aux fatigues, aux angoisses, aux « peines de cœur, de corps et aux anxiétés de « conscience que tu imposes à celui qui ne saurait « te porter sans fléchir sous ton poids! Ah! qui « donc, s'il était bien pénétré de cette pensée, ne « te laisserait plutôt traîner dans la boue que de « daigner, pour quelques rapides instants, te « mettre sur sa tête. »

« Je n'aurais garde de m'étendre sur ce que dit le roi des sommes considérables qu'il avait mises en réserve, car ce n'est point chose louable en soi ni qui convienne à un chacun d'amasser des richesses. Du reste, Charles V, si l'on fait attention à l'étendue et aux immenses ressources de son royaume, laissa moins dans ses coffres qu'on le croyait généralement.

« Ce fut alors également que le roi mourant décréta de son plein gré l'abolition des fouages et des autres charges analogues. Il déclara à cette occasion qu'il aurait pris plus tôt cette mesure si elle lui avait été suggérée par les conseillers de la Couronne.

« Ces trois questions d'ordre temporel une fois réglées, le pieux monarque entend être tout entier à Dieu et se prépare à entendre la messe. Ensuite, il se lève de sa chaise longue et revient vers son lit dans l'espérance qu'il y pourra prendre quel-

ques instants de repos; mais ce repos, il s'efforce en vain de le goûter parce que son pauvre corps n'est plus qu'une plaie et qu'il ne saurait faire un mouvement sans éprouver des souffrances cuisantes. Il n'a d'autre consolation, au milieu de tortures incessantes, que de prêter l'oreille aux sons suaves de ses orgues qui modulent les louanges du Seigneur. Pendant ce temps, les progrès du mal poursuivent leur cours. Quoique la fièvre soit un peu tombée, la diminution croissante du peu de force qui reste rend la mort de plus en plus prochaine. Tantôt le pouls est à peine sensible, et tantôt, après quelques mouvements précipités, il cesse soudain de battre. Mais l'auguste mourant ne s'en livre pas moins à ses saintes méditations, et l'on est édifié de l'entendre, à travers ses soupirs et ses gémissements, invoquer continuellement Dieu et les Saints.

« L'agonie se prolongea ainsi depuis le matin jusque vers midi : le roi la soutint avec une patience admirable. Il attendait l'arrivée de son premier chambellan, Bureau de la Rivière, celui de tous ses grands officiers qu'il aimait le plus et dont il ne pouvait détacher sa pensée. Les serviteurs et domestiques, voyant apparaître ces symptômes de mort et ces indices d'une séparation imminente de l'âme et de son enveloppe charnelle, vont trouver le confesseur qui se tient, selon l'usage, près du lit, pour

le prévenir qu'à leur avis, comme à celui des autres assistants, il est nécessaire d'administrer au royal malade, plus tôt que plus tard, le sacrement de l'Extrême-Onction. Ce confesseur, homme d'une rare prudence, après en avoir conféré avec les prélats, les comtes et les chevaliers qui viennent lui demander des nouvelles, engage le roi à recevoir les saintes huiles et lui tient ce langage : « Sire, jeudi dernier, lorsque, après vous être con- « fessé, vous avez reçu le sacrement de la sainte « Communion, vous m'avez fait promettre sous la « foi du serment, ou plutôt vous m'avez intimé « formellement l'ordre, au cas où il le faudrait, « et dès que l'heure serait venue, de vous faire « penser au dernier sacrement. Certes, Sire, il « n'apparaît rien dans votre état qui rende néces- « saire et urgent de le recevoir ; mais, d'un autre « côté, il n'y a nul inconvénient à l'administrer « plus d'une fois. En outre, on a vu souvent des « malades entrer immédiatement en convalescence « après qu'on le leur avait conféré. Enfin, quicon- « que le reçoit devient par là même plus digne « des grâces d'en haut, puisque son âme y trouve « aussi bien que son corps aide et consolation. Il « y aurait donc grand avantage pour vous si vous « vouliez bien consentir à recevoir ce sacrement. » Le noble roi lui répond d'une voix affaiblie, mais avec un accent où il met tout son cœur : « Comment

« ne voudrais-je pas faire ce qui, loin de me nuire,
« ne peut que m'être profitable pour mon salut
« et ma santé! Je n'ai qu'à obéir en cela à l'Église
« ma mère. Que tous ceux qui sont ici s'apprêtent
« donc! Quant à moi, je consens et je suis prêt. »
Alors, les évêques de Paris et de Beauvais, le confesseur, l'aumônier, suivis des autres hauts dignitaires indiqués ci-dessus, entourés d'une nombreuse assistance de gens du peuple et de gens d'Église, éclatant en sanglots et les larmes aux yeux, se mettent en devoir d'oindre le roi des saintes huiles et de lui conférer le sacrement de l'Extrême-Onction, tandis que le malade, qui s'est à demi dressé sur son séant, le buste à découvert, les yeux et les bras levés vers le ciel, s'aide du mieux qu'il peut et autant que son état d'extrême faiblesse le permet pour le recevoir.

« Les rites du dernier sacrement sont à peine accomplis que l'on voit accourir le seigneur de la Rivière. Le visage tout en pleurs, les traits bouleversés, comme hors de lui-même, il éclate en sanglots et se jette dans les bras du roi, son maître bien-aimé, en le couvrant de baisers. A la vue d'une douleur si vraie, les larmes des assistants recommencent à couler et l'attendrissement est à son comble.

« Après l'onction des saintes huiles, on présente à Charles, comme il est d'usage et conforme

à la tradition ainsi qu'aux statuts ecclésiastiques de le faire pour tous les chrétiens, une croix à baiser : le mourant y pose ses lèvres, la serre contre son cœur et demande, afin qu'elle soit davantage à la portée de son regard, qu'on la place avec grande révérence au pied de son lit. Aussitôt qu'on l'y a mise et que la figure du Christ, notre Sauveur, est devant ses yeux, il lui adresse la prière suivante : « Mon très doux Sauveur et Rédempteur, « vous qui avez daigné venir en ce monde pour « me racheter et racheter le genre humain par la « mort que vous avez voulu, de votre seule grâce « et sans nulle contrainte, souffrir pour nous sur « la croix ; vous qui m'avez institué, malgré mon « indignité et mon insuffisance, votre vicaire au « gouvernement du royaume de France, je vous ai « offensé par ma faute, par ma très grave faute, par « ma très grande faute. Je me suis mis sous le coup « de votre colère, mais je sais et vraiment je con- « fesse et crois que vous êtes pitoyable et miséri- « cordieux, et que vous ne voulez pas la mort « du pécheur. Aussi, en l'article de ma très grande « nécessité, me voici criant vers vous et vous « appelant comme le père des miséricordes et de « toute consolation. Je vous demande et je vous « requiers le pardon de mes péchés. Je vous « supplie, du plus profond et de toutes les forces « de mon cœur, de ne point faire attention, dans

« votre clémence, à mes fautes, mais au contraire « de m'octroyer l'appui de votre munificence et « de me prendre sous la protection de votre grâce. »

« Cette prière finie, le Roi se tourne vers les assistants et dit : « Je sais que sous mon règne, beaucoup « de mes sujets ont eu à se plaindre de moi en « mainte circonstance, nobles, bourgeois, vilains, « même mes gens qui avaient droit à ma parti- « culière bienveillance. Je leur ai fait de la peine, « j'ai provoqué leur animadversion et ne me suis « pas montré assez reconnaissant de leurs services. » Puis, commençant par les grands du royaume et, les regards fixés sur eux : « Je fais appel à votre « indulgence et je vous prie de me pardonner. » Cette même supplique ; il l'adresse tour à tour à trois reprises, en étendant les bras et les mains jointes, aux diverses catégories de personnes qui sont là présentes, et il ajoute : « Je prends Dieu « et je vous prends tous à témoin que nulle préoc- « cupation temporelle, nul souci des vanités de ce « monde ne m'anime et ne m'incite à vouloir autre « chose que ce qu'il plaira à la Providence d'ordon- « ner de moi. Je prends Dieu lui-même à témoin « et pour juge, parce qu'aucun bien de ce monde « ne me paraît avoir un prix suffisant pour que je « veuille ou pour que je souhaite mon retour à « la santé en vue de l'obtenir. »

« Aux approches du terme fatal, avant de

rendre le dernier soupir, à la manière des patriarches de l'Ancien Testament, il bénit en ces termes son fils aîné, Charles, dauphin de Viennois : « Abraham, après avoir doté son fils Isaac « d'une terre fertile, fécondée par la rosée du « ciel, produisant le blé, le vin et l'huile en « abondance, le bénit en lui disant : « Que celui « qui te bénira soit béni et que celui qui te mau- « dira soit lui-même accablé de malédictions. » « Je dis à son exemple : Qu'il vous plaise, Sei- « gneur, faire jouir mon fils Charles de cette « abondance que donne un sol fertile, favorisé « par la rosée du ciel ! Que les tribus lui « obéissent, qu'il commande à tous les siens, et « que les fils de sa mère se courbent devant sa « face ! Que quiconque le bénira soit béni et « que quiconque le maudira soit chargé de ma- « lédictions ! » A la prière du seigneur de la Rivière, il bénit ensuite tous les assistants en récitant la formule consacrée : « Que la béné- « diction de Dieu, le Père tout-puissant, et du « Fils, et du Saint-Esprit, descende sur vous et « demeure à toujours ! » Cela fait, il invita les personnes présentes à s'éloigner : « Retirez-vous, « dit-il, mes amis, retirez-vous et laissez-moi un « peu, afin que mes tourments et mon travail se « terminent en paix. » Alors, se mettant sur le côté, la face tournée vers la ruelle de son lit, il se

fit lire, au milieu même de son agonie et de cette lutte suprême entre la vie et la mort, le récit de la passion du Sauveur. Ce fut vers la fin de l'Évangile de saint Jean que les dernières convulsions commencèrent. Après avoir poussé, pendant quelques instants, les râles de la mort, il expira entre les bras du seigneur de la Rivière, et rendit son âme à son Rédempteur qui vit et règne dans les siècles des siècles. Amen. »

Tel est, dans une traduction un peu libre, mais que nous croyons néanmoins fidèle, sans aucune suppression et avec deux additions sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure, le précieux document découvert par M. Hauréau. Le savant académicien, coutumier qu'il est de trouvailles de ce genre, n'a nullement cherché à faire valoir celle-ci. Il a jugé avec raison que ce soin était superflu. Le récit des derniers moments de Charles V offre, en effet, un double intérêt, celui qui s'attache au sujet et celui qui résulte de la manière dont ce sujet est traité et du talent du narrateur. Somme toute, la littérature latine du moyen âge nous a laissé peu de pages aussi émouvantes; et lorsqu'un traducteur habile en aura fait une version française un peu moins imparfaite que la nôtre, on les verra figurer au premier rang dans tous les recueils des morceaux choisis à l'usage de la jeunesse chrétienne.

En réalité, du reste, ce beau récit est depuis longtemps célèbre. Il est célèbre sous la forme d'une copie assez pâle, parfois infidèle, très tronquée surtout, dont les amis des lettres sont redevables à Christine de Pisan, qui en a fait une sorte d'épilogue dans son *Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles le Sage*[1]. Cette érudite personne trouva de si bonne prise le travail de son devancier, qu'elle semble avoir voulu se l'approprier et le donner comme sien ; mais, maintenant que, grâce à M. Hauréau, nous avons l'original sous les yeux, il n'est pas malaisé de s'apercevoir que les erreurs seules et aussi les contresens appartiennent en propre à la fille de l'astrologue de Charles V. Pour ne citer qu'un exemple de ces inexactitudes, la narration placée à la fin du *Livre des faits et bonnes mœurs* s'ouvre par la phrase suivante que l'on chercherait vainement dans le texte latin : « Vers la moitié passée du mois de septembre, en l'an mil trois cent quatre-vingt, le roi Charles alla en son hostel de Beauté ». Cette phrase, qui est une addition de Christine, renferme une erreur de date assez grossière. Charles V quitta son château de Vincennes pour venir demeurer à Beauté, peut-être dès le

1. La meilleure édition du *Livre des faits* est celle de l'abbé Lebeuf, qui parut en 1743. (Voy. *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, III, p. 378.)

19 ou le 20, certainement dès le 21 août[1]. Il ne mourut que le 16 septembre suivant, après un séjour de plus de trois semaines dans sa résidence de prédilection. L'assertion de l'auteur du *Livre des faits et bonnes mœurs* doit donc être rectifiée ainsi : « Vers la moitié passée du mois *d'aoust* », etc. Quant aux contresens, le nombre en est vraiment si considérable qu'il serait fastidieux de les relever tous. Le plus digne d'être remarqué se trouve dans le passage relatif à la bénédiction donnée par le roi mourant au Dauphin. Christine dit formellement que Charles « fit amener devant lui son fils aîné », alors que l'on ne trouve rien de tel dans le texte latin, pour une bonne raison que nos lecteurs connaissent. Nous avons rapporté plus haut le passage des *Grandes Chroniques* établissant que le dauphin Charles et Louis, comte de Valois, par crainte de la contagion épidémique qui sévissait alors à Paris et aux environs de cette ville, habitèrent le château de Melun tant que dura la maladie de Charles V. Ces deux jeunes princes ne rentrèrent à Paris qu'après l'enterrement du roi à Saint-Denis. Voilà pourquoi, dans l'original latin, contrairement au procédé habituel

1. Voy. l'itinéraire de Charles V, fort incomplet du reste et quelquefois inexact, que M. Ernest Petit a publié dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, année 1887, p. 266.

de l'auteur, le père, qui bénit l'héritier du trône, ne s'adresse point à son fils en style direct. Comme ce fils est absent, le mourant ne lui envoie en quelque sorte qu'une bénédiction à distance.

Les suppressions opérées par l'auteur du *Livre des faits et bonnes mœurs* n'ont guère été plus heureuses que ses additions. Le curieux passage où il est fait timidement allusion à un semblant de délire qu'aurait éprouvé le royal malade, a disparu. Cette allusion, si discrète et si respectueuse qu'elle fût, la vertueuse veuve, dont les libéralités du duc de Bourgogne encourageaient les productions littéraires, jugea peut-être qu'elle avait quelque chose d'offensant pour la majesté royale. C'est sans doute pour la même raison que nous ne trouvons pas davantage dans la copie de Christine, qui semble ici bien pâle, la description très réaliste, pour employer un mot de la langue du jour, des affreux ravages exercés par la maladie, une maladie qui semble avoir consisté dans une sorte de décomposition du sang, sur la personne de Charles V. Cette description, aussi précise que vigoureuse, ne peut émaner que d'un témoin oculaire qui savait peindre avec force ce qu'il avait observé avec l'attention la plus perspicace.

Une autre suppression ne peut s'expliquer que par un sentiment de piété filiale, c'est celle d'une

phrase un peu énigmatique, dont voici la teneur : « Aux approches de la nuit, vers le coucher du soleil, la plupart des assistants, à l'apparition de certains signes trompeurs, s'imaginèrent que tout danger de mort était écarté ». Nous ne pouvons lire cette phrase sans nous transporter par l'imagination au manoir de Beauté, la veille de la mort de Charles V. Depuis le commencement de la maladie du roi, Thomas de Pisan, père de Christine, ce médecin compliqué d'un astrologue, est là qui, du haut de la tour carrée de ce manoir, ne cesse d'étudier le cours des astres pour faire de ses observations astronomiques la base de ses pronostications médicales. Ce soir-là, il est descendu de sa tour tout joyeux. Il a cru lire dans certaines circonstances atmosphériques qui ont accompagné le coucher du soleil des indices sûrs du prochain rétablissement de son maître. Mais, hélas! dès le lendemain ces pronostics, trop facilement accueillis par la plupart des courtisans aussi crédules en cette matière que Charles V lui-même, recevaient le plus cruel démenti. On comprend donc à merveille que la fille de l'astrologue bolonais n'ait point voulu reproduire la mention d'une prophétie aussi malencontreuse.

Tout ce qui concerne la question du schisme et le langage tenu par Charles V sur cette question est extrêmement écourté dans le *Livre des faits*

et bonnes mœurs. Christine ne dit rien ni de l'assemblée des notables, convoquée au sujet de l'option à faire entre les deux prétendants, ni de l'injonction faite par le roi mourant à un notaire apostolique, présent dans la chambre mortuaire, de dresser procès-verbal, séance tenante, de sa déclaration.

Grâce aux découvertes d'un habile et heureux chercheur qui a entrepris d'écrire une histoire du grand schisme d'Occident, le témoignage de notre narrateur inconnu sur ces deux points a reçu, dans le cours de ces dernières années, une confirmation éclatante. M. Noël Valois a trouvé récemment aux Archives de Vaucluse, dans le fonds des Célestins d'Avignon[1], le compte rendu officiel de l'assemblée des notables qui se tint à Paris et qui aboutit, dans la séance du 7 mai 1379, à la reconnaissance de Robert de Genève comme pape légitime sous le nom de Clément VII. Trois ans auparavant, dès 1887, ce même érudit avait été assez heureux pour se faire communiquer aux Archives du Vatican et pour publier le procès-verbal notarié de la déclaration de Charles V à son lit de mort, au sujet de l'affaire du schisme[2].

1. Ce document est classé aux Archives de Vaucluse dans la série H et renfermé dans le carton 64.

2. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXIV, année 1887, p. 251 à 255.

C'est à ce procès-verbal dressé par le notaire apostolique limousin Jean Tabari et daté de Beauté-sur-Marne le 16 septembre 1380, que nous avons emprunté la liste nominative de tous les personnages qui furent témoins de cette déclaration royale; et ainsi nous avons eu la bonne fortune de pouvoir substituer dans notre traduction cette précieuse liste aux indications trop sommaires et d'un caractère un peu général où s'est borné l'auteur du récit anonyme.

Ce qui fait, à vrai dire, l'intérêt capital d'une énumération de ce genre, c'est que, le narrateur ayant été, sans aucun doute, l'un des assistants, son nom est forcément l'un des vingt-cinq qui figurent sur la liste. D'où il y a lieu de conclure que c'est entre ces vingt-cinq noms qu'il faudra désormais circonscrire les recherches relatives à la paternité de l'original latin mis au jour par M. Hauréau.

Christine de Pisan s'est également abstenue, sous l'influence de diverses considérations politiques que l'on devine sans peine, de mentionner l'abolition des fouages. Il n'en a pas moins été solidement établi, à l'aide de deux ou trois petites trouvailles faites naguère dans des dépôts d'archives départementales, que l'ordonnance édictant cette abolition fut réellement promulguée pendant un laps de temps assez court et reçut à tout le

moins un commencement de notification dans un certain nombre de bailliages.

Comme pour racheter ces suppressions, qui toutes, à l'exception peut-être de celle qui se rapporte aux trésors laissés par Charles V, nous semblent malheureuses, la noble femme qui composa pour le duc de Bourgogne le *Livre des faits et bonnes mœurs* nous a seule conservé quelques lignes dont la perte eût été à jamais regrettable. On se rappelle la double apostrophe adressée par Charles V mourant, d'une part à la couronne d'épines ou de la Passion, d'autre part à la couronne de France. C'est une page qui mériterait de devenir classique, et l'on chercherait vainement ailleurs un mouvement d'éloquence plus poignant et d'une inspiration plus haute. Or M. Hauréau, par inadvertance sans doute, n'a pas pris garde que les paroles adressées à la couronne d'épines, absolument nécessaires pour faire valoir les autres, manquent dans le texte latin qu'il a découvert. L'un des termes de l'antithèse ayant ainsi disparu, l'effet d'ensemble de ce magnifique morceau s'en trouve foncièrement atteint et comme diminué. Selon toute apparence, cette lacune, si fâcheuse qu'elle puisse être, provient d'un simple *bourdon*; mais nous n'en devons pas moins savoir un gré infini à Christine de Pisan qui nous a mis en mesure de la combler.

Le récit de la mort de Charles V se recommande donc autant par sa valeur historique que par sa beauté littéraire et le parfum d'édification qui s'en dégage. Il ressort avec évidence d'un examen attentif que l'auteur de ce récit, dont plusieurs parties sont vraiment admirables, n'a raconté que ce qu'il avait vu et entendu, sans se faire faute, il est vrai, de tout dramatiser, suivant un procédé d'exposition qui lui était familier, en revêtant les idées des personnages qu'il met en scène de ses couleurs propres et en les marquant plus ou moins de son empreinte personnelle.

L'admiration éveillant naturellement la curiosité, on voudrait connaître l'écrivain auquel nous sommes redevables d'une narration aussi émouvante. Par modestie ou pour tout autre motif, cet écrivain nous a caché son nom, mais il ne nous est pas interdit de chercher à le découvrir parmi les vingt-cinq personnages qui furent témoins de la déclaration royale.

Il est tout d'abord évident que le narrateur avait été profondément et particulièrement frappé de la mort de Charles V, puisqu'il entreprit d'en perpétuer le souvenir. Ensuite, on ne peut le lire sans sentir aussitôt qu'il avait pour le souverain défunt une tendre affection et sans reconnaître qu'il savait allier un rare talent à la piété la plus exaltée. Que si l'on descend à des détails plus

minutieux, on constate qu'il n'ajoutait foi ni à l'astrologie ni aux astrologues, et qu'il devait être l'ami de Bureau de la Rivière. Littérairement parlant, il aimait le style direct, les apostrophes, les oraisons jaculatoires, les antithèses et les assonances. Outre qu'il attachait un sens particulier à certains mots, il faisait profession de cette doctrine que le roi de France est le vicaire temporel de Dieu sur la terre.

Nous avions à première vue pensé au confesseur; mais Maurice de Coulanges n'aurait jamais écrit, en parlant de lui-même, qu'il était un « homme d'une rare prudence ». D'un autre côté, tout le morceau respire une piété trop ardente pour qu'on puisse l'attribuer au chancelier Pierre d'Orgemont ou au premier président Arnaud de Corbie; et nous devons avouer que cette même considération nous porterait à écarter les évêques de Paris et de Beauvais. Un médecin, même décidé à garder l'anonyme, n'aurait point manqué de nommer les « mires » ou les « physiciens » qui donnèrent leurs soins à Charles. L'auteur de notre récit serait-il l'abbé de Saint-Denis ou l'un des cinq dignitaires conventuels qui entendirent, en compagnie de Gui de Monceau, la déclaration du roi mourant? Nous ne le croyons pas, quoique la présence si remarquable de ces cinq religieux ait bien l'air de se rattacher en quelque manière

à la mission historiographique qui incombait à l'abbaye. Nous ne le croyons pas, parce qu'un moine de Saint-Denis n'aurait eu garde d'omettre, il nous semble, dans le récit détaillé des derniers moments d'un roi de France, une circonstance aussi flatteuse pour son monastère.

Un seul des vingt-cinq témoins de la scène mémorable du 16 septembre offre dans sa personne la réunion des conditions que nous indiquions tout à l'heure : c'est Philippe de Mézières. L'auteur du *Songe du verger* (car nous lui attribuons cet ouvrage sans plus d'hésitation que M. Paulin Paris) marche le premier ou l'un des premiers avec Nicole Oresme dans cette phalange de beaux esprits qui ont honoré le règne de Charles le Sage. Supérieur peut-être à Oresme lui-même par la chaleur, le mouvement et la vie, il a moins de logique et de profondeur que l'évêque de Lisieux. Chevalier et diplomate en même temps qu'écrivain, maniant l'épée aussi bien que la plume, ayant mené l'existence d'un homme d'action, pour ne pas dire d'un aventurier, pendant la première moitié de sa vie et celle d'un religieux pendant la seconde, le célèbre favori de Charles V aimait à se qualifier « pauvre pèlerin » ou « ou vieux usé pèlerin » ; mais si l'on voulait donner une juste idée de son caractère, c'est « pèlerin passionné [1] »

1. C'est le titre d'un sonnet de Shakespeare.

qu'il faudrait dire, en empruntant au plus grand des poètes une belle expression remise à la mode dans ces derniers temps. Né, en effet, dans les environs d'Amiens, vers le commencement du règne de Philippe de Valois, issu de cette forte race du Santerre[1] qui passait au moyen âge pour la plus énergique de tout le royaume, Philippe avait été saisi, jeune encore, avec une force irrésistible, par le grand souffle des croisades au moment même où ce souffle allait s'affaiblissant de plus en plus en France aussi bien que dans les autres contrées de l'Europe. De 1352 environ à 1362 et de 1365 à 1371, il avait vécu à la cour de Pierre Ier et de Pierre II de Lusignan qui l'avaient investi de la dignité de chancelier de la couronne de Chypre. Ce long séjour en Orient n'avait été interrompu que par deux voyages en Europe, le premier accompli de 1362 à 1365, le second au commencement de 1371.

Au cours de ce dernier voyage, Charles le Sage, frappé de la variété du savoir non moins

1. Mézières est un village du Santerre, situé dans l'arrondissement de Montdidier et le canton de Moreuil. Quoiqu'un jeune érudit qui paraît avoir fait des lettres du chancelier de Chypre une étude spéciale, M. N. Jorga, ait adopté tout récemment la forme « Maizières » dans la *Revue historique*, comme l'orthographe Mézières a l'avantage d'indiquer le lieu d'origine, il convient de l'employer de préférence.

que de l'élévation d'esprit de l'envoyé des Lusignan, l'avait pris à son service et nommé membre de son Conseil. Il avait même tenu à l'avoir dans son voisinage immédiat, afin de pouvoir le consulter plus à son aise et de jouir plus souvent du charme de sa conversation. C'est pourquoi, dès le mois de mai 1373[1], il lui avait fait présent de deux maisons avec leurs dépendances contiguës, d'une part, à son hôtel de Saint-Pol et, de l'autre, au couvent des Célestins. Philippe de Mézières avait rapporté des pays du soleil le goût des beaux jardins, de la vie en plein air, et par suite l'horreur des hautes murailles, noires et humides, entre lesquelles on avait l'habitude, alors comme aujourd'hui, d'emprisonner le moindre recoin de verdure et de fleurs. Il eut donc l'idée heureuse et nouvelle à cette date de se clore à l'aide de simples cordons de maçonnerie de faible hauteur qui soutenaient des plantations palissadées et des entrelacements d'arbustes plus ou moins exotiques. Telle est, pour le dire en passant, l'origine de ce nom de Beau-Treillis, que l'on continue de donner de nos jours à la rue qui fut ouverte au XVIIe siècle sur l'emplacement de l'hôtel et

1. *Archives nationales*, JJ. 106, n° 102, f° 60. En juillet 1374, Charles V fit à Philippe une seconde donation complétant la première. (*Ibid.*, n° 101, f° 598.)

des jardins du chancelier de Chypre[1]. Pour la même raison, le 14 octobre 1377[2], le royal châtelain de Beauté-sur-Marne avait gratifié le confident de ses pensées les plus secrètes du domaine de Charentonneau, situé près du pont de Charenton, à l'endroit où se trouve actuellement l'école d'Alfort.

Si quelqu'un dut être affecté plus que personne de la mort de Charles V, ce fut le favori qui lui avait de si nombreuses et si étroites obligations. Du reste, il ne voulut jamais se consoler de la perte de son bienfaiteur. Dès que le roi de France eut rendu le dernier soupir, Philippe jura de renoncer pour toujours aux affaires, à la vie mondaine, et quoiqu'il dût survivre de vingt-cinq ans à son seigneur et maître, il sut demeurer fidèle jusqu'au bout à son serment. Quand il mourut le 29 mai 1405, voici l'épitaphe qui fut gravée sur sa tombe, telle qu'on la lisait encore dans l'église des Célestins de Paris du temps de Sauval : « Cy gist monseigneur Philippe de Mézière en Santerre, chevalier, chancelier de Chipre, conseiller et banneret de l'hostel du roy de France Charles, quint de ce nom, qui trespassa

1. Abbé Lebeuf, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XVII, 507, note 9.

2. *Archives nationales*, JJ. 111, n° 269. Cf. P. Paris, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, nouvelle série, XV, 393.

de la gloire de l'hostel royal à l'humilité des Célestins l'an de grâce 1380 et rendit son esprit le XXIXe jour de may de l'an de grâce 1405[1]. » Nous avons dans la teneur vraiment touchante de cette épitaphe la preuve qu'aucun des anciens serviteurs de Charles V présents à Beauté dans la journée fatale du 16 septembre 1380 ne dut emporter de cette journée aussi cruelle pour le royal patient qu'émouvante pour les assistants une commotion plus profonde que le chancelier de Chypre. Cela étant, on comprend à merveille que le « vieux pèlerin » de l'hôtel de Beau-Treillis ait voulu plus tard du fond de sa retraite porter témoignage de ce qu'il avait vu et entendu, non seulement pour honorer et au besoin pour défendre la mémoire du souverain dont il pleurait la perte, mais encore pour faire servir le récit d'une mort si chrétienne à l'édification des fidèles.

Toutes les lignes de ce récit ont été dictées par une piété fervente. Or tel fut toujours le caractère de la dévotion du chancelier de Chypre, dont la pieuse ardeur ne fit que s'accroître avec les années. Dès le 21 novembre 1372, il avait réussi à introduire dans les églises d'Occident une nouvelle fête, la Présentation de la Vierge depuis longtemps célébrée en Orient; et il nous a

1. Sauval, *Antiquités de Paris*, I, 460 et 461.

laissé, outre un recueil de prières, plusieurs opuscules empreints de la plus haute mysticité. En outre, faisant appel à tous les moyens d'action littéraires, diplomatiques ou autres dont il pouvait disposer, il se consacra presque exclusivement pendant les vingt dernières années de sa vie, de 1385 à 1405, à l'élaboration d'un nouvel Ordre de chevalerie qu'il appelait la « Milice de la passion de Jésus-Christ ». Assurément, Charles le Sage à son lit de mort ne pouvait avoir nul besoin qu'on lui prêtât des sentiments de vive piété qui réellement enflammaient son âme. Il n'en est pas moins vrai que si, parmi les écrivains des premières années du règne de Charles VI, il y en avait un qui fût assez riche de son propre fonds et assez admirateur du roi défunt pour mettre en quelque sorte le comble aux sentiments dont nous parlons, c'était sans aucun doute Philippe de Mézières.

Le talent de composition et d'expression que l'on remarque dans le récit des derniers moments de Charles V est chose plus rare encore que la piété ; mais, ce talent, le chancelier de Chypre sut d'ordinaire le joindre aux inspirations d'une piété fervente, de telle sorte que nous trouvons là l'une des raisons, et non la moindre, qui nous fait attribuer à cet écrivain plus vif, plus animé que la plupart des prosateurs de son temps, le

texte latin dont notre traduction française ne donne qu'une imparfaite idée. Le mouvement, la vie, la couleur et aussi l'observation de la réalité, qui distinguent ce morceau, se retrouvent, à un degré ou à un autre, dans les autres productions de l'auteur et ont, depuis longtemps, attiré l'attention de la critique. « Si l'on compare ce style, écrivait en 1841 M. P. Paris à propos d'un opuscule de Philippe de Mézières, ces périodes, ces consonances gracieuses même dans leur affectation, avec tous les morceaux d'apparat du *Songe du verger*, l'on ne pourra s'empêcher de reconnaître entre les deux ouvrages une analogie frappante et, de plus, un certain mouvement particulier à toutes les compositions latines et françaises de notre auteur[1]. » Après avoir signalé d' « admirables morceaux de style » dans le *Songe du vieux pèlerin*, après avoir déclaré la *Vie de Pierre Thomas, patriarche de Constantinople*, « un chef-d'œuvre de sentiment », un jeune critique faisait remarquer hier encore avec justesse que « la naïveté avec laquelle Philippe tourne ses phrases, la passion qui anime tout ce qu'il écrit, et qui arrive même à rendre presque acceptables les tournures les plus alambiquées de son style,

1. P. Paris, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, nouvelle série, XV, 373.

donnent à son œuvre entière un caractère spécial qui contribue à rendre plus sympathique encore cette belle figure d'enthousiaste[1] ».

L'emploi et, l'on pourrait dire, l'abus du style direct est le procédé caractéristique de Philippe de Mézières considéré comme écrivain. Ainsi que le narrateur de la mort de Charles V, l'auteur du *Songe du verger*, du *Songe du vieux pèlerin*, du *Discours tragique* et de tant d'autres opuscules, ne se borne point à exposer les idées, les opinions, les sentiments des personnages réels ou allégoriques qui figurent dans ses ouvrages. Il met constamment en scène ces personnages, il les force à se mouvoir devant nous, il les fait parler. C'est ainsi que dans l'*Oratio tragœdica*, par exemple, il représente la cité d'Amiens sous les traits d'une vieille femme qui pleure, prononce des discours, soutient des dialogues ou se répand en lamentations. La fin de chacun de ces discours, de chacune de ces lamentations, est marquée par une formule d'ablatif absolu : *quo finito* (sous-entendu : *sermone*) ; *qua finita* (sous-entendu : *oratione*), qui revient sans cesse. Ce procédé, qui ne laisse pas de produire à la longue une certaine monotonie, se retrouve dans le récit des derniers moments

1. *Revue historique*, livraison de mai-juin 1892, p. 40. (Article de M. N. Jorga.)

de Charles V, où des expressions telles que : *hac oratione finita* et *qua finita* sont employées à plusieurs reprises à la suite des prières et des allocutions du roi de France, rapportées toujours en style direct. L'esprit observateur que le chancelier de Chypre savait allier à l'enthousiasme se marque surtout dans la description des effets les plus apparents de la maladie terrible qui allait emporter le roi de France. Ce même esprit observateur et cette curiosité toujours en éveil nous ont valu nombre de particularités intéressantes, éparses dans presque tous les ouvrages de Philippe de Mézières. C'est notamment un curieux passage du *Songe du vieux pèlerin* qui nous a révélé l'importance maritime et commerciale de la pêche du hareng sur les côtes de la mer du Nord vers le milieu du XIVe siècle[1].

Un des épisodes les plus touchants de notre récit anonyme se rapporte à Bureau de la Rivière, premier chambellan du roi et ami particulier de Charles V, qui n'arriva à Beauté que pour recevoir le dernier soupir de son maître et lui fermer les yeux. L'absence prolongée de ce grand seigneur, en un pareil moment, s'explique par la nécessité où il s'était trouvé de pourvoir à la

1. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XVI (1751), 225, 226. Quarante mille barques étaient employées à cette pêche dont vivaient trois cent mille individus.

défense de son château d'Auneau en Beauce contre l'armée d'invasion du comte de Buckingham, qui avait menacé très sérieusement le pays chartrain. Bureau était, de vieille date, l'un des amis les plus intimes du chancelier de Chypre, parce que son frère aîné, Jean, seigneur de la Rivière et de Préaux, avait pris part à la croisade d'Alexandrie où il était mort glorieusement vers la fin de 1366[1]. Lorsque, après sa disgrâce, le chef de ce que l'on appelle le parti des Marmousets fut mis en liberté par l'ordre de Charles VI, à la fin de janvier 1394, ce fut à l'instigation du « vieux pèlerin » du Beau-Treillis qu'il eut un instant la pensée d'entreprendre un pèlerinage à Jérusalem ; mais tout ce beau feu tomba vite, et le premier chambellan ne dépassa point Saint-Georges-d'Espérance en Dauphiné, où sa présence est signalée par un acte en date du 15 mai suivant[2]. Il mourut six ans plus tard, le 16 août 1400. Avant de mourir, il s'était réconcilié avec le duc de Bourgogne, sans quoi Christine de Pisan n'aurait probablement pas reproduit le passage relatif à la victime de Philippe le Hardi. Le *Livre des faits et bonnes mœurs*, qui ne fut commandé à l'auteur que le 1er janvier

1. Les obsèques de ce chevalier furent célébrées à Paris, le 18 février 1367. (*Archives nationales*, X, 1469, f° 195 v°.)

2. *Bibliothèque nationale*, collection Clairambault, vol. 191, n° 25.

1404, quatre mois avant la mort du duc Philippe décédé à Halle le 27 avril suivant, ne devait pas être complètement terminé au moment où l'écrivain, dont la fille de Thomas de Pisan paraît avoir voulu s'approprier le travail, succomba à son tour le 29 mai de l'année suivante; et c'est peut-être en partie pour cette raison que le récit de la mort de Charles V forme l'épilogue de l'ouvrage composé sur la demande du duc de Bourgogne.

Philippe de Mézières donne une acception particulière à certains mots, par exemple au mot *travail* dont il a coutume de se servir pour désigner la vie humaine. Dans une sorte de testament mystique rédigé en 1392, il s'exprime ainsi: « Le vieux pèlerin approche du terme de son pèlerinage et de la fin de son *grand travail* qui a duré plus de soixante ans ». L'écrivain qui emploie le mot travail en ce sens n'est-il pas le même que l'auteur anonyme du passage suivant dont nous donnons la traduction littérale: « Retirez-vous, mes amis, retirez-vous et laissez-moi un peu, afin que mes tourments et *mon travail* se terminent en paix. »

Il est temps d'arriver à un dernier argument que nous considérons comme absolument décisif en faveur de notre thèse. Si belle, disons le vrai mot, si sublime que soit l'apostrophe de Charles V mourant aux deux couronnes, ce qu'il y a

de plus digne d'attention dans le récit anonyme au point de vue des idées, c'est ce que dit ce même roi dans une des prières qu'il adresse à Dieu : « Vous qui m'avez institué, malgré mon indignité et mon insuffisance, *votre vicaire au gouvernement du royaume de France* ». La phrase suivante du *Songe du verger* détermine et précise cette haute parole : « Les rois de France sont vicaires de Jésus-Christ en sa temporalité ». Nous osons dire que Philippe de Mézières est tout entier dans ces deux phrases qui résument à la fois sa vie et sa doctrine politique. Il avait visité l'Orient à une époque où l'incomparable gloire des croisades, c'est-à-dire de la France de Philippe Auguste et de saint Louis, dont quelques rayons subsistent encore de nos jours, n'était pas encore descendue sous l'horizon ; et lui, le pèlerin passionné, il en avait une sorte d'éblouissement. Comme Minerve du cerveau de Jupiter, sa doctrine était sortie de cet éblouissement religieux et patriotique tout ensemble. De retour en Europe, à l'exemple des musulmans ayant sans cesse aux lèvres leur éternel : « Il n'y a d'autre Dieu qu'Allah, et Mahomet est son prophète », il avait jeté à tous les vents ce cri : « Il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et le roi de France est son vicaire temporel ». Il avait gagné sans peine Charles V à ce nouveau dogme exposé dans le

Songe du verger sous forme didactique. Puis, retiré du monde après la mort du souverain son bienfaiteur, il n'avait point renoncé à propager dans ses écrits comme dans ses conversations les idées qui lui étaient chères; et, malgré le schisme, malgré les divisions intestines, malgré la folie de Charles VI, il était resté inébranlablement fidèle à sa croyance. Or cette croyance devait être plus féconde encore que le grain de sénevé dont parle l'Évangile. Un jour vint où quelque oiseau du ciel la porta jusqu'au fond d'un obscur village des marches de Lorraine; et il se trouva qu'elle fut assez puissante, Dieu et la pitié au royaume de France aidant, pour faire d'une humble fille des champs la libératrice de la France.

JEANNE PAYNEL

A CHANTILLY

m
l'a
l'a
pa
le
na
ce
tr
de

se
éc
« i
to
pe
d'
Ce
ce
de
de
qu
qu
ne
de
en
d
la
a.

JEANNE PAYNEL

A CHANTILLY

Un jour viendra certainement, et puisse ce jour être aussi éloigné que possible, où les historiens qui ont l'honneur de faire partie de l'Institut de France ne pourront échapper à l'obligation de retracer les annales de Chantilly. Quand nous disons « Annales », nous n'entendons parler que de la période du moyen âge, puisque l'illustre historien des Condé s'est chargé lui-même, nous savons tous avec quel succès, d'accomplir la tâche pour les temps modernes. L'occasion s'étant offerte à l'auteur du présent travail d'apporter sa pierre pour l'édifice qui doit s'élever dans un avenir plus ou moins prochain, il l'a saisie avec empressement; et dans le nombre des hôtes plus ou moins considérables de Chantilly vers la fin du règne de Charles VI, il a fait choix d'un personnage qui lui

a semblé à sa taille. Ce personnage fut une petite mineure, une damoiselle d'un âge si tendre que c'est à peine si elle sortait de l'enfance à la date du document le plus récent où nous la voyons figurer.

Mais cette damoiselle mineure appartenait à l'une des premières familles du royaume. Elle portait le même nom et le même prénom que sa cousine germaine, mariée dès lors à Louis d'Estouteville, le futur défenseur du Mont-Saint-Michel, laquelle fut appelée plus tard à recueillir sa succession. Elle s'appelait Jeanne Paynel. Or, après les Harcourt, représentés aujourd'hui encore par plusieurs branches, après les Bertran qui s'éteignirent avant la fin du XIVe siècle, il n'y eut point, pendant toute la durée du moyen âge, de nom mieux porté que celui de Paynel dans l'aristocratie bas-normande. Aussi puissants depuis l'expédition de Guillaume le Conquérant au delà qu'en deçà du détroit, ils ont laissé ce nom subsistant jusqu'à nos jours à deux localités, Newport-Paganel en Angleterre, la Haye-Pesnel en France. Haut de plus de cent pieds et flanqué de sveltes tourelles, le donjon carré de Hambye, assis au sommet d'un monticule qui domine le cours de la rivière de Sienne, le plus beau peut-être de toute la Normandie, au témoignage de M. de Gerville qui le vit encore debout pendant les premières

années de ce siècle, lorsqu'il revint de l'émigration, le donjon carré de Hambye était le digne emblème de la puissance féodale de ses maîtres.

Les documents où les curieux détails qui vont suivre sur l'enfance de Jeanne Paynel ont été puisés méritent une mention spéciale. Ce sont des actes du Parlement et en particulier des registres de plaidoiries où l'on prenait soin d'analyser séance tenante soit les plaidoiries prononcées, soit les mémoires écrits présentés par les avocats de chacune des parties. Nous connaissons un érudit très familier avec nos archives judiciaires qui aime à répéter que ces plaidoiries des XIVe et XVe siècles nous offrent l'un des plus parfaits modèles de notre vieille langue, du moins dans le genre familier. Si ce n'est point précisément le plus parfait, c'est, à coup sûr, l'un des plus dignes de l'attention des philologues. Le lecteur qui ne se laissera point rebuter par le mauvais latin juridique dont sont farcis beaucoup de passages sera bien vite frappé de la hardiesse, de la rapidité et de la concision des tours, de l'originalité des images, du nerf, de la saveur, parfois même de la nouveauté de l'expression. Malheureusement, il faut être non seulement un homme du métier, mais même un paléographe très exercé pour parvenir à déchiffrer l'écriture extrêmement cursive et chargée d'abréviations, on serait presque tenté de

dire le « grimoire » des greffiers du Parlement qui ont ainsi résumé à la hâte et comme en courant les raisons présentées de part et d'autre par les plaideurs. M. Auguste Longnon, qui s'est servi naguère de ces résumés pour restituer certains épisodes de l'existence aventureuse de François Villon, sait, comme l'éditeur de Nicolas de Baye, M. Alexandre Tuetey, et comme nous-même, quels efforts il faut faire si l'on veut arriver pour chaque mot à une transcription absolument sûre et exacte.

Transportons-nous par la pensée, après lecture attentive des plaidoiries dont nous venons de parler, aux environs de Noël 1413. Foulques IV, chef de la branche aînée des Paynel, vient de mourir. Il a été de son vivant un fort grand seigneur et, pour nous servir des expressions mêmes du greffier du Parlement, « moult noble et puissant ». Marié à une Bretonne, Marguerite de Dinan, il laisse en héritage à Jeanne, sa fille unique, non seulement Hambye, mais encore le domaine de Bricquebec apporté aux Paynel par Jeanne Bertran l'aînée, son aïeule, et situé plus au nord de la presqu'île cotentinaise, entre Coutances et Cherbourg. Ce magnifique héritage rapporte, selon les uns, six mille, selon les autres, quatre mille livres, et, d'après le calcul de la chancellerie anglaise en 1418, trois mille cinq cents écus de revenu annuel.

Quoique Jeanne ne soit âgée que de quelques semaines, la garde de cette riche héritière appartient, d'après la coutume de Normandie, non à la mère, mais au roi de France. Les parents et amis de la veuve de Foulques IV voudraient faire donner cette garde au vieux Jean Paynel, seigneur de Bricqueville-sur-Mer, près Coutances, grand-oncle de la mineure. Ils échouent dans leur projet par suite de l'opposition des deux frères survivants du défunt, Nicolas Paynel, seigneur de Moyon et de Chanteloup, ce dernier fief situé à peu près à mi-chemin de Coutances et de Granville, et Bertrand Paynel, seigneur d'Olonde, gentilhommière depuis longtemps transformée en ferme qui a donné son nom à une branche cadette des Harcourt et que l'on aperçoit de nos jours encore sur la route de Saint-Sauveur-le-Vicomte à Portbail. Très influent à la cour, grâce au mariage de sa fille unique appelée aussi Jeanne, qui vient d'épouser Louis d'Estouteville, fils aîné de Jean, seigneur d'Estouteville, grand bouteiller de France, et de Marguerite de Harcourt, et se trouve être à ce titre la propre cousine du roi Charles VI, Nicolas Paynel réussit à se faire attribuer la meilleure part de la garde, c'est-à-dire la gestion des seigneuries et l'administration des biens. Il obtient cette part à la seule condition de verser annuellement au Trésor une somme de trois cents francs. C'est,

comme on le voit, une opération conclue tout à l'avantage de l'oncle, moins préoccupé de sauvegarder les intérêts de sa nièce que d'accroître sa fortune personnelle aux dépens d'une mineure sans défense. Bertrand Paynel, moins riche et moins influent, doit se contenter d'une part plus modeste consistant dans la garde de la personne de Jeanne avec le titre et les émoluments de capitaine de Bricquebec. Mais ce n'est pas pour rien que ce cadet de Normandie est doué d'un esprit subtil et libre de scrupules : il entreprend aussitôt d'améliorer la situation qui lui a été faite. Il s'empresse, tout d'abord, de nouer des intrigues avec un de ses cousins, Gui VI, seigneur de la Roche-Guyon, lié de longue date avec tous les Paynel et notamment avec Foulques IV, car il n'ignore point que ce seigneur caresse ardemment l'idée de marier son fils aîné à l'opulente héritière de Hambye. Moyennant le versement immédiat d'une somme de trois mille francs et la constitution d'une rente annuelle de cinq cents livres, le châtelain d'Olonde, qui fait élever Jeanne par des nourrices à Bricquebec, dans le château même dont il est capitaine, promet de la livrer au grand seigneur qu'il sait assez riche pour l'acheter. Le marché une fois conclu, il ne reste plus qu'à inventer un prétexte qui permette d'en accomplir les clauses. Au mois de juin 1414, alors que l'en-

fant n'a pas plus de huit mois, Bertrand fait répandre le bruit que Jean Paynel, de connivence avec la mère de Jeanne, négocie sous main le mariage de celle-ci avec un gentilhomme de Bretagne, le seigneur de Montauban. Il écrit dans ce sens à Gui, alors campé devant Arras, où Charles VI en personne tient assiégée la garnison mise dans cette place par le duc de Bourgogne. Deux mois plus tard, on le voit accourir auprès de son cousin, auquel il déclare qu'il n'y a plus un moment à perdre et que le seigneur de Montauban fait ouvertement ses préparatifs pour enlever de vive force l'enfant dont la main lui a été promise. Ces machinations ne tardent pas à produire l'effet qu'on en attend. Prêtant une oreille trop crédule à « cette feinte musique », pour emprunter le langage de l'avocat de Marguerite de Dinan, le roi de France, qui ne redoute rien tant que l'ingérence du duc de Bretagne ou de quelqu'un de ses vassaux en basse Normandie, donne l'ordre de confier la garde de la personne de Jeanne Paynel au seigneur de la Roche-Guyon qui jouit de toute sa confiance, en même temps qu'il enjoint aux baillis de Caen et de Cotentin de s'opposer par tous les moyens qui sont en leur pouvoir à l'entreprise du seigneur de Montauban. Quelle n'est pas la surprise et aussi la frayeur des nourrices lorsqu'elles voient revenir, après plusieurs semaines

d'absence, messire Bertrand à Bricquebec en compagnie du seigneur de la Roche qui chevauche à la tête d'une escorte de près de cent bassinets! Enfant au berceau, nourrices, chambrières, valets de service, mobilier, on fait main basse sur tout ce que l'on trouve dans l'antique résidence des Bertran et des Paynel pour l'emporter, comme un butin d'un nouveau genre, à la Roche-Guyon.

Et que devient au milieu de tout ce marchandage la pauvre enfant, devenue ainsi le jouet de la convoitise de ses protecteurs naturels? On éprouve pour elle un sentiment de pitié d'autant plus vif que sa mère elle-même, accusée par la partie adverse d'avoir donné son assentiment à ces basses intrigues, convole sur ces entrefaites à une nouvelle union. Le 20 septembre 1414, Marguerite de Dinan épouse en secondes noces, neuf mois à peine après la mort de son premier mari, Guillaume de Graville, seigneur de la Brisette. Désormais, l'héritière de Hambye va retrouver une mère d'adoption dans la châtelaine de la Roche. Cette châtelaine, Perrette de la Rivière, est une des plus nobles figures de la société française au xve siècle. Venue au monde dans les premiers jours de juin 1390 et fille cadette du premier chambellan de Charles V et de Marguerite d'Auneau; mariée en 1408 à Gui VI, devenu bientôt seigneur de la Roche-Guyon après le décès de

son père, Gui V, mort au commencement de novembre 1411, Perrette est déjà mère de quatre enfants, deux fils et deux filles, lorsque son mari, dans les vues très intéressées que l'on sait, lui donne à élever la fille unique de son cousin Foulques IV et de Marguerite de Dinan. Elle n'a point de peine à aimer bientôt Jeannette Paynel à l'égal de son premier-né Guyon, de son cadet Charles, de Marguerite et de Catherine de la Roche, cette dernière à peu près du même âge que la nouvelle venue. « Elle la nomme, pour employer les expressions de son avocat, aussi tendrement que si elle était sa fille. »

Pendant que tout ce petit monde prend ses ébats et s'abandonne à ses « enfances » au milieu de l'un des plus riants paysages de la vallée de la Seine, dans ce beau domaine de la Roche que le moins lyrique des écrivains du XVIIe siècle, Boileau lui-même, pendant un séjour chez le greffier Dongois, au manoir de Haute-Ile, devait chanter trois siècles plus tard dans son épître à Lamoignon, l'horizon politique s'assombrit de plus en plus. Le mercredi 14 août de l'année suivante, la veille de l'Assomption, Henri V opère sa première descente en France, prend d'assaut Harfleur le dimanche 22 septembre et remporte un mois plus tard, le 25 octobre, qui tomba en 1415 un vendredi, la sanglante victoire d'Azincourt. Les Français

perdent environ dix mille hommes dans cette journée néfaste, et parmi les victimes se trouve le mari de Perrette de la Rivière, Gui VI de la Roche-Guyon. Pour désigner cette épouvantable boucherie, où les cadavres s'amoncelèrent en certains endroits jusqu'à former des tas de six pieds de hauteur, le greffier du Parlement se sert d'une périphrase tout à fait caractéristique ; il se borne à dire que Gui « trépassa à la besogne de Picardie ». La besogne de Picardie, autant aurait valu dire, au lendemain de nos récents désastres, l'affaire de Sedan. L'incorrigible légèreté et aussi, par une juste compensation, la vitalité indomptable de notre caractère national tiennent tout entières, il nous semble, dans ce mot.

La douleur est parfois mauvaise conseillère. La dame de la Roche-Guyon, tout en surveillant du regard les jeux de ces cinq petits enfants dont la vue apporte seule quelque adoucissement à son deuil, se rappelle que le vœu le plus cher du mari qu'elle pleure était de faire un jour de Jeannette Paynel la femme de leur aîné, Guyon de la Roche. D'ailleurs un tel mariage ne donnerait-il pas pleine satisfaction aux intérêts de sa fille adoptive en même temps qu'à ceux de son fils, et ne constituerait-il pas pour l'un comme pour l'autre l'union la mieux assortie ? Sans doute l'héritière de Hambye est dès maintenant en possession de

plus de quatre mille livres de revenu annuel; mais Guyon de la Roche est plus riche encore[1]. Outre les huit à neuf mille livres de rente qui lui reviennent de son infortuné père, elle doit lui laisser un jour, elle, sa mère, une fortune non moins belle. L'avoir mobilier de Jeannette est à peu près nul, puisque Marguerite de Dinan a trouvé son avantage, après le décès de Foulques IV, à renoncer à la fois aux meubles et aux dettes. Pour charmer sa douleur, Perrette de la Rivière se met donc à renouer, auprès des parents et amis, pour les mener à bonne fin, ces négociations matrimoniales qui ont été de tout temps l'occupation favorite des femmes et dont le seigneur de la Roche-Guyon, quelques mois avant sa mort, avait pris l'initiative. Dès cette époque, dix-sept membres de la famille Paynel ont déclaré consentir au mariage projeté. Quelques-uns des plus grands personnages du royaume, notamment l'illustre Barbazan et Georges de la Trémouille, seigneur de Sully, ont également donné un avis favorable. Enfin, les bases du contrat ont été arrêtées dans une sorte de conseil de famille tenu en présence du « feu duc d'Alençon ». Ce feu duc d'Alençon, c'est Jean Ier, dit *le*

1. Une des sources de cette richesse était le lucratif péage de la Roche-Guyon.

Sage, créé duc le 1er janvier 1415 et tué à Azincourt avant la fin de cette même année. Le rapprochement de ces deux dates suffit pour montrer que c'est Gui VI qui doit surtout encourir des reproches pour avoir voulu conclure avant le temps ce mariage contre nature d'une fillette âgée de moins de deux ans avec un petit garçon qui, lui-même, n'était pas encore sorti de l'enfance. Le seul tort de sa veuve, mue peut-être par un sentiment touchant de piété conjugale, fut de reprendre comme sienne l'intrigue ourdie par le seigneur de la Roche-Guyon et, à ce qu'il semble, d'en avoir fait dresser par les notaires l'instrument authentique.

La rédaction du contrat de mariage fut précisément l'occasion que Marguerite de Dinan, mère de l'enfant, qui depuis plus de deux années ne faisait entendre aucune plainte, s'empressa de saisir pour revendiquer la garde de sa fille. La mort de Gui VI l'avait-elle enhardie, ou bien avait-elle, de son côté, comme le prétendit la partie adverse, l'arrière-pensée de marier l'héritière de Hambye à quelque seigneur breton, parent ou ami de sa famille? Nous verrons tout à l'heure que l'on est parfaitement fondé à faire à ces deux questions une réponse affirmative. Quoi qu'il en soit, ce fut seulement dans les trois premiers mois de 1416 que la mère de Jeanne Paynel se décida à inten-

ter une action devant le Parlement contre la veuve du seigneur de la Roche-Guyon en même temps que contre Nicolas et Bertrand Paynel[1], qui s'étaient rendus les complices de Gui VI. Charles de Dinan, seigneur de Châteaubriant, père de la demanderesse; Bertrand de Dinan, seigneur de Montaffilant, son frère aîné, et aussi deux membres de la famille Paynel, Jean, seigneur de Bricqueville-sur-Mer, et Nicolas, fils de Jean, déclarèrent se joindre à Marguerite pour présenter et appuyer sa plainte. Une autre adjonction plus grave encore fut celle du procureur du roi; mais cette dernière adjonction tendait à une fin différente. Tandis que Marguerite réclamait la garde de sa fille pour elle, le procureur, se prévalant de la coutume de Normandie, la revendiqua pour le roi seul. Il reconnut que cette garde avait été déléguée naguère par qui de droit aux la Roche-Guyon; seulement, comme il y avait eu abus de leur part dans cette tentative de mariage entre enfants non nubiles et incapables de consentement, il conclut

1. Pendant les deux derniers mois de 1415 et même pendant tout le cours de l'année 1416, on resta incertain sur le sort de beaucoup d'hommes d'armes faits prisonniers à la bataille d'Azincourt. C'est ce qui arriva à Bertrand Paynel, qui fut compté parmi les morts et dont la femme, Jeanne de Garencières, citée au procès, s'était fait délivrer des lettres d'état, en raison de cette prétendue mort. Bertrand vivait encore en 1418.

à l'abrogation du mandat et à l'annulation pure et simple de tout ce qui avait été fait.

Une adjonction qui offre pour nous un intérêt tout particulier, mais qui dut être moins agréable à Marguerite de Dinan que l'intervention du procureur du roi, fut celle de Jacqueline Paynel, dame de Chantilly, sœur de Foulques IV et par conséquent tante de l'héritière de Hambye. Mariée le 31 mars 1405 à Pierre II d'Orgemont, petit-fils du chancelier de Charles V et l'un des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, Jacqueline est qualifiée tantôt dame de Chantilly et tantôt dame de Montjay, parce que son mari possédait dès lors, entre autres fiefs, Marines, près de Pontoise ; Montjay, entre Paris et Meaux ; Chaversy, dans le Valois, et Chantilly. Mais c'est au château de Chantilly, restauré à grands frais de 1386 à 1393 par le chancelier Pierre Ier et par Amauri, son fils, flanqué de tours massives et entouré de douves profondes, abondamment remplies d'eau, qu'elle aimait à faire sa résidence ordinaire, ainsi que Pierre II, encore vivant en 1416, quoique les généalogistes l'aient compté par erreur parmi les victimes d'Azincourt.

La requête présentée, au nom de la dame de Chantilly, par son procureur, a été résumée par le greffier dans les termes suivants, que nous transcrivons textuellement : « Dame Jacqueline de

Hambye dit que l'enfant est sa nièce, à laquelle elle ne doit point succéder. Elle ajoute qu'elle est vaillante dame et de moult bel gouvernement. Aussi serait moult bien l'enfant avec elle. Et elle aime *presumptione juris* plus l'enfant que autre. C'est pourquoi elle s'oppose à ce que autre qu'elle ait la garde du corps et à ce conclut. Elle dit enfin qu'elle est moult bien au château de Chantilly qui est beau et fort et où l'enfant sera très bien. » Marguerite de Dinan ayant fait répondre, non sans ironie, qu'elle n'avait jour ni terme contre dame Jacqueline de Hambye, que celle-ci s'avançait trop et aurait dû attendre qu'on la priât de prendre une telle charge, « la dame de Chantilly, répliqua sévèrement l'avocat de Jacqueline Paynel, ne s'est point trop hâtée ni ne se hâte. Elle fait simplement son devoir en réclamant la garde de sa nièce, alors que l'on en traite céans en jugement. Elle y vient à temps ; et si les circonstances n'étaient pas si critiques que chacun voit et sait, elle n'eût pas tant attendu, non plus que le seigneur de Montjay. Car, quoiqu'on les ait accusés de s'être rendus complices de ce qui a été fait au sujet de sa dite nièce, il faut qu'on sache bien que ni elle ni son mari n'ont eu nuls gants des noces. »

Ce passage des plaidoiries de 1416 prouve que le Chantilly des Orgemont était considéré comme

l'une des plus belles résidences des environs de Paris au commencement du xve siècle. Du reste, les aveux et dénombrements rendus par Pierre II d'Orgemont en 1401 et par Pierre III, son fils, en 1445, qui sont conservés aux Archives nationales, permettent de se faire une idée nette de cette résidence ainsi que du domaine, déjà considérable, qui en dépendait. Les bâtiments proprement dits se composaient de l'ancien château, construction de la fin du xiie siècle, et d'un manoir édifié par Pierre Ier et Amauri d'Orgemont, château et manoir autour desquels régnait un enclos fortifié dit Basse Cour. Au moyen âge comme au xviie siècle et à l'époque actuelle, Chantilly devait son principal charme à la beauté de ses eaux vives qui formaient deux nappes, l'une en façade dite « le Val-de-Marché », l'autre par derrière dite « le Vivier derrière le Château ». Ces nappes, alimentées par des centaines de sources et toujours appelées pour cette raison viviers et non étangs, parce que ce n'étaient point des retenues artificielles de masses liquides détournées et dormantes[1], cou-

1. Il est regrettable que l'Académie française n'ait point cru devoir maintenir cette utile différence de signification entre vivier et étang observée d'ordinaire dans notre ancienne langue. Le Dictionnaire de 1878 définit le vivier : « Pièce d'eau courante ou dormante dans laquelle on nourrit, on conserve du poisson ». Et l'étang : « Un grand amas

vraient un espace d'environ douze arpents. Les jardins ou courtils d'une étendue moitié moindre étaient contigus au « Vivier de derrière le manoir » qui fournissait l'eau pour les arroser. Au delà du vivier le plus vaste dont le trop-plein se déversait dans les douves creusées autour de l'enceinte, se trouvaient les écuries et les chenils attenant à la ferme du Val-de-Marché qui consistait en une soixantaine d'arpents de terres « ahanables » ou labourables avec une étendue à peu près égale de prairies traversées par la rivière de Nonette et limitées, d'un côté, par la chapelle Saint-Firmin, de l'autre, par le Gril du vivier de Gouvieux. La partie de cette rivière comprise entre Senlis et le Gué Saint-Leu, qui mettait en mouvement un moulin à tan dont tous les tanneurs senlisiens étaient banniers, appartenait également aux Orgemont. Ajoutez à ces dépendances la Grande et la Petite Genevraye, le Buisson-Mauger, la Loge-aux-Sergents, enfin plus de sept cents arpents dans la forêt, et vous aurez énuméré tout ce que comprenait le domaine direct de Chantilly dans les premières années du xve siècle, avant l'acquisition faite par Pierre II de la seigneurie voisine de Quincampoix, notamment du fief le Charon, qui

d'eau retenu par une chaussée et dans lequel on nourrit du poisson ».

est représenté par la partie haute de la pelouse actuelle et dont nous aurons l'occasion de parler en terminant cette étude.

Les plaidoiries, dont un extrait vient de donner lieu à cette trop longue digression, occupèrent les trois séances des jeudi 2, lundi 27 et mardi 28 avril 1416. Nous croyons en avoir condensé ci-dessus la substance, en nous plaçant, il est vrai, beaucoup moins au point de vue juridique qu'au point de vue historique. La Cour laissa s'écouler plus de deux mois et ne se réunit en Chambre du Conseil pour clore ses délibérations et libeller définitivement les termes de son arrêt que le 6 juillet suivant. Cet arrêt, conforme aux conclusions du procureur du roi, porte la date du 11 juillet. Il décide qu'une enquête sera ouverte sur les faits délictueux qui ont donné lieu à la plainte. Il porte en outre que les biens comme la personne de la mineure Jeanne Paynel seront mis dans la main du roi, la personne pour être confiée à quelque noble dame d'un mérite reconnu et d'une réputation exemplaire, les biens pour être gérés par des agents que la Cour choisira et à laquelle ils seront tenus de rendre compte de leur gestion. Par un autre arrêt rendu à la même date sous forme de mandement du roi, le Parlement fit choix de Jacqueline Paynel, dame de Chantilly et de Montjay, comme gardienne de la personne

de sa nièce ; mais il eut soin de défendre à cette dame, sous peine d'une amende de mille marcs d'or, de s'entremettre du mariage de ladite demoiselle et même de laisser pénétrer dans son château de Chantilly ou dans son hôtel à Paris une personne quelconque qui pût être soupçonnée de quelque intrigue matrimoniale. Sans aucun doute, une telle défense était surtout motivée par les agissements du feu seigneur de la Roche et de Perrette de la Rivière. Toutefois, on se demande si la Cour ne voulait pas aussi prévenir, en édictant une pénalité aussi sévère, l'union dès lors projetée, comme on va le voir, entre la pauvre enfant, objet de tant de convoitises, et le jeune Gilles de Rais, le futur Barbebleue.

Un conseiller du roi, nommé Pierre Buffière, fut chargé de se rendre en basse Normandie pour prendre possession des biens de la mineure au nom du roi et en organiser la gestion. Il ne fut pas médiocrement surpris de trouver installée au château de Hambye toute une famille, une mère avec huit enfants, dont les membres ne portaient même pas le nom de Paynel. La mère, une très grande dame, née Marguerite d'Harcourt, la propre cousine germaine du roi de France, était la femme de Jean, seigneur d'Estouteville, fait prisonnier par les Anglais à la prise d'Harfleur. L'aîné des huit enfants de Jean et de Marguerite, Louis

d'Estouteville, le futur défenseur du Mont-Saint-Michel, avait épousé deux ans auparavant Jeanne Paynel, fille unique de ce Nicole, seigneur de Moyon et de Chanteloup, qui s'était fait donner, moyennant une rente de trois cents livres, la garde des biens. Aussitôt après le décès dudit Nicole, Marguerite d'Harcourt, voyant ses châteaux et ses terres du pays de Caux en butte aux incursions sans cesse renouvelées de l'ennemi, s'était fait autoriser par Charles VI à venir s'installer avec sa nombreuse famille dans le donjon de Hambye qu'elle occupait sans doute de compte à demi avec son fils aîné. Là, elle exploitait les biens de l'héritière de Foulques IV absolument comme s'ils eussent été les siens propres, faisant couper pour son chauffage le bois des forêts, mettant à contribution pour sa table le poisson des étangs et, comme dit l'avocat de la partie adverse, « happant et prenant tout ». Sommée par le conseiller Pierre Buffière de vider les lieux, la dame d'Estouteville demanda un délai d'un an. Le commissaire royal ayant refusé d'accorder ce délai, le seigneur d'Estouteville et sa femme portèrent appel de sa sentence devant le Parlement. Jacques Paynel, seigneur d'Olonde, aux droits de Bertrand son père naguère chargé de la garde de la personne de la mineure, Pierre II d'Orgemont, seigneur de Chantilly et de Montjay, ainsi que sa femme Jacqueline

Paynel, à qui la Cour venait de confier cett egarde, s'adjoignirent au procureur du roi et se portèrent parties au procès contre cet appel formé par les Estouteville. Les plaidoiries des avocats tant des demandeurs que des défenseurs, non moins longues et non moins curieuses que celles du mois d'avril précédent, remplirent les séances des mardi 17 et jeudi 19 novembre 1416. Un arrêt longuement motivé en date du 23 décembre, rédigé par le président de Chambre Vailly, confirmant de tout point celui du 11 juillet, rejeta l'appel des Estouteville et annula un mandement royal adressé le 25 octobre à la Chambre des comptes comme subreptice et attentatoire à l'exécution dudit arrêt. Il fut accordé seulement à Marguerite d'Harcourt un délai jusqu'en mars 1417 pour évacuer complètement Hambye et se pourvoir d'une autre résidence.

On voudrait croire que Marguerite de Dinan, en revendiquant ainsi la garde de sa fille dont on l'avait séparée dès le berceau, n'obéissait qu'aux suggestions de l'amour maternel. Malheureusement, un acte transcrit dans le cartulaire de Rais appartenant à M. le duc de la Trémoïlle ne permet pas d'interpréter aussi favorablement la conduite de la veuve de Foulques Paynel. Cet acte, daté du 4 janvier 1417, doit attirer tout particulièrement l'attention parce que, si l'on fait entrer en

n'est pas difficile de deviner pourquoi l'avide et rusé seigneur de la Suze et de Champtocé avait consenti à ce prêt. Comme l'argent est le nerf des procès non moins que de la guerre, Jean de Craon s'était vu dans la nécessité de fournir à Charles de Dinan les moyens pécuniaires de poursuivre devant le Parlement de Paris la déchéance de la garde, tant de la personne que des biens de la mineure, partagée jusqu'alors entre les deux dames de la Roche-Guyon et d'Estouteville, afin de se faire confier ensuite, comme conséquence du mariage convenu entre son petit-fils Gilles et Jeanne Paynel, cette double garde.

La fable de l'Huître et des Plaideurs est éternellement vraie et trouve son application dans tous les temps. Le Parlement prononça la déchéance réclamée par Charles et Marguerite de Dinan, qui n'étaient que les prête-nom de Jean de Craon, mais ce ne fut point à leur profit. L'huître une fois ouverte, les écailles seules en restèrent aux mains des plaideurs, c'est-à-dire des Dinan, d'une part, des la Roche-Guyon et des Estouteville, d'autre part. Le régal fut pour le roi, qui s'adjugea la garde des biens, et pour Jacqueline Paynel, qui réussit à se faire confier la personne même de sa nièce. Un peu plus d'un an après le prononcé de l'arrêt investissant la dame de Chantilly de cette mission de confiance, le 21 juillet 1417, le

revêtu quelques années plus tard de la dignité de maréchal de France, n'est autre, hélas! que le futur scélérat dont les forfaits abominables doivent un jour frapper la chrétienté de stupeur. Mais Charles de Dinan a mis deux conditions à son concours. D'abord, Jean de Craon, qui aura la garde et l'administration des biens de l'héritière de Hambye jusqu'à la majorité de Gilles de Rais, tiendra le père de Marguerite de Dinan quitte de tous arrérages de rente dus à l'occasion du mariage de ladite Marguerite avec Foulques Paynel. D'où il y a lieu de conclure que la dame de la Roche-Guyon était parfaitement fondée à prétendre, comme son avocat l'avait fait observer, que la fille unique de Foulques avait une créance de trois mille francs à recouvrer contre son grand-père maternel. Ensuite, Charles de Dinan, qui veut que le mariage de sa petite-fille lui serve, non seulement à se libérer de ses dettes, mais encore à se procurer de l'argent, recevra des mains du tuteur une somme de quatre mille francs dans le courant de l'année qui suivra les épousailles, « à titre de remboursement, dit-on dans l'acte, de plusieurs mises ou dépenses tant vers la Cour de Parlement que ailleurs ». Il résulte même d'un autre passage que le besogneux seigneur de Châteaubriant s'était fait avancer mille francs par Jean de Craon sur la somme qui lui avait été ainsi promise. Il

déjuger, à moins d'un an d'intervalle, en ratifiant le projet d'union élaboré par des parents cupides entre cette même Jeanne et Gilles de Rais. D'ailleurs nous possédons un acte où la présence au château de Chantilly de Jacqueline et aussi de Jeanne Paynel est attestée à la date du mois de novembre 1421.

Le Père Anselme a commis une autre erreur en faisant mourir Pierre II d'Orgemont, le premier mari de Jacqueline Paynel, à la journée d'Azincourt, le vendredi 25 et non le 24 octobre 1415[1]. Le petit-fils du chancelier de Charles V vivait encore au commencement de 1417. Atteint d'une maladie grave, il donna sa démission de maître des requêtes de l'hôtel du roi avant le 5 mars de cette année, et sa mort, dont nous ne connaissons pas la date précise, doit être antérieure de quelques semaines seulement à cette date. Jacqueline restait veuve avec trois enfants, un fils qui s'appelait Pierre comme son père et deux filles nommées Marie et Marguerite. Elle restait veuve au moment où le pays des environs de Chantilly allait devenir le théâtre d'une lutte acharnée entre les Bourguignons et les Armagnacs. La dame de Chantilly, qui appartenait de vieille date à ce dernier parti, ne vit pas sans inquiétude des châteaux

1. *Histoire généalogique de la maison de France*, VI, p. 336.

rès rapprochés tels que l'Isle-Adam et Beaumont, et surtout les villes de Senlis et de Pontoise passer avant la fin de 1417 sous la domination de Jean sans Peur. Placé dans un si dangereux voisinage, le château de Chantilly, qui n'était défendu que par une faible garnison, ne pouvait rester longtemps sans chef. Ces considérations contribuèrent selon toute apparence à décider Jacqueline Paynel à contracter un second mariage. Vers le commencement de 1418, elle épousa en secondes noces Jean de Fayel, vicomte de Breteuil, qui commandait depuis plusieurs années le fort de Précy-sur-Oise, occupé comme celui de Chantilly par des partisans du Dauphin.

Le second mariage de Jacqueline Paynel eut une conséquence assez bizarre où nous voyons le droit naturel sacrifié une fois de plus aux exigences, pour ne pas dire aux défiances du droit féodal. Deux ans après qu'elle s'était vu confier la garde de Jeanne sa nièce, la dame de Chantilly, remariée au vicomte de Breteuil, dut se séparer des trois enfants qu'elle avait eus de son premier mariage avec Pierre II d'Orgemont.

Pierre, Marie et Marguerite d'Orgemont furent confiés au gouvernement de leur grand'mère et aïeule, dame Marie de Paillard, veuve d'Amauri d'Orgemont, père de Pierre II. L'acte par lequel Jacqueline renonce, au profit de sa belle-mère, à

se charger de l'éducation de son fils et de ses deux filles, qui porte la date du 4 avril 1418, a disparu vers la fin du dernier siècle des riches archives de Chantilly; mais nous le connaissons par une analyse consignée dans un inventaire dressé en 1664 par l'ordre du grand Condé, qui y a apposé sa signature.

Sur ces entrefaites, le siège de Senlis, où le connétable d'Armagnac massacra les otages que lui avaient livrés les habitants pour punir ceux-ci d'avoir mis à mort leurs prisonniers, fut signalé de part et d'autre par des actes d'un caractère odieux. La levée de ce siège par les Armagnacs le 19 avril, l'entrée des Bourguignons à Paris le 29 mai, l'occupation de Nanteuil-le-Haudouin, de Choisy et de Pont-Sainte-Maxence par les frères Hector et Philippe de Saveuses, de Creil par Mauroy de Saint-Léger, la nomination du terrible bâtard de Thian comme bailli et capitaine de Senlis le 27 janvier 1419, tous ces faits, qui se succédèrent à quelques mois d'intervalle, achevèrent d'affermir la prépondérance du parti bourguignon dans la vallée de l'Oise inférieure. Foulée tous les jours comme à plaisir par les partis qui couraient la campagne, cette région naturellement fertile ne tarda pas à se changer en désert. Les paysans furent en butte à de telles exactions, tombèrent dans une misère si profonde, qu'il ne leur resta

même pas assez de grains pour faire les semailles; et nous lisons dans le Cartulaire des bénédictins de Nanteuil que les terres du Valois restèrent incultes pendant plus de trente ans[1].

On aimerait à se représenter, à l'aide d'un dessin ou d'une description faite par un témoin oculaire, ce qu'était Chantilly au point de vue défensif vers la fin du règne de Charles VI, avant les grands travaux entrepris pendant la première moitié du XVIe siècle par le connétable Anne de Montmorency; mais on n'a signalé, que nous sachions, aucun monument de ce genre. Néanmoins il y a de bonnes raisons de croire que la place, dont nous avons indiqué plus haut, d'après des aveux, les parties principales et les abords, était très forte. La meilleure de ces raisons, c'est le fait (qui semblerait autrement à peu près inexplicable) que la garnison de Chantilly, malgré sa faiblesse numérique, put tenir impunément le parti du Dauphin pendant près de quatre ans, de 1417 à 1421, quoiqu'elle eût à se défendre à la fois contre les Bourguignons de Senlis et de Creil, contre le bâtard de Thian en même temps que contre Mauroy de Saint-Léger, et qu'elle se trouvât ainsi prise, en quelque sorte, entre deux feux. On s'expliquerait d'autant moins

1. Carlier, *Histoire du Valois*, II, p. 432.

ce fait que le nouveau châtelain, loin de rester sur la défensive, ne cessa de guerroyer contre tous les tenants du parti adverse.

Les archives municipales de Senlis abondent en documents relatifs à ces incursions du vicomte de Breteuil, dont il serait sans doute fastidieux de donner tout le détail. Ainsi, au printemps de 1419, la lassitude des populations et surtout l'épuisement du pays avaient amené les deux partis qui se combattaient depuis trois années sans relâche ni merci, à conclure une trêve de trois mois. A Senlis, dès le 7 mai, on prit des mesures pour que cette trêve fût observée; mais le mari de Jacqueline Paynel eut grand soin qu'on ne la publiât que le mercredi 31 mai au soir. C'est qu'il entendait bien au préalable faire main basse sur un troupeau de vaches appartenant à Saint-Martin de Senlis, et cette razzia fut opérée par ses gens d'armes, le matin même de l'armistice. Vers la mi-septembre, quelques jours à peine après l'assassinat de Jean sans Peur, égorgé sur le pont de Montereau le 10 de ce mois, Jean de Fayel ne craignit pas de sommer les habitants de Senlis de faire leur soumission au Dauphin. Les Senlisiens répondirent dès le 29 avec beaucoup de dignité qu'ils ne reconnaissaient d'autre souverain que le roi de France et ne voulaient que la paix, mais que, si on osait les attaquer, ils sauraient se

défendre. Au renouveau de l'année suivante, en mai 1420, nouvelle trêve entre Chantilly et Senlis. Les bourgeois de cette ville autorisèrent même le vicomte de Breteuil et ses gens à s'approvisionner chez eux. Le malheur est qu'il suffisait du moindre incident pour annuler en fait les arrangements pacifiques les plus solennels et les empêcher de produire leurs effets.

Quelques semaines seulement après la conclusion de cette trêve, la garnison bourguignonne de Baron, petit fort situé près de Nanteuil qui obéit à Jean de Luxembourg, dévalise un convoi à destination de Chantilly; on s'empare des chariots ainsi que des chevaux, après avoir tué le conducteur principal de ce convoi. Que fait le seigneur de Chantilly? Il déclare ses voisins, les Bourguignons de Senlis, responsables de ce guet-apens. Dès qu'ils ont reçu sa notification conçue dans les termes les plus menaçants, les Senlisiens s'empressent de lui faire restituer chariots et chevaux. Le vicomte de Breteuil ne se tient pas pour satisfait; il exige qu'on lui rende le cadavre de la victime. C'est en vain que les échevins, pour l'apaiser, lui envoient, à la date du 11 novembre 1420, ce que le greffier appelle des « lettres amoureuses ». Le châtelain de Chantilly se montre intraitable. Si la ville ne lui donne satisfaction immédiate, c'est la guerre, et

comme ils le savent homme à mettre à exécution ses menaces, les Senlisiens, pour éviter cette guerre, lui font livrer l'objet de sa réclamation. Ils n'y gagnent que quelques semaines de répit. Deux mois ne se sont pas écoulés depuis l'affaire du convoi que les hostilités se rallument de plus belle entre Senlis et Chantilly. Il ne faut rien de moins que la mort du vicomte de Breteuil, survenue au commencement de mars 1421, pour y mettre fin. Le 25 de ce mois, Jacqueline Paynel, veuve pour la seconde fois, sollicite une trêve, que les bourgeois, ses voisins, lui accordent sans trop se faire prier, en stipulant seulement qu'à l'avenir toute communication serait interdite entre leur ville et Chantilly[1].

Du reste, le château de Chantilly était si renommé, sous le règne de Charles VI, pour la force de sa position, que l'on venait jusque de Paris y apporter ce que l'on avait de plus précieux pour le mettre en sûreté. Ce fut un dépôt de ce genre, fait probablement vers 1416, à l'époque où Jacqueline Paynel revendiqua devant le Parlement la garde de sa nièce, qui porta malheur à la veuve du vicomte de Breteuil et la mit dans la nécessité de rendre sa forteresse, vers la

1. Flammermont, *Senlis pendant la guerre de Cent Ans*, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, V, p. 275-277.

fin de 1421, aux Anglo-Bourguignons. Le dépositaire s'appelait maître Pierre de Marigny et occupait l'un des premiers rangs parmi les avocats près la Cour souveraine. Cet homme de loi était de vieille date le protégé du célèbre jurisconsulte Jean de Popincourt, investi de la dignité de premier président en 1400, dont la maison de plaisance, située dans la banlieue parisienne, a été le noyau du quartier populaire qui encore aujourd'hui porte ce nom. Maître Pierre avait épousé la propre nièce du premier président, appelée Clémence.

Lorsque Jean de Popincourt, issu d'une famille de ces terribles paysans des environs de Roye qui firent au XIVe siècle la Jacquerie et qui continuent d'exercer de nos jours, en dépit du code civil, le fameux « droit de marché », mourut à Paris au retour des Grands Jours de Troyes, le lundi 21 mai 1403, des suites de son incontinence, s'il faut ajouter foi aux médisances du greffier Nicolas de Baye, il avait institué Pierre de Marigny, son neveu par alliance, l'un de ses exécuteurs testamentaires. En outre, il avait laissé deux cents écus aux quatre filles dudit Pierre, ses petites-nièces, pour l'avancement de leurs mariages. Enfin, il avait légué à son petit-neveu Jeannin de Marigny, outre son « Catholicon », sa maison des champs ainsi que

ses terres et appartenances de Luzarches[1]. Depuis lors, Pierre de Marigny, qui, comme tous les grands avocats de son temps, gagnait beaucoup d'argent dans l'exercice de sa profession, avait très largement arrondi le domaine légué à son fils, dont il avait fait l'un des plus beaux séjours de la partie septentrionale de l'Ile-de-France. Après la chute de la tyrannie cabochienne, l'avocat pensionnaire du duc de Bourgogne, qui se savait suspect de sympathie pour le parti de Jean sans Peur, avait prié messire Pierre d'Orgemont, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, encore vivant à ce moment, qu'il avait l'occasion de voir au Palais presque tous les jours, de vouloir bien donner asile au château de Chantilly à quantité d'objets rares et précieux, meubles, livres, bijoux, argenterie, qui se trouvaient dans sa maison de Luzarches et aussi dans son hôtel de Paris.

Mais quatre ans plus tard, en 1420, la situation politique était complètement différente. Le suspect de la veille, nommé dès 1418 avocat[2] du roi, comptait parmi les puissants du jour, tandis qu'au contraire, le vicomte de Breteuil, qui avait

1. Tuetey, *Testaments enregistrés au Parlement de Paris*, p. 100-104 du tirage à part.

2. Delachenal, *Histoire des avocats au Parlement de Paris*, p. 364. Pierre de Marigny fut institué avocat du roi le 19 septembre 1418.

succédé à Pierre d'Orgemont comme châtelain de Chantilly, retenu prisonnier et dépouillé de ses vêtements, ainsi que de ses joyaux, par les Bourguignons au moment de leur entrée à Paris, était considéré, depuis qu'il avait fait de son château l'une des principales places des Armagnacs, comme un ennemi public. Marigny voulut donc se faire rendre les objets précieux que, dans un accès de panique, il avait mis en dépôt chez les Orgemont et dont il n'estimait pas la valeur à moins de quatre mille francs. Un écuyer, nommé Bureau de Dicy, de Luzarches, sans doute le fils de Hue de Dicy, et par suite le petit-neveu de Denis de Pacy, conseillers au Parlement, se chargea des négociations. Il fut convenu que Jean de Payel rendrait les objets déposés, dont livraison serait faite à Luzarches moyennant le payement d'une somme de trois cents écus. La livraison eut lieu en effet. Mais Pierre de Marigny, une fois rentré en possession, prétendit qu'on ne lui avait remis que la moindre partie de ce qu'il avait autrefois déposé, et refusa de verser la somme convenue. Bureau de Dicy le fit alors sommer de rendre les objets restitués, puisqu'il ne voulait pas s'acquitter d'un payement accepté d'un commun accord comme condition de cette restitution.

Le procès intenté par Bureau de Dicy à Pierre de Marigny était pendant devant le Parlement

depuis plus d'une année lorsque ce dernier, qualifié dès lors maître des requêtes de l'hôtel et conseiller du roi, fut nommé le 4 mai 1421 garde de la prévôté de Paris. La puissance dont il se trouvait armé grâce à ce nouveau poste lui fournissait les moyens de réduire à néant, par voie extrajudiciaire, les réclamations de Bureau de Dicy, derrière lesquelles il n'était pas malaisé d'apercevoir la main de la dame de Chantilly. Marigny avait un caractère avide et vindicatif; il usa sans vergogne de ces moyens. Le dernier incident de son procès venait d'être un échec. Au commencement de septembre, il avait requis sans succès le « profit d'aucuns défauts », comme on dit en style juridique, contre dame Jacqueline Paynel, veuve du vicomte de Breteuil. L'arrêt de la Cour qui lui refusait ce profit fut délibéré le 5 de ce mois, et quelques semaines plus tard un détachement d'hommes d'armes anglo-bourguignons, envoyé pour faire le siège de Chantilly, mettait la dame de céans en demeure de rendre ce château et de « jurer le traité de Troyes », en d'autres termes de prêter serment de fidélité, non seulement à Charles VI, mais encore à Henri V.

On devine sans peine ce qui s'était passé. Pierre de Marigny avait dénoncé Jacqueline Paynel comme l'une des personnes de son sexe les plus attachées au parti du Dauphin, et le châ-

teau qu'elle habitait comme l'un des repaires les plus dangereux des Armagnacs de la vallée de l'Oise qui, trouvant dans cette place une excellente base d'opérations pour prendre l'offensive et un refuge assuré en cas d'échec, ne cessaient d'infester depuis trois ou quatre ans toute la région environnante. L'expédition dirigée contre Chantilly, qui dut avoir lieu vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre, ne fut que la conséquence de cette dénonciation. Seulement, afin de rendre plus facile un arrangement toujours préférable à l'emploi de la force surtout vis-à-vis d'une femme, le Grand Conseil décida que le chef du détachement ne serait autre que le propre cousin de la dame de Chantilly, Jacques Paynel. Le seigneur d'Olonde, que nous avons vu figurer à côté de son père Bertrand dans le procès de 1416, était le seul membre de la patriotique famille des Paynel qui se fût rallié au parti anglo-bourguignon. La branche cadette à laquelle il appartenait prétendait avoir été sacrifiée et souffrait du contraste de sa situation relativement chétive avec l'opulence des autres branches. Cette circonstance, en faisant du fils de Bertrand un mécontent et peut-être un jaloux, avait contribué sans nul doute à le pousser dans un parti opposé à celui dont ses parents, plus favorisés que lui de la fortune, s'étaient faits les

champions. Philippe, duc de Bourgogne, avait su beaucoup de gré à Jacques Paynel de cette détermination, et, quoique le seigneur d'Olonde ne fût que simple écuyer, il l'avait élevé à la dignité de chambellan.

Jacques et Jacqueline Paynel, que tant de liens rapprochaient, arrivèrent très vite à une entente. La dame de Chantilly, jugeant la résistance inutile ou espérant obtenir par une prompte soumission des conditions plus douces, rendit sans coup férir son château au seigneur d'Olonde. En outre, elle se mit, elle et toute la population renfermée dans la place, enfants, parents, hommes d'armes de la garnison, serviteurs et autres gens, de tout sexe et de tout âge, en l'obéissance du roi. La sauvegarde générale, tant pour les personnes que pour les biens, ne fut assurée qu'à ces conditions. Jacques Paynel prit en outre l'engagement d'obtenir à bref délai, en faveur de sa cousine, des lettres d'absolution pleine et entière pour le passé. La chancellerie de Charles VI délivra en effet ces lettres dans le courant de novembre, six semaines environ après la reddition. Et ce qui prouve bien que Marigny avait été le véritable instigateur de l'expédition, c'est qu'en dépit de l'absolution concédée à la dame de Chantilly, l'irascible prévôt de Paris n'en recommença pas moins ses poursuites ; et Jacqueline Paynel ne

parvint à s'y soustraire qu'en se faisant octroyer, en septembre 1423, une confirmation de la grâce royale. Cette confirmation, conçue en termes plus explicites que l'acte primitif, spécifiait qu'il était fait une remise de toutes les pilleries, roberies et abus de dépôts dont les gens d'armes tenant garnison à Chantilly avaient pu se rendre coupables depuis le 29 mai 1418, date de l'entrée des Bourguignons à Paris, et rappelait par manière d'excuse qu'en ce jour de violence Jean de Fayel, vicomte de Breteuil, second mari de la suppliante, avait été jeté dans les fers et mis à rançon. D'ailleurs le mariage de Pierre III d'Orgemont, fils de Jacqueline, avec Marie de Roye, fille du seigneur de Roye et de Marguerite de Ghistelles, qui précéda d'un an environ les lettres de grâce définitives dont nous venons de parler, fut comme le gage de l'accession complète des Orgemont à la cause anglo-bourguignonne.

L'intérêt des lettres de rémission du mois de novembre 1421 réside surtout dans l'énumération des personnes qui se trouvaient à Chantilly au moment de la reddition de la forteresse. On y comptait vingt-cinq personnes nobles, tant hommes que femmes, dont sept écuyers, une damoiselle de compagnie de Jacqueline Paynel, Jeanne d'Abbeville, un chapelain, Denis Patroulle, et une vingtaine de serviteurs des deux sexes parmi

lesquels onze seulement sont désignés par leurs noms, notamment un barbier, Roger de Morency, deux portiers, l'un du château, l'autre de ce que l'on appelait dans la langue de l'architecture militaire une basse-cour et deux gardiens des garennes. La présence de ces deux garenniers atteste que les dépendances du château, affectées à la propagation du menu gibier, avaient déjà une certaine importance dès le commencement du xve siècle. En tête des écuyers figure Pierre III d'Orgemont, fils de Pierre II, qualifié moindre d'ans ou mineur. Les six autres écuyers, Gilles de Lorris, Guillaume de Gisay, Pierre de Besloy, Simon Paullet, Jean de Villers et Phelippot de Morency, appartenaient, comme l'indiquent leurs noms, à des familles bien connues de l'Ile-de-France et particulièrement de la région qui avoisine Chantilly. Gilles de Lorris, entre autres, était de la famille des seigneurs d'Ermenonville et sans doute l'un des petits-fils du célèbre favori du roi Jean.

Mais entre ces vingt-cinq personnes il en est une qui nous intéresse plus que toutes les autres. C'est celle qui figure la troisième et que nous trouvons ainsi désignée dans l'acte : « Jeanne Paynel, damoiselle, dame de Hambye, nièce, moindre d'ans ». C'est avec raison que Jeanne est ici appelée « dame » puisqu'elle était l'unique

héritière des seigneuries de son père, et qu'elle reçoit en même temps la qualification de « mineure » : car née vers la fin de 1413 elle atteignait à peine en 1421 l'âge de huit ans. Il ressort avec évidence de cette curieuse mention que tous les auteurs de généalogies se trompent en faisant mourir dès 1417, la veille de ses noces, la pauvre enfant qui, arrachée dès le berceau à sa mère et ballottée dans ce berceau même de Bricquebec à la Roche-Guyon, puis de la Roche-Guyon à Chantilly, n'eut, à vrai dire, qu'une bonne fortune au milieu des traverses de son enfance, celle d'échapper à la menace d'un mariage avec l'affreux Gilles de Rais.

Du reste, on ne constate pas sans une profonde surprise que les Anglais, qui depuis trois ans déjà tenaient la Normandie tout entière, hormis le Mont-Saint-Michel, sous leur domination, avaient devancé sur ce point les généalogistes. Ils les avaient devancés en enterrant, comme eux, l'unique héritière de Foulques Paynel alors qu'elle était loin, nous venons de nous en convaincre tout à l'heure, d'avoir cessé de vivre. En effet, au moment même où les environs de Chantilly étaient le théâtre d'une lutte acharnée entre Armagnac et Bourgogne, les lieutenants de Henri V, mettant à profit nos divisions intestines, avaient envahi le Cotentin. Une famille

de ce pays, la plus puissante alors et l'une des plus anciennes, s'était multipliée en quelque sorte pour leur barrer le passage et leur avait partout opposé une résistance aussi opiniâtre que désespérée. C'était la famille Paynel. Tous les membres de cette illustre famille, Jeanne Paynel, fille de Nicole, et son mari Louis d'Estouteville à Moyon et à Chanteloup, Bertrand et Jacques Paynel à Bricquebec, Nicole, Jean et Jacques Paynel à Coutances et à Bricqueville-sur-Mer, avaient défendu pied à pied leurs châteaux ; puis, d'un commun accord, au fur et à mesure que l'ennemi s'emparait de leurs manoirs et les expulsait de vive force de leurs domaines, ils s'étaient retirés lentement, regardant l'envahisseur bien en face, devant cette marée montante de la conquête anglaise ; et les uns après les autres, sauf Bertrand, seigneur d'Olonde, et son fils Jacques, ils étaient allés s'enfermer dans le Mont-Saint-Michel. Acculés à ce rocher isolé au milieu des grèves et baigné périodiquement par le flux de la mer, ils en avaient fait une sorte de suprême refuge et avaient juré de s'y maintenir jusqu'au bout ou de périr jusqu'au dernier. Dès 1427, tous sans exception avaient tenu ce serment. Ils l'avaient si bien tenu qu'à cette date le vieux tronc des Paynel, qui naguère avait poussé de si nombreux et si vigoureux rejetons, apparaissait presque nu et comme

décapité. Voilà pourquoi sur la fameuse liste des défenseurs du Mont dressé en cette année, aucun de ces Paynel qui pourtant avaient figuré dès le début au premier rang de la défense, le chevalier banneret Nicole Paynel, seigneur de Bricqueville, dès le 21 mai 1420, le chevalier bachelier Jean Paynel, seigneur d'Annoville et de Moidrey, dès le 15 juin 1421, les deux écuyers Jean et Jacques Paynel, dans une montre du 7 juin 1424, aucun de ces Paynel, disons-nous, n'est désigné par une appellation individuelle. Immédiatement au-dessous des noms du roi Charles VII et de Louis d'Estouteville, on trouve la mention suivante : « Les Pesneaux[1] », où la distraction de quelques érudits a cru reconnaître un prétendu seigneur des Pesneaux. En réalité et à le bien prendre, ce pluriel archaïque : « les Pesneaux », entendez « les Paynel », cette appellation collective, dans sa forme familière et indéterminée, est un hommage touchant rendu à la vaillance et au patriotisme des derniers représentants d'une vieille race chevaleresque ; c'est le plus beau titre de gloire de l'illustre famille normande.

Aussi Henri V, dont la générosité était le moindre défaut, se plut à accabler de ses rigueurs ces bons Français qu'il affectait de considérer

1. Dom Jean Huynes, *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, II, p. 115.

comme des rebelles. Il se montra surtout impitoyable contre Nicole Paynel, seigneur de Bricqueville, et Louis d'Estouteville, mari de Jeanne Paynel de Moyon, adversaires toujours sur la brèche et aussi infatigables dans l'attaque que dans la défense. Le 28 septembre 1421, il enjoignit au comte de Suffolk et au bailli du Cotentin de démolir, de raser jusqu'aux fondements les deux châteaux de Bricqueville-sur-Mer et de Chanteloup. Toutefois la confiscation fut l'arme dont il usa dès le début de la conquête et dans la plus large mesure. Il y trouvait ce double avantage de frapper ses adversaires à l'endroit sensible et de récompenser du même coup le zèle de ses serviteurs fidèles ou des Normands ralliés à son autorité. La famille Paynel, l'une des plus riches du duché, offrait une ample matière à des exécutions de ce genre. C'est pourquoi elle eut à subir une sorte de dépossession en masse. Jeanne Paynel, que nous appellerons désormais Jeanne de Chantilly, quand nous la voudrons distinguer de sa cousine germaine, Jeanne de Moyon ou plutôt du Mont-Saint-Michel (car celle-ci avait voulu suivre, sur le rocher battu des flots, son mari Louis d'Estouteville), Jeanne de Chantilly, malgré son âge, son sexe et son absence, ne fut point épargnée. Par acte daté de sa cité de Bayeux, le 13 mars 1418, Henri V donna à Wil-

liam, comte de Suffolk, les châteaux et domaines de Hambye et de Bricquebec, dont le revenu annuel était évalué à trois mille cinq cents écus. Cet acte porte que les châteaux dont il s'agit ont naguère appartenu à Foulques Paynel; mais la fille et héritière unique de ce chevalier y est complètement passée sous silence. Même silence dans des lettres de répit octroyées audit comte de Suffolk le 21 septembre 1418 et le 12 juin 1419. Même silence dans un autre acte en date du 8 mai de cette dernière année par lequel le roi d'Angleterre, pendant un court séjour au château de Vernon, crut devoir renouveler et confirmer le don fait au comte de Suffolk un peu plus d'un an auparavant. Ici encore, il n'est question que de feu Foulques Paynel, père de Jeanne, en son vivant seigneur de Hambye et de Bricquebec, et non de Jeanne elle-même. Toutefois il est spécifié que la confiscation de ces deux domaines a été motivée par l'absence des seigneurs, lesquels ont refusé de se mettre en l'obéissance de Henri V. On voit que le nom de Jeanne de Chantilly n'est pas même prononcé. Triste destinée vraiment que celle de la nièce et pensionnaire de Jacqueline Paynel. Pendant ses premières années, elle a été pour les parents qui avaient charge de la protéger comme une marchandise que l'on se passe de main en main ; et maintenant ce sont ses ennemis

qui, non contents de la déposséder, ont l'air de l'enterrer vivante.

La reddition de Chantilly, vers la fin de 1421, fut comme le signal d'une rupture complète, définitive entre tous ces Paynel, retranchés sur leur rocher, et les trois membres de cette famille, dont les noms figurent dans l'acte de capitulation, à savoir Jacques, Jacqueline et Jeanne de Hambye. Jean, duc de Bedfort, devenu régent de France par la mort de Henri V, son frère, en 1422, combla de faveurs le seigneur d'Olonde. De 1422 à 1427, il l'enrichit des dépouilles de Jean de Mailloc, de Jean et de Robert Gosset, de Bernard Braque et du vicomte du Tremblay. Jacques inspirait une telle confiance au gouvernement anglais que, vers le milieu de 1437, on ne craignit point de le charger, lui un Paynel, d'aller tenir garnison dans la bastille de Saint-Jean-le-Thomas avec vingt lances à pied et soixante archers pour renforcer le blocus du Mont-Saint-Michel. D'un autre côté, Jacqueline Paynel, sans avoir donné à beaucoup près les mêmes gages de dévouement au parti anglo-bourguignon, semble néanmoins, malgré la reprise temporaire de son château par les Français, en 1429 et 1430, être restée dans ce parti jusqu'à sa mort, survenue le 15 mars 1436.

Si nous ne savons guère, au sujet de la dernière

partie de l'existence de la dame de Chantilly, que la date de sa mort, nous sommes encore moins bien informés en ce qui concerne sa nièce. Pour celle-ci, force nous est de convenir que l'on ne sait absolument rien de la fin de sa carrière. Toutefois, comme Jeanne Paynel de Moyon, enfermée avec son mari dans le Mont-Saint-Michel, était appelée, comme plus proche parente, à recueillir la succession de sa cousine germaine qui portait le même nom qu'elle, si l'on parvenait à déterminer à quelle date la femme de Louis d'Estouteville commença à faire acte de dame de Hambye et de Bricquebec, on en pourrait conclure qu'à cette même date l'héritière de Foulques Paynel avait cessé de vivre ou du moins s'était faite religieuse, puisque la mort civile résultant, d'après le droit féodal, de l'entrée en religion, produisait les mêmes effets que la mort naturelle. Or nous avons découvert, il y a longtemps déjà, un acte de la chancellerie anglaise où la noble compagne du capitaine du Mont-Saint-Michel est mentionnée comme se disant dame de Bricquebec et où nous la voyons recourir à l'entremise des pèlerins du Mont afin de se faire envoyer, sur les redevances de l'une de ses deux nouvelles seigneuries, une somme de cent vingt saluts d'or dont elle avait besoin pour s'acheter une robe. Ce document est daté du 31 octobre 1432. C'est précisément vers cette

époque que Louis d'Estouteville, devenu quatre ans plus tard chef du nom et des armes par suite de la mort de son père, prit pour la première fois, dans l'intitulé de ses actes, les titres de « sire d'Estouteville et de Hambye » ajoutés également dès lors à sa signature autographe, la plus magnifique peut-être qu'il nous ait été donné de rencontrer. Il se qualifiait simplement auparavant, depuis son mariage s'entend, sire d'Auzebosc et de Moyon. La conclusion à tirer de ces faits, c'est que, dès la fin de 1432, la dame de Hambye et de Bricquebec, en d'autres termes Jeanne Paynel de Chantilly, devait être morte ou, si elle vivait encore, avait renoncé au monde pour entrer dans un cloître.

Nous inclinons de préférence vers cette dernière hypothèse depuis qu'un heureux hasard nous a fait rencontrer le nom d'une Jeanne Paynel parmi les abbesses du couvent des Bénédictines de Lisieux. Le 24 mars 1449, dame Jeanne Paynel, qui venait d'être élue comme abbesse de ce couvent, reçut la bénédiction de Thomas Bazin, évêque de Lisieux, dans la chapelle du palais épiscopal où, s'étant agenouillée devant le maître autel après l'avoir embrassé, la main droite sur les saints Évangiles, elle dut prêter au dit évêque et à son chapitre le serment accoutumé[1]. Des deux laïques

1. *Chronique de Thomas Basin*, édit. Jules Quicherat, IV, p. 171-173. Cf. *Neustria pia*, p. 586.

qui figurent au procès-verbal de prestation de serment comme ayant assisté à cette cérémonie, l'un, Thomas Lelouin, semble avoir été un personnage assez obcur; mais l'autre est une de nos plus anciennes connaissances, et sa présence nous paraît très significative. Il n'est autre, en effet, que messire Jacques Paynel, chevalier, c'est-à-dire qu'il ne fait qu'un seul et même personnage avec ce chambellan du duc de Bourgogne, alors revêtu du simple titre d'écuyer, qui, dix-huit ans auparavant, à la fin de 1421, avait négocié et obtenu de Henri V, en retour de la reddition de Chantilly, des lettres de grâce pour ses deux cousines, Jacqueline et Jeanne. Si l'on admet notre conjecture, Jeanne Paynel, née en 1413, aurait prononcé ses vœux vers 1430 ou 1431, par conséquent à l'âge de dix-sept ans environ et serait devenue abbesse de Notre-Dame de Lisieux en 1449, alors qu'elle venait d'atteindre sa trente-cinquième année. Les dates se concilient donc très bien avec les règlements[1], les usages et toutes les convenances de cette vie religieuse que nous supposons avoir été

1. L'âge a varié dans les divers ordres religieux de femmes, tant pour la profession ou prise d'habit des simples sœurs que pour l'élection des abbesses. En général, le minimum de l'âge exigé pour la profession était seize ans et pour l'élection comme abbesse trente ans (*Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, I, p. 102).

embrassée par la fille de Foulques Paynel et de Marguerite de Dinan. Qui pourrait s'étonner qu'une malheureuse enfant, mise en quelque sorte à l'encan dès le berceau par ses parents, tant du côté paternel que maternel, dépouillée par les Anglais de ses deux domaines de Hambye et de Bricquebec dont Henri V avait gratifié dès 1418 le comte de Suffolk, lequel n'était nullement disposé à les rendre témoins des luttes fratricides qui déchiraient non seulement sa patrie, mais encore sa propre famille, ait pris le parti de s'ensevelir dans la solitude d'un cloître? Vraie ou fausse, il semble que notre conjecture a quelque chose qui séduit l'imagination sans heurter la vraisemblance : car la vie religieuse était au moyen âge et reste même de nos jours le refuge naturel de ces âmes tendres de jeunes filles, blessées de bonne heure par la vie, qui ont besoin de consolation et d'oubli. D'après le nécrologe de son couvent, l'abbesse Jeanne Paynel mourut au mois de novembre 1457[1].

Le domaine de Chantilly nous paraît avoir gardé la trace du long séjour des deux Normandes, de la tante et de la nièce, de Jacqueline et de Jeanne Paynel. Tous les Parisiens connaissent la célèbre pelouse qui forme l'une des plus belles

1. *Neustria pia*, p. 586.

parties de ce splendide domaine. Cette pelouse, qui date seulement de la seconde moitié du XVIIe siècle, n'est pas l'une des créations les moins heureuses du grand Condé. Au commencement du XVIe siècle, dans un dénombrement de ses terres et fiefs dressé en 1503 par Guillaume, père du connétable Anne de Montmorency, ce qui deviendra plus tard la pelouse est appelé simplement « la plaine devant le château » ; et si l'on remonte encore d'un siècle en arrière, on trouve, au lieu de cette plaine nue, un véritable domaine distinct de celui de Chantilly, devenu en 1386 la propriété de Pierre d'Orgemont, chancelier de France. Ce domaine, divisé en trois fiefs secondaires, comprenait un hôtel, dit *Quincampoix*, avec un jardin derrière et enclos de murs par devant; et au centre se dressait une tour carrée dite, comme l'hôtel, *tour de Quincampoix*. Dans les premières années du XVe siècle, celui des trois fiefs que représente aujourd'hui la partie la plus élevée de la pelouse appartenait à un certain Jean le Charon, bourgeois de Senlis, qui le vendit[1] à Pierre II d'Orgemont,

1. Voici ce qu'on lit dans un aveu rendu le 15 décembre 1445 par Pierre III d'Orgemont, seigneur de Chantilly, fils de Pierre II et de Jacqueline Paynel : « Item ung autre fief assis à Quiquanpoit et la forest de Chantilli, que souloit tenir Jehan le Charon, bourgeois de Senlis, et à present est en mon domaine par achat fait par feu monseigneur mon pere, contenant IIII^xx et IX arpens de bois

petit-fils du chancelier, aux environs de 1405, c'est-à-dire à l'époque où la Normande Jacqueline Paynel, fille du seigneur de Hambye, devint, par son mariage avec l'acquéreur, dame de Chantilly. Le site où s'élevait la tour carrée de Quincampoix, au sommet d'un plateau qui descend en pente jusqu'aux marécages des bords de la Nonette, devait ressembler singulièrement à la motte de Hambye, surmontée, elle aussi, jusqu'au commencement de ce siècle, d'une tour carrée d'où l'on dominait la vallée de la Sienne. La ressemblance de ce site avec les lieux où s'était écoulée son enfance dut frapper la jeune femme, qui prit toujours plaisir à s'entendre nommer Jacqueline de Hambye. Il résulte de recherches faites aux archives de Chantilly que l'appellation *Normandie*, donnée au rebord du plateau converti depuis en pelouse qui domine la vallée de la Nonette, se trouve pour la première fois en des actes de la fin du xve siècle. A notre avis, cette appellation doit se rattacher, d'une manière ou d'une autre, au séjour si notable de Jacqueline Paynel à Chantilly, de 1405 à 1406. Les exilés de tous les temps ont aimé à se repaî-

seans en la forest du dit Chantilly que tenoit de moy en plain fief avec IIIIxx XVI arpens de terre seans entre la Granche Saint-Leupt, le dit Chantilli et le Buisson, Jehan le Mire. » (Archives nationales, P 146, f° 109.)

tre de ces fictions qui remettent en mémoire les beaux vers du poète :

> Procedo et parvam Trojam simulataque magnis
> Pergama, et arentem Xanthi cognomine rivum
> Agnosco, Scææque amplector limina portæ.

Nous mettons volontiers sous le patronage de Virgile, le chantre savamment inspiré des anciens âges de Rome, cet humble récit épisodique dont l'unique intérêt est d'associer aux souvenirs du Mont-Saint-Michel, ce sanctuaire de la vieille Normandie, ceux de Chantilly appelé à devenir un jour, grâce à la plus princière des libéralités, l'un des sanctuaires de la vieille France.

PERRETTE DE LA RIVIÈRE

DAME DE LA ROCHE-GUYON

PERRETTE DE LA RIVIÈRE

DAME DE LA ROCHE-GUYON

Il y aura bientôt un quart de siècle, par une chaude matinée de juillet, nous visitions le château historique de la Roche-Guyon. Quel est le voyageur qui n'a vu sur la rive droite de la Seine, en faisant route de Mantes à Rouen ou de Gisors à Vernon, ce site pittoresque de la Roche que le moins lyrique des grands écrivains du XVIIe siècle, Boileau lui-même, alors l'hôte du greffier Dongois au manoir de la Haute-Ile, situé un peu en amont de la Roche, a chanté dans son épître à Lamoignon? Le château moderne, qui appartient, comme on sait, depuis plus de deux siècles, aux la Rochefoucault de la branche aînée, apparaît de loin comme suspendu au flanc d'une colline abrupte et crayeuse d'où l'on découvre vers le couchant, enlacé par une large bouche du fleuve, ce

qui reste de la forêt de Moisson. Au moyen âge, c'était la forteresse redoutable de Bolleboise qui gardait l'entrée de cette bouche. Aujourd'hui, c'est le bourg pacifique de Bonnières, l'une des stations de la voie ferrée de Paris à Rouen. Nous préparions alors pour la Société de l'histoire de France une édition des *Chroniques de Froissart* que nous n'espérons point, hélas! terminer[1], et l'on nous avait dit que nous trouverions à la Roche, dans la riche bibliothèque des la Rochefoucault, un très curieux manuscrit de ces *Chroniques*. Le prétendu manuscrit n'était en réalité qu'un assez bel exemplaire des *Grandes Chroniques de France*. Toutefois nous n'avons jamais regretté ce voyage, puisqu'il nous valut d'entrer en relation avec une vraie grande dame française, une des dernières qu'il nous ait été donné de rencontrer; et si nous disons l'une des dernières, c'est pour ne décourager personne. Modeste était notre équipage; moins heureux que le chroniqueur de Valenciennes chevauchant en compagnie d'Espaing du Lion pour se rendre à la cour de Gaston de Foix, nous arrivions à pied et tout poudreux de la gare de Bonnières. L'accueil que l'on voulut bien nous faire n'en fut pas moins extrêmement gracieux.

1. La mort de Siméon Luce, survenue peu de temps après qu'il écrivait ces lignes, n'a que trop tôt justifié ce triste pressentiment. (*Note de l'éditeur.*)

La noble femme, que les habitués de son salon aimaient à appeler tout court « la duchesse », daigna nous conduire elle-même à la bibliothèque et dérouler devant nous les feuillets de ce manuscrit autographe des *Maximes* qui en est le plus précieux joyau. Puis, faisant un tour de promenade dans les allées de son parc, elle nous fit admirer le donjon à demi ruiné de l'ancien château qui hérisse la crête de la colline et domine toute la vallée. Vers le milieu du dernier siècle, nous dit-elle, un duc de la Rochefoucault, celui qui périt sur l'échafaud sous la Terreur, aperçut un jour un tout jeune homme, presque un enfant, occupé à mesurer la hauteur de ce donjon. Frappé de la précoce intelligence de l'apprenti géomètre, le duc le prit aussitôt sous sa protection et lui fit obtenir une bourse au collège d'Harcourt. Ce jeune homme, qui fut depuis membre de la Convention et académicien, n'était autre que Charles-François Dupuis[1], le célèbre auteur de l'*Origine de tous les cultes*.

Il est un autre nom, moins connu assurément, mais plus digne peut-être de la célébrité que celui de Dupuis, dont ces ruines vénérables évoquent naturellement le souvenir. Ce nom, la du-

1. Né à Trie-le-Château le 6 octobre 1742, et mort près de Dijon le 29 septembre 1809.

chesse de la Rochefoucault ne le prononça point, quoiqu'elle le connût sans aucun doute. Nous nous proposons de faire voir que l'héroïne qui l'a porté, Perrette de la Rivière, dame de la Roche-Guyon, fut l'une des plus touchantes figures du xve siècle et mérite d'être placée, au point de vue du patriotisme, dans le cortège de Jeanne d'Arc.

Perrette était le quatrième des enfants issus du mariage de Bureau, sire de la Rivière, et de Marguerite d'Auneau. Les trois autres furent : Charles de la Rivière, qui devint dès 1392 comte de Dammartin du chef de sa femme, Blanche de Trie ; Jacques de la Rivière, qui fut l'une des victimes de l'insurrection cabochienne en 1413 ; et Jeanne de la Rivière, célèbre par sa beauté, mariée avant la fin de 1392 à Jacques de Châtillon, seigneur de Dampierre. Bureau, dont la mère s'appelait Isabelle d'Augerant, avait été élevé par son oncle maternel Jean d'Augerant. Cet oncle, qui occupa le siège épiscopal de Chartres de 1361 à 1368, avait eu soin de donner à ses neveux Jean et Bureau de la Rivière, mais surtout au second, destiné d'abord à l'Église, une instruction supérieure à celle de beaucoup de clercs, en même temps que les goûts et les talents réservés d'ordinaire aux gentilshommes : il avait fait ainsi de l'un et de l'autre des écuyers accomplis. Trois lettres closes, écrites de la main de Bureau de la Rivière,

sont parvenues jusqu'à nous. Les caractères y sont tracés avec une netteté, une sûreté, une régularité et une aisance remarquables. Si l'on ne connaissait pas le personnage auquel appartient cette écriture, l'idée ne viendrait point de l'attribuer à un chevalier banneret : on y verrait bien plutôt l'œuvre d'un secrétaire du roi ou de quelque clerc calligraphe du Parlement ou de la Chambre des Comptes. Et pourtant Bureau était déjà vieux lorsque sa main a tracé l'un de ces documents qui est une supplique[1] adressée aux gens des Comptes et aux trésoriers du roi, vers le milieu de l'année 1394, pour réclamer mainlevée de la confiscation de ses biens. Les deux lettres closes sont de nature à piquer vivement la curiosité des chasseurs. Le premier chambellan, auquel Charles avait concédé tous les oiseaux « gentils », en d'autres termes tous les oiseaux de proie, qu'on pourrait prendre dans la partie de la Normandie située à l'ouest de la Seine, adressa ces deux billets[2] au vicomte de Falaise chargé de faire dresser les faucons pris à des filets, dits « tentes du roi », qu'on tendait sur le sommet des monts d'Éraines[3],

1. Bibliothèque nationale, titres scellés de Clairambault, vol. 191, n° 27.

2. *Ibidem*, vol. 190, n°s 90 et 91.

3. Les monts d'Éraines traversent les communes de Damblainville, de Versanville, d'Épaney et d'Entremonts, situées au nord-est de Falaise.

au cœur même du Passais normand, dans l'un des plus beaux pays de chasse du monde.

Jean de la Rivière, l'aîné des deux neveux de Jean d'Augerant, épousa Marguerite de Préaux et précéda son frère puîné dans la charge de premier chambellan de Charles V. Il prit part à l'expédition d'Alexandrie où il dut succomber vers la fin de 1366. La nouvelle de sa mort était arrivée dès le commencement de 1367 en France, où l'on célébra ses obsèques à Paris le 18 février. Quant à Bureau, à peine Jean d'Augerant avait-il pris possession de son siège épiscopal en 1361 qu'il avait marié[1] le second de ses neveux à une jeune et riche châtelaine de son diocèse, Marguerite d'Auneau, héritière de la seigneurie de ce nom située près de Chartres et l'une des plus importantes de la Beauce. Le protégé de l'habile prélat, qui joignait à un fonds d'instruction solide des dehors brillants et le plus heureux naturel, avait conquis de bonne heure toute la confiance de Charles le Sage. Ce prince l'avait admis dans son intimité et, après la mort de son frère aîné, l'avait

1. Le 7 novembre 1361, le Dauphin Charles, duc de Normandie, qui se trouvait alors à Rouen, fit cadeau d'une somme de mille francs à messire Bureau de la Rivière, chevalier, l'un de ses chambellans, « pour son mariage ». (Bibliothèque nationale, titres scellés de Clairambault, vol. 190, nos 92 et 93.)

attaché d'aussi près que possible à sa personne en lui conférant le titre de premier chambellan. Il s'était empressé, lui, le souverain économe par excellence, de combler des témoignages de sa munificence un serviteur aussi affectueux que fidèle. Il l'aimait si tendrement que, voyant la mort approcher, il avait décidé par une clause de son testament que son cher Bureau reposerait à ses côtés dans l'église abbatiale de Saint-Denis.

Ainsi comblé de la faveur et des bienfaits de son royal maître, le seigneur de la Rivière, tant dans son domaine de Crécy-en-Brie près de Meaux, que dans son hôtel de la rue de Paradis, contigu à celui de Clisson dont l'emplacement est occupé de nos jours par la cour d'honneur des Archives nationales, avait pris plaisir à mener une large, grande et magnifique existence, telle que la pouvait comprendre un des esprits les plus raffinés du XIVe siècle. De 1364 à 1392, depuis l'avènement du successeur de Jean II jusqu'à la chute des Marmousets, il ne fut bruit dans le Paris de Charles V et des douze premières années de Charles VI que du grand train de maison et des fêtes magnifiques du premier chambellan. On citait partout la somptuosité de son ameublement, la richesse de ses tapis d'Orient achetés aux marchands italiens de la rue des Lombards, l'éclat de ses tentures d'un goût tout nouveau, provenant de la fabrique pari-

sienne de Nicolas Bataille, l'excellence de sa cuisine, la profusion et la variété de sa table, le nombre et la beauté de ses palefrois, de ses destriers, de ses haquenées, de ses chiens et de ses oiseaux de chasse[1] amenés à grands frais de toutes les parties du royaume ou même des pays lointains. Il était parvenu à acclimater dans ses splendides jardins de Crécy et d'Auneau des plantes exotiques rares et utiles, telles que certaine variété de laitue à graine blanche qu'il avait rapportée d'Avignon et qui prit de là le nom de *romaine*[2]. Pour rendre plus succulents les mets préparés par ses maîtres queux, il se fit envoyer, un des premiers, du fond de nos provinces du Midi, ces truffes parfumées[3] dont l'usage ne s'était point répandu jusqu'alors au nord de la Loire. Non moins curieux d'œuvres d'art que de bonne chère, il luttait presque, comme amateur de manuscrits ornés de jolies miniatures ou de pièces d'orfèvrerie

1. Au commencement d'octobre 1378, Ravon le Moine, vicomte de Falaise, fit porter à Bureau, sire de la Rivière, un « faucon formé » pris es tentes des monts d'Eraines (Bibliothèque nationale, fonds des pièces originales, vol. 2497, n° 6). Bureau de la Rivière est mentionné avec éloge dans le traité de fauconnerie, *De la Caça de las Aves*, composé vers 1386 par D. Pedro Lopez de Ayala.

2. Baron Jérôme Pichon, *le Ménagier de Paris*, Paris, 1846, II, p. 46, 47.

3. *La France pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, Hachette, 1890, p. 219.

finement ciselées, avec le duc de Berry. Il avait en outre une véritable passion pour la danse et la plupart des exercices physiques. Il s'adonnait surtout avec une prédilection singulière à la chasse ainsi qu'au noble jeu de paume[1], où il n'était surpassé que par le plus jeune frère du roi son maître, son ami et son compère, Philippe, duc de Bourgogne.

La faveur dont Bureau de la Rivière avait joui du vivant de Charles V ne subit aucun déclin pendant les onze premières années du règne de Charles VI. A la fin du mois de juillet 1381, le jeune roi fit visite au favori de son père et réunit son Conseil trois jours de suite à Crécy-en-Brie[2]. Au commencement de cette même année, et aussi cinq années plus tard, en 1385, nous voyons le duc de Bourgogne donner l'hospitalité dans ses deux manoirs de Plaisance[3] et de Beauté[4] à messire et à

1. Toutefois le plus habile joueur de paume était le futur découvreur des Canaries, Gadifer de la Salle, avec lequel Philippe le Hardi perdit trente et un francs le 22 novembre 1372 (Petit, *Itinéraires*, p. 490).

2. *Journal de Lefèvre*, édit. Moranvillé, p. 8. L'évêque de Chartres signale de nouveau la présence du roi à Crécy, le 10 août.

3. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur*, p. 150.

4. *Ibid.*, p. 175. Le duc de Bourgogne, de son côté, avait dîné chez Bureau de la Rivière, à Montreuil-Bellay, en 1372, et à Crécy, en 1373. (*Ibid.*, p. 88 et 92.)

madame de la Rivière. Bureau fut le principal négociateur du mariage de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, célébré pendant la première moitié de 1385, et l'heureuse issue de cette affaire mit le comble à sa faveur. L'entrevue des futurs époux, qui eut lieu à Amiens le 30 juillet, nous a été racontée par Froissart dans une de ses pages les plus exquises. « A peine pouvait le roi dormir pour frefel (trouble) de voir celle qui fut sa femme et demandait au seigneur de la Rivière : « Et quant « la verrai-je? » De ces paroles avaient les dames bon ris. Le vendredi, quand la jeune dame fut parée et ordonnée comme à elle appartenait, les trois duchesses de Brabant, de Hainaut et de Bourgogne l'amenèrent devers le roi. Quand elle fut devant le roi, elle s'agenouilla tout bas. Le roi vint vers elle, la prit par la main, la fit lever et la regarda de grande manière. En ce regard, plaisance et amour lui entrèrent au cœur, car il la vit belle et jeune, et avait grand désir de la posséder. Adonc dit le connétable de France au seigneur de Coucy et au seigneur de la Rivière : « Cette « dame nous demeurera; le roi n'en peut ôter ses « yeux[1] ».

En quelle année naquit Perrette de la Rivière?

1. *Chroniques de Froissart*, édit. Kervyn de Lettenhove, X, p. 350.

Les personnes versées dans l'étude du passé de notre pays savent combien il est difficile de répondre à une question de ce genre. Au moyen âge, les actes de l'état civil étaient inconnus. Les parents les plus soigneux se bornaient à inscrire la date de la naissance, du mariage et de la mort de leurs enfants sur des livres de prières, qui presque tous ont péri. Par un hasard vraiment singulier, le plus célèbre des annalistes du XIVe siècle, Jean Froissart, dans le curieux récit qu'il nous a laissé de la disgrâce encourue par Bureau en 1392, mentionne l'âge de l'une des filles du premier chambellan et, par suite, nous renseigne au moins d'une manière approximative sur la date de sa naissance. Malheureusement, cette fille n'est pas Perrette : c'est Jeanne de la Rivière.

C'est que trois ans auparavant, en 1389, l'infatigable chroniqueur, au cours de l'un de ses plus longs voyages, de l'une de ses plus précieuses enquêtes, avait eu la bonne fortune de rencontrer à la cour de Gaston Phœbus, comte de Foix, au château d'Orthez, le brillant gentilhomme qu'il appelle le « souverain chevalier, maître d'hôtel et chambellan du roi de France ». On sait que Bureau, accompagné du comte de Sancerre, du vicomte d'Acy, de Guillaume de la Tremouille et de l'évêque d'Autun, était venu demander au comte de Foix la main de sa pupille Jeanne, comtesse

d'Auvergne et de Boulogne, pour Jean, duc de Berry. Les vers souvent cités du *Dit du Florin* :

Le bon Seigneur de la Rivière
Et le bon comte de Sançoirre,
Chacun des deux, c'est chose voire,
Pour l'amour du comte de Blois,
Qui est de cœur franc et courtois
Et extrait de haute lignie
Pour dix francs ne vous faudront mie,

disent clairement que le pauvre protégé du comte Gui de Blois n'avait point fait appel en vain à la générosité du seigneur de la Rivière et du comte de Sancerre. Bureau, auquel Charles VI avait alloué, le 9 décembre 1388, une somme de deux mille francs « pour aller pardevers le comte de Foix en vue de certaines grandes et secrètes besognes[1] » et qui s'était fait donner à son retour, le 30 juin de l'année suivante, un supplément de trois mille francs[2], laissa sans doute tomber quelques écus dans l'escarcelle de l'auteur de *Meliador*. Aussi, c'est presque sur le ton de l'enthousiasme et en homme qui semble ne pas le connaître seulement par la renommée que le narrateur parle du domaine d'Auneau, « une moult belle forteresse seant près de Chartres ». Il

1. Bibliothèque nationale, titres scellés de Clairambault, vol. 95, n° 121.
2. *Ibid.*, vol. 191, n° 11.

signale avec complaisance les embellissements que le premier chambellan y avait fait exécuter. Il descend même à des détails qui nous étonnent un peu de la part d'un annaliste presque exclusivement préoccupé des aventures chevaleresques. Il fait remarquer, entre autres choses, que cette belle terre avait été « trop grandement amendée » par le mari de Marguerite d'Auneau « lequel était aimé de ses hommes et tout là environ, car il ne voulait que tout bien et loyauté[1] ».

Mais venons au passage relatif à Jeanne de la Rivière : « Avec tout ce, Bureau avait une jeune fille, belle demoiselle et gente, en l'âge de dix ans, laquelle fille par conjonction de mariage avait épousé un jeune fils qui s'appelait Jean de Châtillon, fils aîné de messire Hue de Châtillon qui jadis fut maître des arbalétriers de France. Et était ce fils héritier de son père et tenait grands héritages et beaux et était encore taillé d'en plus tenir; et déjà chevauchait et avait chevauché plus d'un an avec son grand sire le seigneur de la Rivière[2]. Mais,

1. Jacques de Châtillon, et non Jean, figure en tête des vingt-six écuyers de la compagnie de Bureau de la Rivière, dans une montre reçue à Montereau le 15 août et à Châlons le 1er septembre 1388 (Bibliothèque nationale, titres scellés, vol. 191, nos 1 et 2).

2. *Chroniques de Froissart*, édit. Kervyn de Lettenhove, XV, p. 63, 67.

nonobstant toutes ces choses et contre la volonté de l'enfant, on le démaria de la fille au seigneur de la Rivière et fit remarier ailleurs là où il plut au duc de Bourgogne et à ceux de la Tremouille qui pour le temps de lors menaient la tresque[1]. »

Le chroniqueur exagère certainement ici le jeune âge de la fille aînée du seigneur d'Auneau. Si elle n'avait eu que dix ans, Jeanne de la Rivière aurait pu être fiancée ou, si l'on veut, promise par contrat, non effectivement mariée. Il n'en ressort pas moins des lignes qui précèdent que l'on se conforme à la vraisemblance en reportant la naissance de Jeanne aux environs de 1380 et, par suite, en voyant en elle l'aînée de Perrette. Comme cette dernière vécut jusque vers 1475, on ne pourrait la faire naître avant 1380 sans supposer qu'elle fut centenaire. En outre, Jouvenel des Ursins, racontant la résistance de la Roche-Guyon en 1419, dit que cette résistance fut dirigée par une « jeune dame », et ces expressions ne sauraient s'appliquer à une veuve âgée de plus d'une trentaine d'années.

Selon toute apparence, la solution de ce petit problème se trouve dans un des nombreux actes de donation faits en faveur de Bureau de la Rivière. Nuls services, en effet, ne furent plus chèrement payés que ceux du premier chambellan. « L'eau

1. L'intrigue.

va toujours *à la rivière* », disait-on par un jeu de mots malicieux à la cour de Charles VI. Et ce n'est pas d'eau bénite de cour que l'on voulait parler, mais d'un courant pour ainsi dire ininterrompu charriant à profusion l'argent et l'or. Si l'on additionne les sommes données à titre exceptionnel à Bureau du 28 janvier 1390[1] au 25 mai 1391, dans l'espace de quatorze mois, on arrive au chiffre énorme de trente-huit mille francs d'or. Marguerite d'Auneau, dame de la Rivière, avait part à ces libéralités. Or, dans un acte en date du 5 juin 1390 portant donation à cette dame d'une somme de quatre mille francs, nous lisons que cette donation lui fut faite « pour l'aider à supporter les grands frais et dépens soutenus en sa dernière gésine et le jour de ses Pâques où le roi fut présent[2] ».

Si, comme il y a de bonnes raisons de le conjecturer, Perrette vint au monde à la suite de cette dernière gésine ou couche de sa mère, on comprend que Jouvenel ait parlé d'elle, à la date

1. Le 28 janvier 1390, donation de 10 000 francs à l'occasion du voyage de Languedoc (Bibliothèque nationale, Clairambault, vol. 191, n° 5), — le 5 juin, de 8 000 francs (*Ibid.*, n° 6), — le 31 décembre, de 12 000 francs (*Ibid.*, n° 16), — le 25 mai 1391, de 8 000 francs (*Ibid.*, n° 18).

2. L'acte du 5 juin 1390 porte donation d'une somme totale de 8 000 francs dont la moitié est attribuée nommément à la dame de la Rivière.

de 1419, comme d'une jeune dame puisqu'elle n'avait alors que vingt-neuf ans. Nous croyons donc que Perrette de la Rivière naquit un peu avant le 5 juin 1390. Ce nom de Perrette qui lui fut donné, probablement par une parente mariée à Guillaume de la Rivière, est un diminutif féminin de Pierre. Comme Pernelle ou, pour employer la forme savante, Pétronille est un autre diminutif du même nom, Perrette est souvent appelée, même dans des actes rédigés en quelque sorte sous sa dictée, Pernelle[1]. Toutefois, nous avons sa signature autographe au bas d'un certain nombre de quittances, et cette signature est toujours *Perrete*[2].

Perrette devait être encore au berceau lorsque son père, arrivé au comble, non seulement de la faveur, mais de la puissance, fut brusquement précipité de ce faîte et jeté en prison en même temps que Jean le Mercier, au mois de septembre

1. La dame de la Roche-Guyon est appelée « Perrenelle de la Rivière » dans une quittance émanée d'elle le 15 janvier 1416, nouveau style (Bibliothèque nationale, Clairambault, vol. 191, n° 31).

2. Nous possédons quatre quittances, les trois premières de 1451, 1455, 1456 (*Ibid.*, nos 32, 33 et 87), la quatrième du 12 mars 1461, n. st. (*Ibid.*, pièces originales, vol. 2519, n° 30), qui portent la signature autographe ***Prete*** de la dame de la Roche-Guyon avec un seul *t* et l'abréviation de *er* figurée par un petit trait vertical qui coupe la haste du *p*.

1392. Les deux ducs de Berry et de Bourgogne avaient porté le coup : Berry, parce que Bureau avait contribué à faire exécuter Béthisac; Bourgogne, parce que sa politique égoïste[1] et néfaste n'avait point trouvé dans les Conseils de la Couronne d'adversaire plus décidé et plus redoutable que le premier chambellan. Il faut lire dans Froissart l'émouvant récit de l'arrestation de Bureau, la réponse si digne et si fière du seigneur d'Auneau aux amis qui le pressaient de fuir, enfin le piquant dialogue échangé entre le duc de Berry et sa jeune femme. Quand tout semblait désespéré, Jeanne de Boulogne entreprit de sauver l'infortuné prisonnier de la Porte-Saint-Antoine (c'est ainsi que l'on appelait la Bastille alors nouvellement construite), l'homme insinuant et beau diseur auquel elle savait gré de l'avoir mariée à un fils de France. Ce que jeune femme veut, vieux mari finit par le vouloir. Le 31 janvier 1394,

1. La brouille commença entre Philippe le Hardi et Bureau dès la fin de 1386, lorsque le duc de Bourgogne refusa de rendre au royaume les châtellenies de Lille, Douai et Orchies (*Journal de Lefèvre*, p. 329). L'appui prêté par le seigneur de la Rivière à Louis, duc d'Orléans, aussitôt que le frère cadet de Charles VI fit en 1388 sa première apparition sur la scène politique, consomma la rupture. Le 16 juillet 1392, la donation, faite à Bureau, des châtellenies de Crécy-en-Brie et de Gournay-sur-Marne acheva de le rendre odieux.

après seize mois de captivité, le seigneur de la Rivière et Jean le Mercier furent mis en liberté.

Bureau paraît avoir passé loin de la Cour, dans sa belle retraite d'Auneau, les six années qu'il avait encore à vivre. Avec cette fermeté de décision qui caractérise les âmes bien trempées, il renonça pour toujours à des grandeurs qu'il avait failli si cruellement expier. Dès le 28 août 1382[1], il avait fondé dans l'église cathédrale de Chartres une chapelle destinée à recevoir la dépouille mortelle des membres de sa famille. Il mit tous ses soins à orner cette chapelle qu'il visitait souvent et où il aimait à faire ses dévotions. Sa préférence pour la terre que sa femme lui avait apportée en dot et où il séjourna dès lors avec une prédilection marquée doit surtout s'expliquer par cette considération. Désormais étranger aux intrigues des partis, il mit à profit ses loisirs pour s'occuper de l'éducation de Jacques et de Perrette de la Rivière, les plus jeunes de ses enfants. S'il faut en croire le Religieux de Saint-Denis, Jacques devint, grâce aux conseils et aux exemples paternels, le plus élégant tout à la fois et le plus instruit des jeunes gentilshommes de son temps. Nul des écuyers qui formaient l'entourage de Louis, duc de Guyenne, ne l'égalait pour la belle

1. Archives nationales, JJ 121, n° 222.

humeur, l'élégance et le charme des manières, la souplesse et la force dans les divers exercices qui constituent ce qu'on appelle aujourd'hui le « sport ». Nul surtout ne savait comme lui parler avec une facilité plus rare encore au xve siècle que de nos jours plusieurs langues étrangères[1], ce dont il fut récompensé par la sympathie et la faveur des grands personnages d'origine exotique qui se trouvaient de passage à la cour de France. Perrette de la Rivière, dont le chroniqueur a oublié de nous parler, ne dut pas recevoir une instruction moins soignée que le plus jeune de ses frères. La signature autographe *Perrete* apposée au bas des quatre quittances dont nous avons parlé révèle une main très exercée. D'un autre côté, le poste de première dame d'honneur que la noble veuve de Gui VI ne cessa d'occuper auprès de Marie d'Anjou, tant que vécut la femme de Charles VII, donne lieu de supposer que le grand air et la haute courtoisie de la dame de la Roche-Guyon ne le cédaient en rien à son patriotisme.

1. « Alacritatem cordis jocundo proferens semper in vultu, agilitate corporis ac affabilitate ceteris precellebat. Inerat et sibi prerogativa singularis quia linguis variis loquebatur : unde exterorum nobilium ad curiam accedentium mercabatur gratiam et amorem. » *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, V, p. 54.

Le nom de « monseigneur de la Rivière[1] » figure encore parmi ceux des gentilshommes ayant rang à la Cour auxquels on fit une distribution de houppelandes à la date du 1er mai 1400. Le premier chambellan de Charles V et de Charles VI mourut trois mois et demi après cette distribution, le 16 août. Conformément aux volontés testamentaires de Charles le Sage, Bureau fut enterré dans l'église abbatiale de Saint-Denis aux pieds du souverain qu'il avait si fidèlement servi et si tendrement aimé. Il avait à peine rendu le dernier soupir qu'un rapprochement, qui du reste fut de courte durée, se fit entre sa veuve et aussi entre l'aîné de ses fils et le duc de Bourgogne. En 1402, Charles de la Rivière passa la plus grande partie des mois d'août et de septembre, tant à Saint-Germain-en-Laye qu'à Melun, dans la compagnie de Philippe le Hardi qui reçut vers la fin de ce dernier mois, pendant toute une journée, l'hospitalité au château d'Auneau[2] et aux frais de madame Marguerite, veuve du favori de Charles V. Le duc de Bourgogne étant mort lui-même moins de deux ans après cette réception, le 27 avril 1404, la lutte s'envenima telle-

1. Douet d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, I, p. 164.

2. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur*, p. 329. Cf. p. 327 et 328.

ment entre Jean, son successeur, et Louis, duc d'Orléans, qu'il fallut prendre parti pour l'un ou l'autre des deux rivaux. Les deux frères de la Rivière, Charles, marié en 1388 à Blanche de Trie et comte de Dammartin depuis 1392 du chef de sa femme, et Jacques, auquel sa mère destinait la seigneurie d'Auneau, s'attachèrent alors décidément à la fortune de ce sympathique duc d'Orléans dont leur père avait épousé la cause dès la fin de 1388, à l'époque de l'avènement des Marmousets au pouvoir.

Ce fut certainement sous les influences de ce parti que fut conclu, peu après la mort de Louis, duc d'Orléans, assassiné le 23 novembre 1407, le mariage de Perrette de la Rivière et de l'aîné des fils de Gui V, seigneur de la Roche-Guyon. Gui V était un des plus grands seigneurs du Vexin. Chambellan du roi, appelé à faire partie du Grand Conseil réorganisé le 28 juillet 1406[1], il fut institué le 29 novembre de l'année suivante, six jours après le meurtre du frère du roi, capitaine et gardien de la ville d'Harfleur aux gages de deux cents livres tournois[2]. Panetier de France[3],

1. Douet d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, I, p. 290.

2. Bibliothèque nationale, pièces originales, vol. 2519, n° 17. Le 5 octobre 1409, Gui V était encore capitaine d'Harfleur (*Ibid.*, n° 18).

3. *Ibid.*, n° 24.

il était à ce titre l'un des grands officiers de la Couronne. Le fils aîné de Gui V portait le même nom que son père, héréditaire chez les seigneurs de la Roche; mais, pour le distinguer de ce dernier, on l'appelait d'ordinaire, tant que vécut Gui V, comme on avait l'habitude de le faire en pareil cas au moyen âge, Guyon[1] ou Guyot. C'était un écuyer de bonne mine, que l'on trouve à la Cour dès l'année 1400[2], en compagnie du jeune frère de Perrette, Jacques de la Rivière. Dans le Paris des premières années du xve siècle, Guyon et Jacques représentaient la fine fleur de l'élégance. Devenir le camarade, le compagnon de plaisirs et l'ami intime du frère n'est pas l'un des moyens les moins sûrs d'arriver à obtenir la sœur. D'ailleurs, si haut que Bureau eût été élevé par la faveur de deux rois, si exceptionnelle que fût la fortune territoriale qui devait revenir à ses quatre enfants, le fils aîné d'un grand panetier de France pouvait aller de pair même avec la fille d'un premier chambellan. Ajoutons que les trois familles la Rivière, la Roche-Guyon et des Bordes, habitant, dans l'espace occupé maintenant par les Archives nationales, des hôtels à peu près

1. La signature autographe *Guion de la Roche* figure au bas d'un certain nombre de quittances (Bibliothèque nationale, pièces originales, vol. 2519, nos 20 et 22).

2. Douet d'Arcq, *Choix de pièces inédites*, I, p. 166.

contigus, devaient entretenir, de vieille date, de plus ou moins étroites relations.

Quoi qu'il en soit, le mariage eut lieu avant le 13 mars 1409, puisque Guyon, dans une quittance qui porte cette date, dit que la somme dont on vient de lui faire versement lui est due « à cause du mariage de sa femme, fille de madame d'Auneau, dame de la Rivière[1] ». Nous apprenons, par une autre quittance du 3 septembre de la même année, que la rente dont il s'agit, assise sur la recette du droit de travers payable au pont de Meulan, appartenait à Perrette à cause de la terre de Marly[2] qui lui avait été donnée en dot. Promu chambellan du roi comme son père et fait chevalier dès 1405[3], Guyon de la Roche prend en outre, dans les deux quittances dont nous venons de parler, les titres de seigneur de Barneville et de

1. Bibliothèque nationale, pièces originales, vol. 2519, n° 20.

2. *Ibid.*, n° 22. « Pour la rente à héritage que souloit n'a guères avoir et prendre madame d'Auneel et de la Rivière à cause de la terre de Marly, laquelle rente j'ai droit de prendre à cause de ma femme, fille de la dite dame d'Auneel. »

3. Bibliothèque nationale, titres scellés de Clairambault, vol. 96, n° 14. M. H. Moranvillé (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, XVII, p. 378) semble croire que Guyon de la Roche n'appartenait pas à la même famille que Guy, sire de la Roche-Guyon.

capitaine de Touques[1]. Il ne tarda pas à devenir seigneur de la Roche-Guyon et vicomte de Roncheville par suite de la mort de son père, survenue un peu avant le 7 novembre 1411. Gui V avait recueilli la baronnie et vicomté de Roncheville dans l'héritage de Jeanne[2] sa mère, fille unique du maréchal de France Robert Bertran, seigneur de Bricquebec. A l'heure actuelle, Roncheville n'est qu'un misérable hameau de Saint-Martin-aux-Chartrains[3], l'un des plus modestes villages de basse Normandie. Mais au moyen âge le possesseur de ce fief était investi d'une haute prérogative : s'il était tenu à un service de cinq chevaliers, en revanche il avait seul le droit de porter à la guerre la redoutable bannière des anciens « vikings », le terrifiant « Draco normannicus » des légendes latines des xe et xie siècles, le « Dragon des ducs de Normandie[4] ». Le seigneur de la Roche-Guyon mourut juste au moment où la guerre civile, qui cou-

1. Calvados, arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Trouville.

2. Jeanne Bertran, vicomtesse de Roncheville, veuve de Gui IV, seigneur de la Roche-Guyon, mort en 1373, fit aveu, en 1392, de la baronnie et vicomté de Roncheville (Archives nationales, P 271, n° 1).

3. Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Évêque. La réunion de Roncheville à Saint-Martin-aux-Chartrains eut lieu en 1828.

4. « Service de cinq chevaliers et de porter le draghon au duc de Normandie en son ost. »

vait depuis l'assassinat du duc d'Orléans, venait d'éclater. De juin à novembre 1411, Jean sans Peur avait vidé ses caves pour réchauffer le zèle de ses partisans, surtout des bouchers et des écorcheurs. Pierre le Coustellier, dit Caboche, écorcheur de la Grande Boucherie, et Denisot de Chaumont, autre écorcheur, avaient reçu chacun deux queues de vin de Beaune; le boucher, dit le Gros Guillot, deux queues; Thomas le Gois et ses fils, le maître de la corporation des bouchers, et un des Saint-Yon, chacun une queue. Le duc n'avait point oublié huit universitaires que le recteur Dominique François et le trop fameux maître Pierre Cauchon avaient entraînés dans son parti; et, pour rafraîchir les gosiers altérés de ces éternels disputeurs de la rue du Fouarre, il leur avait fait parvenir également une vingtaine de queues des grands crus de Bourgogne[1]. Il avait recruté et envoyé de divers côtés dans les principales villes du royaume, à Paris, à Rouen, à Reims, à Soissons, à Laon, à Compiègne et à Montdidier, toute une armée d'espions tandis que ses gens d'armes essayaient de s'emparer des plus importantes forteresses des environs de Paris. Ce fut dans un de ces coups de main, à la prise du pont fortifié de Saint-

1. Coville, *les Cabochiens et l'ordonnance de* 1413, p. 149. Cf. *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 290, 291.

Cloud, que les Bourguignons firent prisonnier un gentilhomme des environs de Château-Thierry, le seigneur de Cohan[1], dont l'histoire est vraiment curieuse. Ce seigneur avait en abomination les pommes. Informés de cette particularité, les vainqueurs enfermèrent leur captif dans un grenier rempli jusqu'au faîte des fruits qu'il détestait, persuadés qu'ils le décideraient ainsi plus vite à leur payer une rançon considérable. Ce qu'ils avaient prévu arriva. Mis en présence de ces monceaux de pommes déjà mûres, le seigneur de Cohan commença à vomir avec une telle violence qu'on crut qu'il allait rendre l'âme, et, pour échapper à ce supplice, il promit de payer tout ce qu'on lui demanda[2].

La coïncidence de la mort de Gui V, seigneur de la Roche-Guyon, avec le triomphe de la faction des bouchers eut pour son fils Gui VI un résultat très fâcheux. En tout autre temps, le mari de Perrette de la Rivière aurait été appelé à succéder à son père dans l'office de grand panetier de France. Le duc de Bourgogne aima mieux faire donner cet office à l'un de ses chambellans, Antoine de Craon, qui fut installé le 7 novembre par les présidents du Parlement[3]. Certes, dans

1. Cohan, Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois.

2. *Histoire de Charles VI*, par Jean Juvénal des Ursins, édition du Panthéon littéraire, p. 463.

3. *Journal de Nicolas de Baye*, édit. Tuetey, II, p. 30.

cette nuit néfaste du 23 novembre 1407 où il avait fait égorger par ses sicaires son rival le duc d'Orléans, Jean sans Peur avait commis ce que les jurisconsultes appellent un crime de droit commun. Mais, en appelant à son aide, vers le milieu de 1411, un corps d'armée anglais commandé par le comte d'Arundel, il se rendit coupable d'un acte de haute trahison plus impardonnable, s'il est possible, qu'un assassinat, du moins chez un prince de la maison de France. Le tort de ses adversaires politiques, de ceux qu'on commençait à appeler les Armagnacs, fut de l'imiter cyniquement l'année suivante. Il est juste néanmoins de rappeler que le chef du parti de Bourgogne avait le premier donné cet exemple odieux.

Depuis les derniers mois de 1411 jusqu'au commencement de septembre 1413, les bouchers firent régner la terreur dans Paris : Jean sans Peur, qui avait déchaîné les fureurs de la populace, fut impuissant à les maîtriser. Le nouveau seigneur de la Roche-Guyon, connu pour son dévouement au parti d'Orléans, et Perrette, sa femme, qui appartenait à une famille non moins suspecte, continuèrent-ils d'habiter leur hôtel du quartier du Temple pendant cette sanglante période ? Il est permis d'en douter. Ils n'apprirent sans doute que par la rumeur publique l'odieux traitement infligé par les bouchers à l'homme qu'ils chérissaient le

plus. Le frère cadet de Perrette, Jacques de la Rivière, attaché avec le titre de chambellan à la personne de Louis, duc de Guyenne, avait quitté précipitamment Paris vers la fin de février 1413 après la découverte du complot de Pierre des Essarts. Comme ce dernier, il eut l'imprudence d'y revenir vers le milieu du mois suivant, et tous les deux expièrent de leur tête cette imprudence. Arrêté le 28 avril à l'hôtel Saint-Pol, ainsi que le duc de Bar et plusieurs autres officiers du Dauphin par une bande de Cabochiens en armes, sous les yeux et malgré les protestations du prince son maître, Jacques fut enfermé au Palais-Royal, en la Cité. Six semaines plus tard, les commissaires chargés d'instruire le procès des prisonniers répandirent le bruit que le brillant gentilhomme s'était suicidé. En réalité, voici, d'après une enquête faite par le Religieux de Saint-Denis pour découvrir le fond des choses, ce qui s'était passé. Un jour, le nouveau capitaine de Paris nommé par le duc de Bourgogne, Élyon de Jacqueville, qui n'avait pas moins d'emportement dans son langage que dans ses actes, faisant irruption dans le cachot de Jacques de la Rivière, l'avait appelé « faux traître ». — « Vous en avez menti outrageusement, avait répondu le prisonnier; et, s'il plaît au Roi, je suis tout prêt à vous le prouver les armes à la main. » Sur quoi, Jacqueville, transporté de colère,

avait frappé Jacques sur la tête avec une sorte de massue qu'il portait à la main et l'avait assommé du coup. Le frère de Perrette, qui passait pour un des rois de la mode, fut trouvé « vêtu d'une robe noire fourrée de martres recouvrant un tissu dont il était ceint et serré, lequel tissu était tout ferré d'or ». Le 4 juin, d'après le Religieux de Saint-Denis, le 10 juin, d'après le bourgeois de Paris, on l'exposa mort en cet état sur les degrés du Palais. Ensuite le cadavre fut traîné jusqu'à l'église Saint-Barthélemy, puis jeté dans une charrette et transporté aux halles. Un échafaud était dressé; on y déposa le corps. La tête fut tranchée et suspendue au bout d'une lance, tandis que le tronc était attaché par les épaules au gibet de Montfaucon[1]. Il s'écoula trois mois avant que Marguerite d'Auneau, mère de Jacques, pût obtenir, le 6 septembre suivant, mainlevée de la confiscation mise sur les biens du supplicié.

Cette fin tragique d'un frère chéri fut pour Perrette de la Rivière comme une sorte de présage funèbre d'une épreuve plus cruelle encore. En octobre 1411, les Anglais du comte d'Arundel étaient venus en France, appelés par la félonie du duc de Bourgogne. Ces mêmes Anglais y

1. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, V, p. 21, 57-59. Monstrelet, II, p. 370; VI, p. 119, 217. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 28, 31, 32.

revinrent vers le milieu de l'année suivante sous les ordres du duc de Clarence, rappelés cette fois par les ducs de Berry et d'Orléans. Ce chemin que la guerre civile leur avait si imprudemment ouvert, les descendants des vainqueurs de Crécy et de Poitiers, qui avaient pu étudier de près le fort et le faible des deux partis en présence, le reprirent trois ans plus tard pour leur propre compte. Le mardi 13 août 1415, Henri V de Lancastre, embarqué à bord de son navire *la Trinité* et suivi d'une flotte d'environ quinze cents voiles, jetait l'ancre devant le promontoire de Sainte-Adresse qui s'appelait alors le Chef-de-Caux. Le dimanche 22 septembre suivant, il se faisait rendre les clefs d'Harfleur dont la garnison lui avait opposé pendant cinq semaines la plus courageuse résistance[1]. Le vendredi 25 octobre, enfin, avec une armée réduite à dix mille hommes par les maladies et les privations, il parvenait à battre à Azincourt cinquante mille Français. Parmi les dix mille gentilshommes qui restèrent sur le champ de bataille du côté des vaincus, Le Fèvre de Saint-Remy et Monstrelet mentionnent « le seigneur de la Roche-Guyon et son frère[2] ». Ce seigneur de la Roche-Guyon n'était autre, hélas! que Gui VI,

1. Hellot, *Récit du siège d'Harfleur en* 1415, p. 7.
2. René de Belleval, *Azincourt*, p. 217.

mari de Perrette de la Rivière, mort, comme nous le dirions aujourd'hui, au champ d'honneur, ainsi que l'un de ses deux frères cadets, sans doute Jacquet de la Roche, ayant rang d'écuyer à la Cour dès le 1er mai 1400[1]. Le « dragon normand » peint sur la bannière du baron de Roncheville n'avait point voulu reculer devant les descendants de ces Bretons insulaires qu'il avait domptés trois siècles et demi plus tôt; et le preux, si justement fier de le porter, s'était dit qu'après tout, sa compagne bien-aimée avait une âme à comprendre, et même, la première douleur une fois calmée, à approuver son sacrifice. Les combattants d'Azincourt qui ne furent ni tués ni faits prisonniers se trouvaient à l'arrière-garde, et tel fut leur petit nombre que Monstrelet n'en cite que cinq : Clignet de Breban, Louis Bourdon, Gauluet, Jean d'Angennes et Charles de la Rivière, comte de Dammartin, préposé avec Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, au commandement de cette arrière-garde[2]. Ce dernier était le frère aîné de Perrette, un frère qui paraît n'avoir rien eu de l'héroïsme de sa sœur. Ainsi donc, son mari s'était fait tuer et son frère s'était retiré du champ de bataille sans avoir tiré l'épée.

1. Douet d'Arcq, *Pièces inédites du règne de Charles VI*, I, p. 166, 2e col. Cf. Anselme, VIII, p. 620.

2. Monstrelet, III, p. 124.

La dame de la Roche-Guyon estima sans doute que son malheur était complet.

Perrette de la Roche-Guyon restait veuve avec trois enfants dans l'âge le plus tendre, un fils, l'enfant qui devait être un jour Gui VII, et deux filles, Marguerite et Catherine de la Roche. Si quelques-unes des places du voisinage, Château-Gaillard et les deux Goulets, par exemple, tenaient comme la Roche pour les Armagnacs, en revanche les Bourguignons dominaient à Mantes et à Vernon[1], aussi bien qu'à Rouen; en général, ils étaient les maîtres dans la plupart des villes de quelque importance. La veuve de Gui VI avait donc dès lors, dans un rayon assez rapproché, deux garnisons hostiles contre les entreprises desquelles il lui fallait défendre non seulement les personnes, mais encore les biens, le bétail et les récoltes de ses vassaux de la Roche. Et comme elle entretenait elle-même une garnison dans son château, elle se trouvait dans la nécessité, elle, une femme encore jeune, de vivre en contact journalier avec des gens d'armes, de pourvoir au recrutement et à l'approvisionnement d'une troupe relativement nombreuse, à l'achat des

1. Voyez l'accord conclu en 1418, par Robert de Braquemont, entre les capitaines bourguignons et orléanais en garnison dans la haute Normandie (*Bibliothèque de l'école des Chartes*, XXXVI, p. 307-319).

armes et des munitions, ainsi qu'à la mise en état de défense de la place. Si seulement elle avait eu près d'elle, pour l'assister de ses bons conseils et de son expérience déjà longue, sa bonne mère Marguerite d'Auneau. Mais la vénérable veuve de Bureau de la Rivière avait elle-même assez à faire de défendre son domaine d'Auneau contre les coups de main des Bourguignons fortement établis dans la Beauce. Elle ne quittait ce domaine que pour venir habiter, à certaines époques fixes de l'année, son bel hôtel de la Grande-Rivière situé rue de Paradis, où elle entretenait de si douces relations de bon voisinage avec sa chère amie Marguerite de Bruyères, dame des Bordes, devenue un peu suspecte en raison des attaches bourguignonnes de sa famille, depuis que la domination des bouchers avait fait place à celle des Armagnacs. A partir de la fin de 1413[1], la dame de la Rivière se fit un devoir de rendre à la veuve de Guillaume des Bordes la protection qu'elle en avait reçue pendant le triomphe éphémère de la faction cabochienne. Si l'on veut avoir quelque idée de la courtoisie qui présidait aux relations de deux grandes dames parisiennes vers la fin du

1. Le 13 décembre 1413, après la défaite des bouchers, les Orléanais redevenus les maîtres frappèrent de la peine du bannissement Marguerite, dame des Bordes (Coville, *l'Ordonnance cabochienne*, p. 386).

règne de Charles VI, il faut lire le passage suivant du testament que Marguerite des Bordes rédigea en son château de Bruyères-lez-Montlhéry, le 30 juin 1416 : « Item, je laisse à ma très chère dame et cousine, madame de la Rivière, par considération de la très grande amour et affinité qu'elle a toujours eues à moi et des grands honneurs qu'elle, de sa grande humilité et courtoisie, m'a faits et montrés et encore fait de jour en jour, une croix d'or où il y a de la vraie croix, une patenôtre d'ambre blanc et un tableau d'or où est l'Annonciation Notre Seigneur : lesquelles choses dessus dites je ne laisse pas en récompensation (à titre de compensation) à ma très chère dame et cousine, car les biens et honneurs qu'elle m'a faits et fait de jour en jour je ne lui saurais ne pourrais rendre, mais la supplie que ce elle veuille prendre en bon gré pour une petite souvenance. Item, je laisse à ma très chère dame de Dampierre mes Heures de Notre-Dame et mon livre d'oraisons en français, en la suppliant qu'il lui plaise les prendre en gré et avoir, s'il lui plaît, souvenance de moi[1]. » Dans la cousine à laquelle Marguerite de Bruyères laisse ses Heures et son livre d'oraisons et de prières, le lecteur aura reconnu

1. Tuetey, *Testaments sous le règne de Charles VI*, dans *Mélanges historiques* publiés dans la collection des Documents inédits, III, p. 341.

Jeanne de la Rivière, mariée à Jacques de Châtillon, seigneur de Dampierre, cette sœur aînée de Perrette qui fut, comme disent nos voisins d'outre-Manche, l'une des « beautés professionnelles » du commencement du xve siècle. Comme les divers membres de la famille des Bordes, le seigneur de Dampierre était l'un des partisans les plus déclarés de Jean sans Peur, qui, dès le 27 avril 1408, l'avait fait nommer amiral de France en remplacement de l'orléanais Clignet de Breban[1].

La première année du veuvage de Perrette de la Rivière fut marquée par un incident judiciaire qui dut lui être particulièrement pénible. Depuis le milieu de 1414 et à la suite de circonstances que nous avons racontées plus haut, la dame de la Roche-Guyon élevait avec ses propres enfants une petite fillette âgée de trois ans à peine, destinée à être un jour la plus riche héritière de Normandie, Jeanne Paynel, fille de Foulques IV et de Marguerite de Dinan, dame de Hambye, de Moyon et de Bricquebec, du chef de son père. D'après la coutume de Normandie, la garde de cette mineure appartenait au roi. A l'instigation de l'un des oncles de Jeanne, Bertrand, seigneur d'Olonde, Gui VI, uni de vieille date aux Paynel

1. Aubert, *le Parlement de Paris, sa compétence et ses attributions*, p. 65-66.

par des liens de parenté et d'amitié, usa de son crédit à la Cour pour se faire confier cette garde. S'il fallait ajouter foi aux accusations posthumes de ses adversaires, il n'aurait atteint ce résultat qu'en recourant à la corruption et même à la violence. Ce qui paraît certain, c'est qu'à peine nanti de la garde de l'héritière des Paynel, le seigneur de la Roche entreprit de la marier à son fils aîné à peine plus âgé que Jeanne. Le contrat fut même dressé; mais Gui ayant été tué sur ces entrefaites à la bataille d'Azincourt, Marguerite de Dinan, veuve de Foulques IV et mère de la petite mineure, intenta un procès à Perrette à l'effet de se faire rendre sa fille. Le Parlement, par un arrêt en date du 11 juillet 1416, la débouta de sa demande; mais il décida en même temps que la dame de la Roche-Guyon, qui s'était rendue complice de ce mariage presque monstrueux vu l'âge des prétendus conjoints, ne conserverait point la garde de la petite Paynel. On ne la remit point à son indigne mère qui, remariée depuis plus d'un an, n'avait réclamé Jeanne que pour en trafiquer de son côté avec le vieux Jean de Craon, aïeul et tuteur du mineur Gilles de Rais, le futur « Barbebleue ». Le 13 juillet, deux jours après avoir rendu son arrêt, la Cour confia la mineure à sa tante Jacqueline Paynel, dame de Chantilly, qui s'était portée partie au procès, en

lui défendant expressément, sous peine d'une amende de mille marcs d'or, de s'entremettre du mariage de sa nièce et de laisser pénétrer dans son château de Chantilly une personne quelconque d'un caractère suspect au point de vue des intrigues matrimoniales[1].

Un tel arrêt dut sembler d'autant plus dur à la dame de la Roche-Guyon qu'elle aimait Jeanne Paynel avec la même tendresse que ses deux filles; mais le chagrin qu'elle en ressentit ne tarda pas à faire place à des préoccupations d'une nature beaucoup plus grave. Un an environ après la perte de ce procès, le 3 août 1417, le vainqueur d'Azincourt, qui rêvait toujours la conquête de la France, débarqua de nouveau sur un point du littoral normand. Dans cette seconde expédition, il n'opéra point sa descente au Chef-de-Caux, mais à Touques, sur la rive droite et à peu de distance de l'embouchure de la petite rivière de ce nom, un peu au sud et en amont du pittoresque village de pêcheurs devenu si célèbre de nos jours sous le nom de Trouville. L'un des premiers domaines qu'il occupa fut précisément le fief de Ronchéville, siège d'une vicomté et voisin de l'endroit où la flotte anglaise avait jeté l'ancre, apporté en dot

1. Pour tout ce qui précède, voy. plus haut notre étude sur Jeanne Paynel (p. 95 et suiv.)

donnèrent l'ordre d'abattre une partie des bois de l'enceinte tant du côté de Vincennes que dans la direction de Saint-Cloud[1].

Un détachement envoyé devant la Roche-Guyon sous les ordres de Richard de Beauchamp, comte de Warwick, fut moins heureux que les corps chargés d'opérer contre Vernon et Mantes : grande fut la surprise de ce détachement en rencontrant une résistance opiniâtre et d'autant plus inattendue que la garnison se trouvait placée sous les ordres non d'un capitaine expérimenté, mais d'une jeune châtelaine renommée pour sa beauté et son élégance. Il est vrai que cette jeune châtelaine était Perrette de la Rivière. La plupart des chroniqueurs français de la première moitié du xve siècle ont pris plaisir à raconter et à célébrer un fait d'armes d'une espèce si rare, et nous croyons qu'on ne lira pas sans quelque intérêt la page que le grave reli-

1. « Jeudi IXe jour de février (1419), vindrent nouvelles de la redicion faite au roy d'Angleterre de la ville de Mantes et que les Anglois estoient à siège devant Pontoise et passoient ou vouloient passer la rivière d'Oyse pour asseger la dite ville de toutes pars. » Suit la mention de la demande d'une trêve adressée par les Parisiens à Tannegui du Châtel, qui commandait à Montlhéry et autres places pour le Dauphin, d'où il portait le ravage aux environs de Paris, et suit aussi le passage relatif à l'abatage des « bois du roi environ Saint-Cloud et de certaine quantité du bois de Vincennes ». (Archives nationales, X1a 1480, f° 170 v°.)

à son aide, et telle fut la détresse où il réduisit les assiégés qu'on les vit, pour tromper leur faim, se repaître d'un grossier mélange de son et de balle d'avoine, ou manger, au lieu de viande, non seulement de la chair de cheval, mais encore des rats, des souris et toutes sortes d'animaux immondes. Plus de cinquante mille personnes avaient péri lorsque Gui le Bouteiller, capitaine de Rouen, à la recommandation du duc de Bourgogne, rendit la ville le 13 janvier 1419[1].

Aussitôt qu'il fut maître de la capitale de la Normandie, le roi d'Angleterre envoya des détachements prendre possession des forteresses qui commandaient les passages de la Seine entre Rouen et Paris. Thomas, duc de Clarence, l'un des frères de Henri V, fit une démonstration contre Vernon, qui capitula le 3 février[2]. Mantes eut le même sort quelques jours après. Enfin, dès le 9 du même mois, les Parisiens, apprenant que Henri V se préparait à assiéger Pontoise, se préoccupèrent des mesures à prendre pour assurer la défense de leur ville en prévision d'une attaque prochaine et

1. C'est la date de la capitulation; mais la reddition effective n'eut lieu que le 19 janvier suivant. (Chéruel, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise*; Preuves, p. 40-49.)

2. Rymer, *Fœdera*, IV, pars III, p. 88. *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, XXIII, p. 47, n° 284.

Gui le Bouteiller lui conseilla de s'avancer jusque sous les remparts de la forteresse à la faveur des grottes qui étaient dans le voisinage, de faire miner secrètement ces grottes et de les soutenir par des étais de bois auxquels on devrait ensuite mettre le feu pour faire écrouler toutes les constructions qui les surplombaient et écraser les habitants sous un monceau de ruines. Henri V, voulant récompenser le chevalier normand qui lui avait suggéré un si ingénieux stratagème, lui fit don à perpétuité du château et de ses dépendances pour lui et ses héritiers, en même temps qu'il lui promit la main de la châtelaine. Mais celle-ci ne voulut jamais entendre parler de ce mariage. Elle appelait Gui le plus vil des traîtres et repoussait avec horreur une des conditions mises à l'union qu'on lui proposait et d'après laquelle, s'il était né de cette union un enfant mâle, les deux fils qu'elle avait eus de son premier mari auraient été privés de leur patrimoine. Toutefois la crainte de la mort et le désir de sauver la vie à ceux qui l'entouraient la décidèrent à subir la capitulation qu'elle avait d'abord rejetée; mais ce ne fut qu'après avoir obtenu du roi d'Angleterre la faculté d'emporter tous ses meubles partout où elle voudrait[1] ».

1. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, édit. et trad. Bellaguet, VI, p. 311-313.

Ce que le Religieux de Saint-Denis dit dans ce curieux passage des grottes naturelles dont on se servit pour miner le château est confirmé par l'examen des lieux et ne peut émaner que d'un témoin oculaire. Plusieurs de ces grottes se voient encore à la Roche-Guyon dans les flancs crayeux des falaises qui bordent la rive droite de la Seine, et quelques-unes tiennent même lieu d'habitation à de pauvres gens. La grande quantité de salpêtre qu'on y recueillait de temps immémorial fit de la Roche-Guyon aux xve et xvie siècles et presque jusqu'à nos jours l'un des grands marchés où s'approvisionnaient les poudreries de la haute Normandie et de l'Ile-de-France. On exploitait ces salpêtrières dès la fin du règne de Charles VI et sans nul doute il y avait là une circonstance favorable qui put venir en aide dans une certaine mesure à la résistance héroïque dont on vient de lire le récit.

S'il fallait en croire Monstrelet[1] dont l'opinion a été adoptée par le plus récent et le plus savant des historiens de Charles VII[2], cette résistance n'aurait duré que deux mois ; mais cette opinion est inadmissible. En effet, les Anglais mirent le siège devant la Roche en même temps (à quelques

1. *Chroniques*, édit. Douet d'Arcq, III, p. 337.

2. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, I, p. 42.

jours près) que devant Vernon et Mantes, c'est-à-dire dès le commencement de février. D'un autre côté, des lettres de sauf-conduit, délivrées par Henri V à quatre des défenseurs de la place, sont datées du 28 avril[1] et postérieures d'environ trois mois à l'investissement. L'évacuation proprement dite n'eut lieu même qu'un certain temps après la capitulation, puisque la dame de la Roche-Guyon n'avait point encore quitté son château le 20 juin[2], lorsque le roi d'Angleterre, qui se trouvait alors à Mantes, déclara la prendre sous sa sauvegarde afin qu'elle pût se rendre à une entrevue où il l'avait conviée. Il importe en outre de faire remarquer que le chroniqueur de Saint-Denis, dans l'extrait rapporté ci-dessus, représente les premières opérations contre la Roche comme antérieures au siège de Rouen ou du moins à la reddition de la capitale normande. A l'appui de cette assertion on pourrait invoquer le témoignage de Perrette de la Rivière, qui fait dire par son avocat dans une plaidoirie datée de 1457 que le roi d'Angleterre l'avait tenue assiégée dans son château de la Roche-Guyon pendant plus de six mois[3]. Quoi

1. *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, XXIII, p. 221, n° 1261[19-21].

2. *Ibid.*, p. 222, col. 1, n° 1261[42].

3. « Ulterius dicebat dicta defensatrix (Perreta de Riparia) quod, anno Domini millesimo quadringentesimo decimo

qu'il en soit, qu'elle n'ait pas dépassé trois mois, comme cela semble résulter des actes les plus authentiques, ou qu'elle ait eu une durée double d'après la version du Religieux de Saint-Denis confirmée par le témoignage de Perrette elle-même, il n'en demeure pas moins constant que cette défense de la Roche, après avoir excité l'admiration des contemporains, mérite également celle de la postérité. Nous connaissons les noms de quatre des hommes d'armes qui prirent part à la résistance : trois, Hugues Domville, Charles de Saint-Clair et Jean d'Annebaut, avaient rang de chevalier ; le quatrième, Jean de Chambray, était un simple écuyer. L'un de ces trois chevaliers, Jean d'Annebaut, gentilhomme originaire des environs de Caen, a des droits particuliers à la reconnaissance de tous les bons Français, parce que, non content d'avoir concouru à la défense

nono, defunctus adversarius noster rex Anglie cum maxima armatorum comitiva eamdem defensatricem in castro de Rupe Guidonis obsederat *ac ibidem obsidionem coram ea per sex menses et amplius tenuerat.* Que defensatrix dicto adversario nostro resistere non valuerat, ex precepto nostro cum eodem compositionem acceperat per quam dictum castrum cum suis et aliis ibidem obsessis, corporibus eorum duntaxat salvis, exierat ac illud reddiderat et dimiserat. Quare, omnibus bonis nudata, ad nos et sub obedientia nostra se retraxerat, in qua quidem obedientia ipsa cum suis liberis fuit a dicto tempore. » (Archives nationales, X[a] 86, f° 272 v°.)

de la Roche-Guyon, il ne profita du sauf-conduit qui lui fut octroyé le 28 avril, que pour recommencer la lutte contre l'Anglais sur un autre théâtre en s'enfermant dans le Mont-Saint-Michel.

Ce ne fut point, comme bien on pense, sans un profond et cruel déchirement que, le mardi 20 juin 1419, la dame de la Roche-Guyon s'arracha d'un château si longtemps et si courageusement défendu pour se rendre à Mantes où Henri V, le plus altier des conquérants, l'invitait à comparaître en sa présence. Elle dut se demander, en jetant un dernier regard sur la vallée de la Seine alors revêtue de toute sa parure printanière, si jamais elle reverrait ces beaux lieux témoins de ses joies et de ses douleurs. Elle emmenait avec elle ses quatre petits enfants, deux fils et deux filles. L'aîné, l'héritier du nom, qui s'appelait Gui comme son père, n'avait que sept à huit ans. Charles, le fils cadet, et les deux filles, Marguerite et Catherine, étaient d'un âge encore plus tendre. Grâce au récit du Religieux de Saint-Denis, le lecteur connaît déjà le marché que le roi anglais, vainqueur peu généreux, osa proposer à cette veuve et à cette mère : « Consentez à épouser messire Gui le Bouteiller et prêtez-moi serment de fidélité comme à l'héritier légitime du trône de France; à ces deux conditions, je vous rends vos biens, madame, et ceux de vos

enfants, que j'ai dû confisquer pour cause de rébellion. » — « Sire, le chevalier dont vous venez de prononcer le nom est le plus vil des traîtres. La ruine dont vous me frappez, si terrible qu'elle puisse être, me semble moins odieuse qu'une telle alliance qui serait pour moi et pour mes infortunés petits enfants une honte ineffaçable. Je ne reconnais d'autre héritier légitime que monseigneur le Dauphin. Laissez-nous donc, sire, profiter du sauf-conduit qui nous est assuré en vertu de l'acte de capitulation pour nous rendre auprès de lui[1]. » . . . . . .

. . . . . .

1. L'étude sur Perrette de la Rivière est restée inachevée. Ce sont sans doute les dernières pages qu'ait écrites Siméon Luce. (*Note de l'éditeur.*)

DEUX DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A

FRÈRE RICHARD ET A JEANNE D'ARC

[illegible]

[illegible]

[illegible]

DEUX DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A

FRÈRE RICHARD ET A JEANNE D'ARC

Un jeune archiviste paléographe, M. Bougenot, chargé par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'une mission à Vienne, a trouvé à la Bibliothèque impériale de cette ville deux documents inconnus jusqu'à ce jour.

Le premier, qui n'est qu'un simple extrait d'un registre aujourd'hui perdu du Parlement de Poitiers, concerne Frère Richard, l'un des personnages les plus curieux de l'entourage de la Pucelle pendant la seconde moitié de l'année 1429. En présence des affirmations contradictoires des chroniqueurs, plusieurs historiens se sont demandé si le célèbre prédicateur populaire appartenait à l'Ordre des Augustins ou à celui des Franciscains,

dits vulgairement Cordeliers. Il résulte de l'extrait découvert à Vienne par M. Bougenot que Frère Richard était Cordelier et qu'il habitait, dans les premiers mois de 1431 du moins, le couvent de son Ordre à Poitiers.

« Le vendredi vingt-troisième jour de mars 1431 (nouveau style), les vicaires de l'évêque de Poitiers et l'inquisiteur de la foi ont dit à la Cour séant à Poitiers qu'ils avaient ordonné leurs lettres pour faire défense à Frère Richard, de l'Ordre des Frères Mineurs, de s'entremettre de quelque fait de prédication, et pour qu'il soit arrêté en l'hôtel du couvent du dit Ordre à Poitiers. Et ont les dits vicaires et inquisiteur requis à la Cour qu'elle y donne son aide et confort. Et aussi, pour ce que icellui Frère Richard n'est venu devers la Cour qui l'a mandé, icelle Cour a ordonné qu'après les dites défense et arrêts faits, il en soit donné lecture au dit Frère Richard. Et en confirmant les dites mesures, il lui sera semblablement défendu de par la Cour de faire fait de prédication, et de partir du dit couvent, où il devra tenir arrêt jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné[1]. »

De quelle nature étaient donc ces prédications qui poussaient les vicaires épiscopaux de Poitiers et l'inquisiteur de la foi, gardiens si jaloux des

1. Bibliothèque impériale de Vienne, ms. 6959, f° 77.

privilèges de la justice ecclésiastique, à recourir à l'intervention du Parlement, c'est-à-dire de la cour souveraine en fait de justice séculière? Un appel aussi insolite donne lieu de supposer que le gouvernement de Charles VII pouvait n'être pas plus ménagé par le fougueux Franciscain que l'Église elle-même; et comme ce gouvernement ne faisait rien pour la Pucelle, prisonnière à Rouen des Anglais, qui depuis deux mois et demi instruisaient son procès, on est amené à se demander si Frère Richard, oubliant avec la plus généreuse imprudence des dissentiments d'importance après tout secondaire, ne revenait pas vers Jeanne, maintenant qu'il la savait malheureuse, et n'accusait pas la lâche indifférence, l'ingratitude éhontée dont elle était la victime.

Le second document dont M. Bougenot nous apporte le texte émane de l'un des personnages les plus étranges du xve siècle, de ce Jacques de Bourbon, comte de la Marche, roi de Naples, mais roi sans couronne, qui fut le plus fervent des dévots et le plus infortuné des maris. Le chroniqueur Olivier de la Marche était encore enfant lorsque, six ans seulement après les premiers succès de Jeanne d'Arc, il fut témoin de l'entrée, en 1435, de ce prince à Pontarlier. Il nous l'a montré « se faisant porter sur une de ces civières dont on a coutume de se servir pour le transport du fumier,

à demi couché et à demi levé, appuyé sur un pauvre méchant dérompu oreiller de plume, vêtu pour toute parure d'une longue robe d'un gris de très petit gris, ceint d'une corde nouée à la ceinture à la façon des Cordeliers, portant pour coiffure un gros bonnet appelé *cale* rattaché sous le menton, et du reste grand et beau chevalier de sa personne, bien formé de tous ses membres, avec la barbe et la chevelure blondes, des traits réguliers, une physionomie agréable, ouverte, avenante et joyeuse[1]. »

Un tel prince était particulièrement bien préparé pour s'intéresser aux faits et gestes de la Pucelle. Dès 1851, M. le professeur Guillaume Wattenbach avait signalé, dans le manuscrit 3476 de Vienne, une lettre relative à Jeanne d'Arc[2], mais cette mention avait passé inaperçue. L'écriture de ce manuscrit est du xve siècle, plutôt de la fin que du commencement, et le précieux texte copié par M. Bougenot en remplit les feuillets 68 à 72. Ce texte, qui est en latin — un latin vraiment détestable, — est précédé du titre suivant: *Copia cujusdam littere quam misit rex Jacobus episcopo Laudunensi.* Le roi Jacques, c'est Charles

1. *Mémoires d'Olivier de la Marche*, édit. H. Beaune et J. d'Arbaumont, Paris, 1883, I, p. 194.

2. Archiv, X, 1851, p. 478, *Brief über Johanna von Arc.*

de Bourbon, qui, marié en 1415 à Jeanne II, reine de Naples, continuait de prendre le titre de roi, quoiqu'il vécût loin de sa femme depuis longues années. L'évêque pour lequel la lettre a été écrite est Guillaume de Champeaux, président de la Chambre des comptes de Charles VII, prélat de fort peu édifiante mémoire, qui occupa le siège épiscopal de Laon de 1419 à 1444.

Du reste, le document conservé dans le manuscrit de Vienne est plutôt (du moins dans l'état où il nous est parvenu) le résumé d'une lettre qu'une lettre proprement dite. En effet, les formules initiale et finale de salutation et aussi la signature font défaut. J'ajoute que, comme l'a très bien vu M. Bougenot, ce résumé n'est que la traduction en très mauvais latin d'un original qui devait être en français. Le jeune érudit auquel nous devons la copie de cet important document a fait remarquer l'emploi de l'expression *episcopus Combilonensis*, au lieu de *episcopus Catalaunensis*, pour désigner l'évêque de Châlons-sur-Marne. A la rigueur, *Combilonensis* pourrait être une forme corrompue provenant de l'inadvertance d'un copiste; mais, ce qui nous paraît un argument plus décisif en faveur de l'opinion émise avec beaucoup de sagacité par M. Bougenot, c'est une expression telle que *Pulcher frater de Clermont* au commencement d'une phrase dont Jacques de Bourbon se sert

quelque part pour désigner Charles, fils aîné de Jean Ier, duc de Bourbon. *Pulcher frater* ne peut être que la traduction de ces mots : « Beau-frère de Clermont », qui appartiennent à la langue courante du xve siècle. La même remarque doit s'appliquer à un autre document non moins précieux que la missive de Jacques de Bourbon, dont le manuscrit 3476 de Vienne contient également un assez bon texte. Je veux parler de la célèbre lettre adressée, le 21 juin 1429, par Perceval de Boulainvilliers à Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, pour l'informer des succès remportés par l'armée royale, sous la conduite de la Pucelle. Publiée pour la première fois en 1729 par Pez[1], d'après une copie conservée dans la bibliothèque de la Chartreuse de Moelk, cette lettre a été réimprimée en 1840 par Jules Quicherat[2]. Mon savant maître a accompagné son édition d'un judicieux commentaire, auquel je ne trouve à ajouter qu'une observation de quelque importance, à savoir que la lettre de Perceval de Boulainvilliers, comme celle de Jacques de Bourbon, avait dû être écrite, primitivement et dans sa teneur originale, en français.

D'ailleurs la juxtaposition des deux documents dans un seul et même manuscrit n'est point l'effet

1. *Codex historico-diplomaticus*, part. III, p. 237.
2. *Procès de Jeanne d'Arc*, V, p. 114 à 121.

d'un simple hasard. Quoique ces lettres soient adressées, l'une au duc de Milan, l'autre à un prélat français, si on les étudie au point de vue de la source d'où dérive leur contenu, elles ont en réalité, sinon le même auteur, du moins la même origine.

Dès les premières lignes du petit mémorial qu'il adresse à Guillaume de Champeaux, Jacques de Bourbon déclare que les nouvelles consignées dans ce mémorial lui ont été transmises par celui qu'il appelle son Perceval (*Persevaldus noster*), c'est-à-dire par Perceval de Boulainvilliers, et aussi par un guerrier illustre, Étienne de Vignoles, plus connu dès lors sous son sobriquet soldatesque de la Hire. L'ex-roi de Naples habitait sans doute quelque château de son comté de la Marche, lorsqu'il prit la peine de rédiger, à la date du 24 juillet 1429, une semaine seulement après le sacre de Charles VII à Reims, le précieux journal dont le destinataire, Guillaume de Champeaux, se trouvait alors, selon toute apparence, assez éloigné de la Cour.

La lettre de Jacques de Bourbon, si on l'envisage au point de vue historique, nous offre un ramassis de nouvelles recueillies pêle-mêle, au jour le jour, un peu de toutes mains, sans aucune critique, par quelqu'un qui ne s'était point trouvé sur le théâtre des événements. Aussi l'on n'y sent

guère l'observation directe, l'accent personnel d'un témoin; on croirait bien plutôt y entendre comme des échos très grossis et parfois singulièrement dénaturés de la rumeur publique. A côté de quelques faits de détail intéressants relevés avec soin par M. Bougenot, on y trouve des erreurs tellement grossières qu'on pourrait sans exagération les appeler des énormités. Tout ce qui concerne, par exemple, la ville d'Auxerre, qui aurait été prise d'assaut par Charles VII et où 1500 hommes d'armes et 4500 bourgeois auraient été tués, est invention pure. Cette ville n'ouvrit même point ses portes au roi de France. Les habitants sollicitèrent une trêve qui leur fut accordée, et la seule concession qu'ils firent aux troupes royales en marche sur Reims consista dans la livraison contre espèces sonnantes d'une certaine quantité de provisions. Comme notre opinion est qu'on sert mieux son pays en lui rappelant au besoin des vérités désagréables qu'en le flattant sans cesse, ce récit absolument controuvé d'une prétendue prise d'Auxerre nous a remis en mémoire l'un des plus humiliants incidents de l'Année terrible, cette fable vraiment grotesque d'après laquelle deux régiments de cavalerie prussienne auraient été culbutés au fond des carrières de Jeumont, fable qui fut affichée, hélas! pendant deux jours sur les murs de Paris.

En tout temps et dans tous les pays, l'affolement populaire provoque ces accès de fièvre crédule.

Il faut rapporter à la même source l'anecdote relative à la sainte Ampoule que l'abbé de Saint-Remy aurait trouvée abondamment pourvue de l'huile céleste destinée au sacre de Charles VII, tandis qu'elle aurait été vide, d'après le bruit public rapporté par Jacques de Bourbon, lorsque le duc de Bedford, peu de temps auparavant, avait voulu se faire sacrer et oindre comme roi de France. Nous prêtons volontiers à nos ennemis nos propres défauts. Dévorés d'une ambition et d'un égoïsme insatiables, animés presque tous les uns contre les autres de sentiments de jalousie ou même de haine, les grands de la Cour, les la Tremouille, les Richemont et les Alençon ne pouvaient se persuader que le prince anglais qu'ils voyaient déployer une énergie infatigable en même temps qu'une habileté consommée, n'obéissait à aucune préoccupation intéressée et travaillait uniquement, non pour s'asseoir lui-même sur le trône de France, mais pour le conserver à son neveu Henri VI. En quoi ils se trompaient et le jugeaient mal : car jamais tuteur ne fut plus respectueux que Bedford des droits de son pupille.

La fin de cette lettre en est la partie la plus curieuse, moins, il est vrai, par ce qu'elle nous dit des vues de Jeanne d'Arc après le sacre, que par

les projets qu'elle prête à Charles VII. « Le Roi a quitté Reims le jeudi 21 juillet et a fait route par le château du Crotoy d'où il doit s'avancer vers Calais pour conquérir tous les ports de mer occupés par les Anglais avant que l'ennemi ait eu le temps de les fortifier et qu'il ait reçu des renforts ; il entend ensuite faire une expédition en Normandie. » Nous avons ici sans aucun doute l'indication de quelques-uns des desseins qui furent agités dans le Conseil royal immédiatement après la cérémonie du sacre. D'où il faut conclure que la marche sur Paris, qui heureusement prévalut, fut la pensée personnelle de Jeanne. D'ailleurs, on l'aura remarqué, dans tout le cours du petit mémorial que nous venons d'analyser, la Pucelle est repoussée comme à dessein au second, pour ne pas dire au troisième plan. La jalousie des courtisans, nous n'osons ajouter du Roi lui-même, était déjà éveillée. Le mot d'ordre était donné, et nous ne saurions nous étonner qu'une lettre émanant d'un prince du sang en porte la trace.

UNE PIÈCE DE VERS

SUR

LE SIÈGE D'ORLÉANS

UNE PIÈCE DE VERS

SUR

LE SIÈGE D'ORLÉANS

Le siège d'Orléans par les Anglais, à la fin de 1428 et pendant les premiers mois de 1429, a toujours été considéré, avec raison, comme l'un des événements militaires les plus importants du règne de Charles VII. Aussi tout ce qui se rattache de près ou de loin à ce siège mérite-t-il d'être pieusement recueilli. Au moment même où un érudit distingué d'Orléans, M. Jarry, vient de nous donner dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* le registre des dépenses des assiégeants conservé à notre Bibliothèque nationale et depuis longtemps célèbre sous le titre de *Comptes de Pierre Sureau*, on vient de découvrir et de publier pour la première fois une

pièce de vers, vraiment remarquable, inspirée à un clerc normand par la mort du comte de Salisbury. On sait que Thomas de Montagu, comte de Salisbury, fut blessé mortellement devant Orléans le 24 octobre, et mourut à Meung-sur-Loire le 3 novembre 1428. L'auteur de cette intéressante trouvaille est M. le comte de Blangy, auquel nous sommes redevables de deux importantes publications relatives à Gilles de Gouberville[1]. La pièce de vers dont il s'agit se trouve en tête d'un registre de comptabilité de la seigneurie de Crosville, de 1429 à 1474, qui fait partie des riches archives du château de Saint-Pierre-Église, situé à l'extrémité septentrionale de la presqu'île du Cotentin. Selon la conjecture très vraisemblable de M. de Blangy, Raoul de Crosville, clerc du diocèse de Coutances, qui a transcrit ce livre de comptes, est sans doute l'auteur des deux pièces de vers copiées sur les premiers feuillets. Raoul était lettré et avait même étudié à Paris, en 1426, sous maître Jean Jolivet ou le Jolivet, docteur en décret et régent en l'université de Paris, probablement un parent de Robert Jolivet, abbé du

1. La première est intitulée *Généalogie des sires de Russy, de Gouberville et du Mesnil au Val* (Caen, 1887, 1 vol. in-8°), et la seconde, *Notes complémentaires et pièces justificatives* (Caen, 1892, 1 vol. in-8°). La pièce se trouve dans les Notes VIII et IX.

Mont-Saint-Michel, rallié aux Anglais, et appartenant, comme ce dernier, à une famille originaire de Montpinchon, qui fut à la tête de la bourgeoisie de Saint-Lô pendant toute la première moitié du xve siècle.

Quoi qu'il en soit, la première de ces deux pièces, car il y en a deux, est fort jolie. Elle se compose de six strophes ou couplets, et chaque couplet contient sept vers octosyllabiques. Le dernier vers, qui forme trait, est toujours une locution proverbiale. Cette première pièce, très supérieure à la seconde, est écrite au nom de la ville d'Orléans ou, comme on dit, « de par Orliens ». La seconde, intitulée *Responce d'Englois* et composée de dix strophes, de sept vers octosyllabiques chacune, n'a droit qu'à une simple mention. Les deux morceaux, malgré leur valeur inégale, n'en semblent pas moins l'œuvre d'un seul et même écrivain, qui, par un jeu d'esprit dont on trouverait plus d'un exemple dans la littérature du moyen âge, a pris plaisir à faire montre de sa verve en se plaçant tour à tour au point de vue français et au point de vue anglais. Toutefois il est possible que des préoccupations de prudence et de sûreté personnelle n'aient pas été étrangères à ce jeu d'esprit. Les invectives mises dans la bouche des Orléanais ont pour auteur un clerc de Normandie, c'est-à-dire l'habi-

tant d'une province dont les Anglais s'étaient emparés dès la fin de 1418, et où ils n'avaient pas cessé depuis lors d'exercer une domination tyrannique et jalouse. Ce n'est pas pour soi seul qu'on compose une pièce aussi bien venue et aussi piquante que celle qui a pour titre *De par Orliens*. On éprouve le besoin de la communiquer à ses amis et connaissances. Mais si parmi ces connaissances il allait se trouver un dénonciateur? La *Réponse d'Anglais*, dont les froids développements contrastent avec la verve mordante des couplets orléanais, n'aurait-elle pas été préparée par un digne clerc du « pays de sapience » en prévision de cette hypothèse et pour conjurer ce péril? Nous inclinons à le croire. Voici le texte de la chanson *De par Orliens*, tel que l'a publié M. le comte de Blangy. Nous ne nous sommes permis de la modifier que dans certains passages manifestement altérés où le sens et le contexte suffisent pour rétablir la vraie leçon :

Solebori, prince d'orgueuil,
De fausseté, de tyrannie,
Devant Orliens a perdu l'ueil
Et a mesui[1] finé sa vie.
Dieu a restraint sa grant folie :
Entreprins avoit grant oultrage.
Qui ne craint Dieu, il n'est pas sage.

1. Comte de Blangy : « Memi ».

Et pour certain j'ay ouy dire
Que celui jour qu'i fut blechié,
Il dist à ses gens, tout plains d'ire,
Que il avoit la nuit songié
Qu'un lou l'avoit estrangnié,
Dont il avoit très grant freeur :
Songe n'est pas toujours menteur.

Une nuit, de par Lucifer,
Envoya desrober l'eglise
De Nostre-Dame de Cleri
Où l'on faisoit très beau servise.
Faire mal estoit sa devise
Et Sathan portoit sa bannière :
Maulvez n'à cure de lumière

Il n'avoit nul droit en la terre
De Monseigneur le duc d'Orliens,
Et si promist en Engleterre
Qu'il n'y mesferoit[1] ja de riens.
Or est parjure qui detient[2].
Maintenant la grâce ait son ame !
Mieulx vault honneur que vil diffame.

Puis est venu aux Portereaux
D'Orliens pour assieger fagos,
Avecques luy uns grans troupeaulx
De pillars, larrons qui sont faux[3].

1. Comte de Blangy : « Messeroyt ».
2. Id. : « Dejiens ».
3. Id. : « Larons qui fos ».

La Poulle[1], ses pouchins et cos
S'i sont boutés jusque[2] au mourir:
Souvent vient tard le repentir.

Certes, le duc de Bedefort,
Se sages est, se rendera
Ovec[3] sa femme en ung fort;
Chaudement, le mieulx qu'il pourra,
De bons repas se repaistra[4],
Gardant son corps, lessant la guerre:
Povre et riche pourist en terre.

1. Le comte de Suffolk, qui partageait avec le comte de Salisbury le commandement des forces anglaises, s'appelait Poole, dont les Français avaient fait « La Poule ».
2. Comte de Blangy : « Nique ».
3. Id. : « Onet ».
4. Id. : « Reparas suivra ».

LOUIS D'ESTOUTEVILLE

ET LA

DÉFENSE DU MONT-SAINT-MICHEL

LOUIS D'ESTOUTEVILLE

ET LA

DÉFENSE DU MONT-SAINT-MICHEL

Sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, les Anglais ont occupé pendant trente-deux ans la Normandie tout entière à l'exception du Mont-Saint-Michel. Dès la fin de 1418, les diverses places du bailliage de Cotentin, sauf une seule qui vient d'être indiquée, avaient fait leur soumission aux lieutenants de Henri V, et le duché ne redevint français qu'au lendemain de la bataille de Formigny, livrée le 15 avril 1450, bientôt suivie de la reddition de Cherbourg, le 22 août suivant. Toutefois l'état de guerre ouverte n'eut en réalité qu'une durée de vingt-six ans, et la trêve de Tours, en date du 20 mai 1444, plusieurs fois renouvelée jusqu'au commencement de 1449,

y mit fin. Pendant la plus grande partie de ce quart de siècle, le Mont fut plus ou moins étroitement cerné, non seulement par les forteresses voisines d'Avranches et de Pontorson, mais encore par le véritable château fort édifié sur le rocher de Tombelaine en 1423; par les bastilles volantes en charpente que les envahisseurs établirent successivement sur les grèves d'Ardevon à la fin de 1424, sur celles de Genest et de Vains dans les premiers mois de 1428, à Saint-Jean-le-Thomas en 1435; enfin, par les fortifications en pierre construites sur le Roc de Grandville en 1439. La garnison, dont l'effectif, nécessairement variable pendant une aussi longue période, comprit en moyenne cent cinquante ou deux cents gentilshommes normands auxquels s'étaient joints quelques seigneurs bretons, sut opposer à l'ennemi une résistance opiniâtre et invincible. Durant ce long intervalle, elle soutint sans faillir deux ou trois sièges particulièrement acharnés, dont l'un se prolongea, sur mer comme sur terre, de septembre 1424 à juin 1425, environ dix mois.

Le premier qui dirigea cette résistance fut un jeune guerrier de vingt-quatre ans, Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, petit-fils, du côté paternel, de Catherine de Bourbon, sœur de la belle reine Jeanne et par suite belle-sœur de Charles V. En mettant à la tête des défenseurs du Mont-

Saint-Michel le cousin issu de germain du roi Charles VI son père et l'unique héritier mâle de Jean VII, comte d'Harcourt, chef de la branche aînée de la plus illustre peut-être des grandes familles normandes, le dauphin Charles avait certainement voulu montrer le prix singulier qu'il attachait à la conservation de cette place. Nommé capitaine du Mont au mois de mai 1420 en remplacement de l'abbé renégat Robert Jolivet qui s'était laissé circonvenir par les intrigues et gagner par l'or des conquérants de son pays, le jeune comte d'Aumale, un instant maître d'Avranches, vainqueur des Anglais, d'abord à Montagu dans l'Avranchin, puis à la Brossinière dans le Maine, avait péri glorieusement à la funeste journée de Verneuil au Perche, le 17 août 1424.

Jean d'Harcourt eut pour successeur dans la capitainerie du Mont le célèbre bâtard d'Orléans. On ignore, du reste, la date précise de la nomination du fils naturel du duc Louis et de Mariette d'Enghien. L'acte où Jean, bâtard d'Orléans, comte de Mortain, vicomte de Saint-Sauveur, seigneur de Valbonnais, grand chambellan de France, apparaît pour la première fois avec le titre de capitaine, gardien et gouverneur des abbaye, ville et forteresse du Mont-Saint-Michel, est postérieur d'environ sept mois à la bataille de Verneuil et porte la date du 28 mars 1425. Il est

daté, non du Mont-Saint-Michel, mais de Tours : car le Bâtard, qui jouait alors un rôle très actif dans la lutte engagée entre Jean Louvet, président de Provence, son beau-père, et Arthur de Richemont, institué connétable de France le 7 mars précédent, ne semble pas avoir pris possession en personne de sa capitainerie. Il avait nommé lieutenant en son lieu et place un des plus vaillants barons du Cotentin, Nicole Paynel, seigneur de Bricqueville, qui, dès le 1er mai 1421, faisait partie de la garnison du Mont, où il avait sous ses ordres quatre chevaliers bacheliers et quatorze écuyers. Ce dernier porta donc tout le poids du commandement pendant la seconde moitié de 1424 et la première moitié de 1425, c'est-à-dire pendant la période la plus difficile et aussi la plus glorieuse de la défense. Assiégé à la fois par terre et par mer, il parvint à repousser toutes attaques. Un premier assaut par mer ayant été livré le 29 septembre 1424, le jour même de la fête de saint Michel, par le lieutenant de William Poole, comte de Suffolk, capitaine d'Avranches et amiral de Normandie, les Anglais furent mis en pleine déroute. En mars ou avril 1425, sir Nicolas Burdett, bailli du Cotentin, qui avait fait construire une bastille sur les grèves d'Ardevon et qui commandait les forces anglaises du côté de la terre ferme, fut fait prisonnier. Vers la fin du mois de

juin de cette même année, une nouvelle attaque sur mer, où les assaillants mirent en ligne une vingtaine de navires, eut l'issue la plus désastreuse. Ces navires furent pris et les équipages tombèrent entre les mains des vainqueurs. Après quoi, l'ennemi fut contraint de lever honteusement le siège.

Tous les chroniqueurs s'accordent à reconnaître que l'honneur de cette victoire, obtenue grâce au concours d'une élite de gentilshommes bretons et de marins de Saint-Malo, alliés de la garnison française du Mont-Saint-Michel, revint surtout à Louis d'Estouteville, seigneur d'Auzebosc. Fils aîné de Jean II, seigneur d'Estouteville et de Valmont, l'un des plus puissants barons du pays de Caux, alors prisonnier en Angleterre, où on le retenait captif depuis la bataille d'Azincourt, cousin germain du duc d'Aumale par sa mère, Marguerite d'Harcourt, Louis d'Estouteville avait pris part, comme chevalier banneret, à toutes les expéditions du vainqueur de Montagu et de la Brossinière, et nous le voyons figurer, dès 1420, à côté des deux Olivier de Mauny, du père et du fils, de Guillaume le Soterel, baron des Biards, de Jean d'Annebaut et de Colin Boucan, au premier rang des défenseurs du Mont-Saint-Michel. La terre d'Auzebosc, d'où il tirait son nom seigneurial, porté également par une branche cadette

des Estouteville, est située en haute Normandie, à peu près à mi-chemin de Caudebec et d'Yvetot, sur la lisière de la forêt de la Meilleraye ; mais si, par cette origine, il se rattachait au pays de Caux, Louis n'en appartenait pas moins au Cotentin par les liens les plus étroits de l'affection et de l'intérêt. En effet, à une date qu'on ne saurait fixer avec une absolue précision, mais certainement avant le 10 avril 1419, il avait épousé la plus riche héritière de la famille des Paynel, nommée Jeanne, qui lui avait apporté en dot, du chef de son père, les terres de Moyon et du Mesnil-Ceron ; du chef de sa mère, Jeanne de la Champagne, les fiefs de Chanteloup, d'Appilly et de Créances ; enfin par succession collatérale, après la mort d'une autre Jeanne Paynel, sa cousine, fille de Fouques Paynel, les châteaux de Bricquebec et de Hambye ; en d'autres termes, les plus magnifiques seigneuries de la fertile région qui s'étend, de l'est à l'ouest, entre Saint-Lô et Granville, et, du sud au nord, entre Avranches et Valognes. Louis d'Estouteville et sa digne compagne avaient mieux aimé se laisser dépouiller des plus beaux domaines de la Normandie que d'en faire hommage à Henri V et de subir le joug des ennemis de leur pays. Les envahisseurs s'étaient partagé à l'envi cette riche proie. William de la Poole, comte de Suffolk, s'était fait

donner la part du lion, à savoir Hambye et Bricquebec; John de la Poole, frère de William, Moyon et les Mesnil-Ceron; l'Anglo-Gascon Jean Harpedenne, Chanteloup[1], Appilly et Créances.

Pendant que les défenseurs des marches bas-normandes se couvraient de gloire et sacrifiaient ainsi tout ce qu'ils possédaient pour rester fidèles au roi légitime, celui-ci se laissait circonvenir par les intrigues souvent les plus misérables, et devenait en quelque sorte le jouet des révolutions de palais. Une de ces révolutions, qui s'accomplit vers le milieu de 1425 et aboutit à l'élévation d'Arthur de Richemont, frère puîné du duc de Bretagne, à la dignité de connétable de France, ne tarda pas à avoir son contre-coup au Mont-Saint-Michel. A peine arrivé au pouvoir, Richemont, très jaloux de son autorité et n'entendant admettre personne au partage, n'eut rien de plus pressé que de faire éloigner de la cour le président Louvet, Provençal mielleux et beau parleur, qui gouvernait le royaume sous le nom de Charles VII dont il avait surpris la confiance. Le Bâtard d'Orléans avait cru pousser sa fortune en se mariant, trois ans auparavant, à Marie Louvet, la fille cadette du président; lorsque la roue eut tourné, il se trouva

1. Le 12 avril 1427, Chanteloup et Créances furent donnés à ce même comte de Suffolk, qui avait déjà reçu Bricquebec et Hambye.

forcément enveloppé dans la disgrâce de son beau-père. On extirpa ce que le connétable, dans une lettre adressée, le 3 août, aux bourgeois de Lyon, appelle « la mauvaise semence » laissée par l'ancien favori de Charles VII. La mauvaise semence, c'était le grand maître d'hôtel Tannegui du Chastel, exilé en Languedoc, mais gratifié, à titre de frais de voyage, d'une somme de deux mille livres tournois. C'était Pierre Frotier, qui dut résigner sans aucune compensation son office de grand écuyer. C'était Guillaume d'Avaugour, naguère bailli de Touraine, auquel on se contenta d'assigner une pension modique sur le revenu du grenier à sel de Tarascon. C'était surtout le Bâtard, qui se vit dépouiller à la fois de son titre de comte de Mortain au profit de Charles d'Anjou, l'aîné des fils de la reine de Sicile, et de sa charge de grand chambellan en faveur d'Alain de Rohan, comte de Porhoet, auquel cette charge devait rapporter trois mille livres par an.

Si le gendre du président Louvet ne fut point immédiatement remplacé comme capitaine du Mont-Saint-Michel, on fit défense à la garnison de cette forteresse de lui en ouvrir les portes, s'il se présentait. Vers le commencement du mois d'août 1425, au moment où le nouveau connétable, soutenu par la reine Yolande, inaugurait sa domination en se débarrassant de tous ses adversaires,

on vit arriver au Mont un messager qui, parti de Poitiers quelques jours auparavant, remit à Nicole Paynel une lettre close dont la suscription était ainsi conçue : « A nos amés et féaux les lieutenants du capitaine et les chevaliers et écuyers et autres gens de la garnison du Mont-Saint-Michel ». Le seigneur de Bricqueville, ayant ouvert cette lettre, lut ce qui suit : « Nos amés et féaux, pour aucunes choses dont sommes informés, lesquelles pourroient grandement toucher le peril et danger d'une grande partie de nostre seigneurie, vous mandons et défendons, sur tant qu'envers nous doutez faillir et mesprendre, que, jusque vous ayez autres nouvelles de nous et bien certaines, vous ne laissiez ne souffriez entrer en la place du Mont-Saint-Michel, sous ombre d'aucune puissance par nous donnée ni autrement, à quelque couleur que ce soit, le Bastard d'Orléans ni aucuns des siens; mais, s'ils s'en voulaient efforcer, y contrestez à tout pouvoir. Et ne lui faites, quant à ce ni autrement, quelconque obeissance, sur tant que doutez nous courroucer. Donné à Poitiers, le tiers jour d'août. »

La lecture d'une telle missive, revêtue d'ailleurs de la signature autographe du roi : *Charles*, et du contreseing de l'un de ses secrétaires les plus connus : *Picart*, dut étonner beaucoup les défenseurs du Mont, trop isolés sur leur rocher, trop

éloignés des résidences royales des bords de la Loire, trop absorbés surtout par une lutte à outrance et de tous les jours contre l'ennemi, pour ne point ignorer les intrigues qui s'agitaient à la cour. Si l'injonction contenue dans cette lettre est formelle, pressante, et n'offre aucun caractère d'ambiguïté, on n'en peut dire autant des motifs allégués par Charles VII pour justifier la mesure qu'il croit devoir prendre. Que faut-il entendre par ces choses « qui touchent grandement le péril et danger d'une partie de sa seigneurie » ? La réponse à cette question se trouve peut-être dans un traité postérieur de quatre ans seulement à la lettre close du 3 août 1429 et conclu entre Charles, duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis Azincourt, et le roi Henri VI. Par ce traité vraiment honteux, qui porte la date du 14 août 1433, le duc Charles, sacrifiant les intérêts de son pays au désir de recouvrer à tout prix sa liberté, s'engage à faire reconnaître le souverain anglais comme vrai roi de France, *pro vero rege Franciæ et domino supremo*, non seulement dans ses apanages, mais encore à la Rochelle et au Mont-Saint-Michel. La mention expresse et spéciale qui est faite ici de la célèbre forteresse bas-normande montre clairement que la cession de cette forteresse était une des conditions mises par les Anglais à l'élargissement du duc

d'Orléans. Or Jean, bâtard d'Orléans, n'avait rien à refuser à son frère légitime, au chef de sa maison, qui l'avait comblé de ses bienfaits et auquel il témoigna toujours un dévouement absolu. Charles VII, qui n'ignorait point les négociations entamées dès lors par son cousin germain, non plus que les impérieuses exigences des conseillers du roi d'Angleterre, craignit sans doute que le Bâtard d'Orléans, tombé en disgrâce et exilé de la cour, ne cherchât une retraite, non dans sa seigneurie de Valbonnais perdue au milieu des montagnes du Dauphiné, mais dans une place considérée comme imprenable dont il était le gardien, et n'eût l'idée de livrer ensuite cette place pour faciliter la conclusion d'un accord d'où dépendait la mise en liberté du duc Charles, son frère bien-aimé. Sans aucun doute, c'est cette crainte plus ou moins fondée qui a dicté la curieuse lettre close dont nous venons de rapporter le texte.

Cette lettre close, plus blessante en un sens qu'une destitution pure et simple, la présageait à brève échéance. En effet, un mois ne s'était pas écoulé que le remplacement officiel du gendre du président Louvet dans la charge de gardien de la forteresse placée sous la protection de l'Archange devenait un fait accompli. Par lettres patentes datées de Poitiers le 2 septembre 1425 et rendues en présence d'Yolande, reine de Sicile, duchesse

d'Anjou, belle-mère du roi de France, ainsi que de Pierre de Giac, Louis d'Estouteville, qualifié conseiller, chambellan et cousin du roi de France (il était, par sa mère Marguerite d'Harcourt, cousin de Charles VII au même degré que le comte d'Aumale, à savoir au second degré), fut institué capitaine de la place et forteresse du Mont-Saint-Michel au lieu du Bâtard d'Orléans, et le nouveau capitaine prêta serment entre les mains d'Arthur de Richemont, connétable de France, le 8 octobre suivant.

Pour prêter ce serment, le seigneur d'Auzebosc, trompant la surveillance des Anglais en prenant sans doute la voie de mer et en passant par la Bretagne, s'était rendu en Poitou où le roi faisait sa résidence depuis plusieurs mois. Les partisans du Bâtard profitèrent de son absence pour indisposer contre leur nouveau chef quelques-uns des hommes d'armes de la garnison et même des religieux. Ceux-ci regrettaient le privilège, dont ils avaient joui avant la nomination du comte d'Aumale, de faire agréer leur abbé ou le suppléant de l'abbé (qui était alors le prieur Jean Gonault, très aimé de tous les religieux pour son ardent patriotisme), comme capitaine de la place. De retour au Mont, Louis d'Estouteville rencontra une telle résistance que, pour en triompher, il dut faire appel à l'autorité souveraine qui l'avait investi.

On refusait de le reconnaître et de lui obéir, sous prétexte qu'on avait prêté serment à son prédécesseur. On faisait valoir également les munitions ainsi que les approvisionnements dont la garnison du Mont était redevable à ce dernier qui n'en avait encore donné aucune décharge[1].

Les opposants s'appuyaient sous main, sinon ouvertement, sur le lieutenant du Bâtard, cousin par alliance du seigneur d'Auzebosc, désigné par ses récents et éclatants services non moins que par ses fonctions pour recueillir la succession du capitaine dont il tenait ses pouvoirs et que la nomination de Louis d'Estouteville avait péniblement déçu dans son attente. Mais un mandement royal daté de Chauvigny le 26 octobre, tout en donnant décharge des fournitures faites par l'ancien capitaine et nonobstant les serments à lui prêtés, affirma de nouveau la résolution prise par Charles VII de ne mettre désormais à la tête de la garnison que quelqu'un qui, comme le successeur du Bâtard, la commanderait en personne, et enjoignit nommément à Nicole Paynel, sire de Bricqueville, de sommer les récalcitrants, tant religieux

1. Un don de 3 261 livres dont le Bâtard d'Orléans fut gratifié par Charles VII, au cours même de sa disgrâce, en janvier ou février 1426, semble avoir été fait à titre de remboursement de ces avances. (G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, II, p. 126.

qu'hommes d'armes, de faire sans retard acte de soumission à leur nouveau chef.

Toutefois le principal intéressé fit courir le bruit que ce mandement n'avait produit aucun effet immédiat. Le Bâtard, qui avait conservé des intelligences dans le Conseil, où figurait peut-être encore un religieux du Mont nommé Geffroi Chollet, prieur de Villamée[1], naguère l'un des agents attitrés de son beau-père, s'avisa d'opposer à Louis d'Estouteville un candidat de son choix et à sa dévotion dans la personne de Jean Malet, sire de Graville, maître des arbalétriers de France. La cour se trouvait alors à Mehun-sur-Yèvre. Le favori du jour était cet affreux sire de Giac qui avait empoisonné sa femme enceinte pour épouser Catherine de l'Isle-Bouchard, héritière du comté de Tonnerre, et qui allait être bientôt assassiné à son tour par ordre de Richemont et au profit de Georges de la Trémoille, impatient d'obtenir la

1. La paroisse de Villamée, où se trouvait ce prieuré, qui dépendait, comme celui de Saint-Victeur du Mans, de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, est aujourd'hui une commune d'Ille-et-Vilaine, située dans l'arrondissement de Fougères et le canton de Louvigné-du-Désert. Vers le mois de février 1425, le président Louvet chargea Geffroi Chollet, conseiller du roi, de porter au pape Martin V une ordonnance qui rendait au Souverain Pontife la libre collation des bénéfices. (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, I, p. 446.)

main d'une opulente comtesse devenue ainsi deux fois, à quelques années d'intervalle, le prix du sang versé. Il ne fut pas difficile d'acheter Pierre de Giac, qui était toujours à vendre. Des lettres patentes datées du 3 décembre, sans annuler explicitement et même sans mentionner celles qui avaient été délivrées trois mois auparavant au seigneur d'Auzebosc, nommèrent Jean Malet capitaine du Mont-Saint-Michel. On y donnait à entendre que le parti qui s'était formé au sein de la garnison et même parmi les religieux du Mont en faveur du Bâtard d'Orléans persistait dans son opposition. Heureusement, il n'en était rien, comme le prouve un accord conclu avec les religieux à la date du 17 novembre, où le seigneur d'Auzebosc et de Moyon fait acte pour la première fois de capitaine du Mont-Saint-Michel. Ces lettres patentes du 3 décembre ne furent donc suivies d'aucun effet et doivent être considérées comme non avenues; on se borna à les déposer aux archives de l'abbaye, d'où nous les avons exhumées naguère pour les publier dans un recueil de pièces relatives à la basse Normandie pendant l'occupation anglaise. La nomination, faite sept jours auparavant, le 27 novembre[1], du seigneur d'Auzebosc comme

1. Bibliothèque nationale, fonds Moreau, vol. MCDXXII, f° 44, d'après G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, II, p. 158.

lieutenant au Mont-Saint-Michel et au bailliage de Cotentin, prouve avec évidence que Charles VII était loin de lui avoir retiré sa faveur.

A la date où nous sommes arrivés, pendant que s'entre-croisent autour de l'indolent roi de Bourges les honteuses et parfois sanglantes intrigues dont nous venons de donner un aperçu, la garnison du Mont, enfin soumise à l'autorité reconnue de son nouveau chef, continue d'offrir au reste de la France un réconfortant et vraiment admirable spectacle. Louis d'Estouteville est un de ces Normands de haute race qui possèdent comme d'instinct un don encore plus précieux que la vaillance personnelle, nous voulons dire un génie organisateur. Ces hommes-là, que leur force calme désigne pour le commandement, se reconnaissent à ce signe qu'ils savent établir partout autour d'eux la solide assiette, l'ordre tranquille, l'équilibre assuré qui constituent le fond même de leur être.

Le Mont, ce rocher de forme pyramidale isolé au milieu de sables mouvants que recouvre périodiquement le flux de la mer, formait alors une sorte de petit royaume divisé en trois provinces : à la base, une ville protégée par une enceinte et habitée par des bourgeois, des marchands et des hôteliers, au nombre d'environ trois cents, que faisaient vivre les hommes d'armes de la garnison et aussi les pèlerins, ces derniers assez nombreux

malgré l'état de siège ; au milieu, ce qu'on appelait alors un châtelet, c'est-à-dire une porte fortifiée qui commandait l'entrée de l'abbaye et formait une espèce de citadelle où se tenait en temps ordinaire la plus grande partie de la garnison, composée de près de deux cents hommes d'armes ; au sommet enfin, l'église abbatiale et le monastère proprement dit, où une vingtaine de religieux placés sous l'autorité d'un des leurs nommé Jean Gonault qui les régissait avec le titre de vicaire général en l'absence de l'abbé Robert Jolivet rallié aux Anglais, menaient leur train de vie accoutumé sans s'émouvoir outre mesure du tumulte guerrier qui s'agitait au-dessous d'eux, sans s'inquiéter surtout du voisinage de bons Français dont ils partageaient les sentiments patriotiques et auxquels ils prêtaient volontiers le secours de leurs prières et, à l'occasion, de leurs bras.

Le premier soin du nouveau capitaine est de prendre des mesures pour compléter les défenses de la forteresse confiée à sa garde. Dès le milieu de 1426, quelques mois seulement après sa nomination, il fait construire, en un point faible de la première enceinte, avec l'assentiment des moines propriétaires de tous les terrains bordant les maisons du côté de la grève, une espèce de tour ronde munie d'une « huisserie » ou poterne. « Louis d'Estouteville, dit M. Corroyer, reconnut la néces-

sité de fortifier l'entrée de la ville par des travaux avancés, et il éleva la barbacane qui protège la porte dite du Roi. Cet ouvrage se compose d'un mur épais formant un saillant très aigu vers le sud-ouest et ménageant une place d'armes en avant de cette porte[1]. » Treize ans plus tard, pour fortifier et agrandir cette même enceinte, il entreprend, avec le concours des bourgeois du Mont, des travaux plus considérables encore; et ces travaux[2] exécutés pendant trois ans, de 1439 à 1441, à la face de l'ennemi, il se voit plus d'une fois dans la nécessité de les interrompre pour repousser quelque attaque soudaine. Comme Zorobabel rebâtissant le Temple au retour de sa captivité, il doit tenir constamment l'épée d'une main et la truelle de l'autre.

Non content de faire élever ces constructions nouvelles destinées à améliorer les conditions, à

1. Édouard Corroyer, *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords*, Paris, 1877, p. 271.

2. Les travaux dont il s'agit consistèrent principalement : dans le doublement du mur et de la tour joignant l'hôtel Boucan à la tour Chollet; dans la construction d'un rempart de cinq pieds d'épaisseur à la base et de quatre pieds à son sommet, aussi haut que la tour Saint-Denis et allant de la tour Chollet à la tour Béatrix; dans le doublement de cette dernière tour ainsi que de la tour Neuve, et enfin dans l'ouverture de mâchicoulis couronnant la crête de ces deux murs et aussi de ces deux tours. (*Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 250 et 251; II, p. 131 à 163.)

accroître les moyens de la défense, Louis d'Estouteville éprouve le besoin de montrer par les titres mêmes des offices civils du Mont qu'à ses yeux la population enfermée dans la place, si restreinte qu'elle soit, incarne véritablement, pour ne pas dire exclusivement, ce beau pays du Cotentin d'où la conquête anglaise a violemment expulsé tant de gens de cœur réduits maintenant à contempler de loin, par delà les grèves, le sol natal comme une sorte de Terre promise où il leur est interdit d'entrer. Cette conquête, si consolidée qu'elle paraisse être, il la tient pour non avenue. Là où est l'honneur, là où est la fidélité, il estime que là seulement est la patrie, de telle sorte que, dans son opinion, le véritable Cotentin et le véritable Avranchin ne sont plus désormais qu'au Mont-Saint-Michel. Le Mont a beau n'être qu'un rocher dont on peut embrasser d'un coup d'œil la circonférence, le seigneur d'Auzebosc va le faire doter ou le doter par sa propre initiative de la même organisation administrative, judiciaire, financière, que si ce rocher représentait à lui tout seul le vaste territoire péninsulaire occupé d'une mer à l'autre par les envahisseurs. Le bailli anglais du Cotentin et le vicomté anglais d'Avranches sont pour lui comme s'ils n'existaient point. Aussitôt qu'il est nommé capitaine, il a soin de pourvoir à l'installation au Mont, d'une part, d'un bailli du

Cotentin qui s'appelle Guillaume de Nantray, baron des Biards, auquel il fera donner plus tard pour successeur, en 1441, son cousin, Robert d'Estouteville; — d'autre part, d'un vicomte et d'un garde du scel de la vicomté d'Avranches qui se nomment le premier Richard Lombard, remplacé avant 1441 par Richard du Prael; le second Guillaume Paynel, ce dernier qualifié d'écuyer, sans doute un cadet de l'une des branches de l'illustre famille de ce nom. Le 26 juin 1426, dans une circonstance où il s'agit d'appliquer la peine capitale prononcée contre un coupable, nous voyons Lombard, vicomte d'Avranches, solliciter et obtenir des religieux l'autorisation de faire dresser au milieu des grèves des fourches patibulaires pour l'exécution du condamné. En vertu d'une ordonnance rendue par Charles VII une dizaine d'années plus tard, les appels des jugements du bailli du Cotentin et du Vicomte d'Avranches siégeant au Mont-Saint-Michel doivent être portés et reçus, non devant l'échiquier de Normandie tenu à Rouen par des créatures de l'Angleterre, mais devant le Parlement royal séant à Poitiers.

Après avoir ainsi assuré la bonne administration de la justice, Louis d'Estouteville comprend que le meilleur ou plutôt le seul moyen de faire vivre en paix des moines et des hommes d'armes entas-

sés pour ainsi dire les uns au-dessus des autres dans l'espace le plus exigu, c'est de déterminer avec précision et de régler avec rigueur leurs droits et leurs devoirs réciproques. Dès les premières années de l'occupation anglaise, vers 1420, il était intervenu entre les religieux et le comte d'Aumale un accord de ce genre[1] dont les clauses portaient l'empreinte d'une profonde sagesse ainsi que d'une expérience consommée. Presque au lendemain de sa nomination, le 25 novembre, le successeur du Bâtard s'empresse de confirmer les dispositions principales de cet accord[2]. Il décide non seulement qu'on ne mettra point de femmes à demeurer dans l'abbaye proprement dite réservée aux seuls religieux, mais encore qu'on ne sera admis à y renfermer aucun prisonnier de guerre, sauf le cas d'absolue nécessité, et du consentement des intéressés. Il est entendu, en outre, que la garnison du Mont laissera les moines jouir pleinement tant de leur justice ordinaire que des contributions militaires qui pourraient être levées sur leurs terres, et qu'on ne molestera point les hommes vivant sur les dites terres, pourvu que ceux-ci ne s'entremettent point du métier des armes.

1. *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, XV, p. 212 et 213.

2. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 221 et 222.

C'est dans le même esprit et sous l'empire des mêmes préoccupations que le seigneur d'Auzebosc fait rendre deux ordonnances royales relatives au monnayage. Ce monnayage, établi vers la fin de 1420 pour subvenir aux nécessités de la défense et conjurer les effets de l'état de siège qui isole le Mont du reste du royaume, constitue pour la garnison aussi bien que pour les religieux une source importante de revenus. Le 8 septembre 1425, à la prière du nouveau capitaine, Charles VII fait l'abandon de tous ses droits sur les espèces fabriquées dans l'atelier montois, à savoir d'une moitié en faveur des chevaliers et des écuyers de la garnison, et de l'autre moitié en faveur des moines; le 24 avril de l'année suivante, il consent à renouveler cet abandon pour une période de trois ans[1]. Quelques-unes de ces monnaies obsidionales, frappées pendant l'occupation anglaise à l'atelier du Mont-Saint-Michel, sont parvenues jusqu'à nous. Sur les instances du gouverneur de l'abbaye, les religieux, singulièrement appauvris par les guerres, ne tardent pas à obtenir une autre faveur presque aussi insigne que le droit de battre monnaie[2]. Cette faveur consiste dans l'exemption de tous droits de

1. Lecointre-Dupont, *Lettres de l'histoire monétaire de Normandie*, p. 135 à 141.

2. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, II, p. 119 à 121.

péage pour les denrées servant à leur alimentation et à celle de leurs serviteurs.

Pendant les sept années qui viennent de s'écouler depuis que les Anglais sont les maîtres de la Normandie, l'un des éléments principaux de la résistance a été la flottille du Mont-Saint-Michel. Aussi Louis d'Estouteville va donner tous ses soins à l'entretien et à l'accroissement de cette flottille qui jouit déjà d'une renommée presque légendaire. Et pourtant les navires les plus considérables entre tous ceux qui la composent, les baleiniers, jaugent seulement de trente à cinquante tonneaux; quelques-uns même sont de simples barques pontées, dites « escaffes »; mais ces petits navires sont montés par des marins intrépides, compagnons d'armes des corsaires de Saint-Malo et formés à leur école, exercés dès l'enfance à se diriger sûrement au milieu des courants et à travers les écueils du Passage de la Déroute. Comme les bastilles anglaises interceptent à peu près complètement ou du moins rendent fort difficiles les communications avec la terre ferme (devenue, presque partout, dans le voisinage immédiat du Mont, pays ennemi), ces baleiniers et ces escaffes rendent des services de premier ordre en assurant, le plus souvent pendant les nuits sans étoiles, pour échapper à la vigilance des guetteurs de Tombelaine, et à la faveur de la marée qui les

porte jusqu'au pied des remparts, le ravitaillement des défenseurs de la forteresse. Cette flottille, dont la destination était d'abord purement défensive, n'a pas tardé à devenir la terreur de l'ennemi et aussi de tous les Normands qui ont pactisé avec l'ennemi. Dès 1422, des gens d'armes de la garnison du Mont-Saint-Michel, embarqués sur un baleinier du port de Saint-Malo, font la course, de compte à demi avec des marins bretons et cauchois, sur les côtes septentrionales du Cotentin[1]. De 1423 à 1425, on s'avance assez loin pour pouvoir lever des contributions de guerre sur les habitants de quelques paroisses situées aux environs de Caen et près de l'embouchure de l'Orne[2]; bientôt, on exige des rançons du même genre de la plupart des communes du Bessin soumises aux envahisseurs[3]. Vers la fin de juin ou au commencement de juillet 1425, les Montois, renforcés par les corsaires de Saint-Malo et par un certain nombre de gentilshommes bretons, détruisent ou prennent vingt navires qui les tenaient étroitement bloqués depuis deux mois[4]. Cette victoire navale, dont nous avons fait remarquer ailleurs la coïncidence avec les

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 122.
2. *Ibid.*, p. 206, 207.
3. *Ibid.*, p. 218.
4. *Ibid.*, p. 181 à 195, 259, 260.

premières apparitions de l'archange à Jeanne d'Arc, achève de porter au loin la renommée de la flotte du Mont-Saint-Michel et redouble la terreur qu'elle inspire. On voit alors un armateur de la haute Normandie, Robin Lambert, acheter à beaux derniers comptants un sauf-conduit au Bâtard d'Orléans, capitaine du Mont, afin que ses navires puissent transporter en toute sécurité leur cargaison de marchandises des ports de Flandre à Rouen[1]. Le successeur du Bâtard donne à cette flotte une organisation plus régulière qui en augmente singulièrement la puissance. Il en confie le commandement supérieur à un simple bourgeois du Mont, Yvon Prieur ou Prious, dont le prénom Yves ou Yvon semble indiquer une origine bretonne[2]. Nous avons dit bourgeois parce qu'Yvon est mentionné avec cette qualité dans un acte de 1441 où il prend à forfait, avec deux autres habitants du Mont, l'entreprise de certains travaux de fortification. En réalité, Prious a l'humeur aventureuse, le tempérament batailleur et l'audace rusée d'un corsaire : c'est l'homme des surprises et des coups de

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 214 à 216.

2. Sous l'influence de la prononciation populaire, le nom de ce bourgeois est souvent écrit Priour ou Prious ainsi que le nom d'un religieux alors fort influent, Raoul Prious, prieur de Saint-Victeur du Mans, donateur, en 1427, d'un ange d'argent doré soutenant deux épines de la Passion : lequel sans doute était le frère ou le parent d'Yvon.

main. Sous la direction d'un tel chef, la flotte du Mont-Saint-Michel, dont la victoire navale remportée vers la fin de juin 1455 a d'ailleurs notablement accru l'effectif, se rend absolument maîtresse de la mer; elle capture les navires portant, comme nous dirions aujourd'hui, pavillon anglais, qui se trouvent à sa portée; elle menace les côtes tant de la basse Normandie que des îles anglo-normandes et y opère même des descentes. Sur tout le littoral de l'Avranchin, du Cotentin et du Bessin depuis Ardevon jusqu'à Caen, les habitants des paroisses maritimes sont tenus d'aller tous les dimanches aux « buttes » s'exercer au tir de l'arc[1] afin de se mettre en mesure de s'opposer à ces descentes et de repousser les attaques des Français. Comme Yvon Prieur se multiplie et apparaît soudain là où on l'attend le moins, les imaginations frappées croient le voir apparaître derrière chaque vague; aussi l'a-t-on surnommé « Vague de Mer ». Vers 1432, un jour ou plutôt une nuit qu'un certain nombre de navires ennemis, chargés de surveiller le Mont, gisent à l'ancre dans le port de Granville, l'intrépide marin fond sur eux à l'improviste et parvient à s'en emparer[2].

Ces développements qui ont semblé sans doute

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 35 et 36.
2. *Ibid.*, p. 29 à 31.

un peu longs et ces détails qu'on jugera probablement trop minutieux nous ont paru indispensables pour faire comprendre dans quelles conditions et par quels moyens Louis d'Estouteville, institué capitaine du Mont-Saint-Michel dans les derniers mois de 1425, put soutenir victorieusement la lutte contre les Anglais, maîtres de la Normandie, jusqu'à la trêve de Tours, en d'autres termes, jusqu'au 20 mai 1444. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire complète de cette lutte mémorable qui remplirait tout un volume. Il nous suffira, pour atteindre le but que nous nous proposons, d'en indiquer sommairement les principaux incidents et d'en marquer le caractère général. Ces dix-neuf années de guerre continuelle se divisent en deux périodes bien distinctes. Pendant la première période qui ne comprend que quatre ans et dont les merveilleux succès de Jeanne d'Arc signalent la fin, les défenseurs du Mont-Saint-Michel sont réduits à la défensive et se trouvent même, vers la fin de cette période néfaste, malgré le courage et les talents de leur nouveau capitaine, dans une situation tellement menaçante qu'on peut presque la considérer comme désespérée.

Les Français reprennent, il est vrai, et fortifient Pontorson pendant les deux derniers mois de 1426, mais ils ne savent pas le garder. Richemont, le nouveau connétable, accouru pour forcer

les Anglais à lever le siège de cette place, se retire précipitamment à la suite d'une panique honteuse de ses troupes, et le plus redouté des auxiliaires de Louis d'Estouteville, le chef de ce qu'on appellerait de nos jours la « chouannerie » patriotique dans tout le bocage virois et manceau, l'élève du comte d'Aumale et le maître d'Ambroise de Loré, Jean de la Haye, baron de Coulonces, se fait tuer, le jeudi saint 17 avril de l'année suivante, en disputant à l'ennemi le passage de la Gueintre, entre Huynes et Courtils, à l'endroit où cette petite rivière se jette dans la baie du Mont-Saint-Michel. Dès le 8 mai, le château de Pontorson, séjour de prédilection de Du Guesclin au siècle précédent, est retombé de même que Saint-James, repris aussi un moment, au pouvoir des envahisseurs, qui font démolir les remparts de cette dernière bourgade, suspecte de connivence avec la garnison du Mont. Quand la maison branle ou quand elle brûle, les rats se sauvent, dit le proverbe. Peu après la descente de Henri V en Normandie, l'église de Coutances avait mis en sûreté au Mont-Saint-Michel ce quelle possédait de plus précieux, des reliquaires d'or, des ornements somptueux et même de l'argent monnayé. Le 27 février 1428, l'évêque Philibert de Montjeu, très dévoué au parti anglo-bourguignon et initié aux projets des envahisseurs, juge que le moment

est venu de retirer ce riche dépôt dont il donne décharge aux religieux qui le gardaient[1].

L'année 1428 marque le point culminant de l'invasion anglaise. Enhardi par la victoire de Verneuil en 1424, par la conquête de la plus grande partie du Maine l'année suivante, par l'échec de Richemont devant Saint-James en 1426, enfin par l'entrée du duc de Bretagne dans l'alliance anglaise en 1427, Bedfort veut, pour achever une œuvre si brillamment commencée, frapper un grand coup. Au nord de la Loire, trois forteresses seulement prolongent encore leur résistance, Vaucouleurs à l'est, Orléans au centre et le Mont-Saint-Michel à l'ouest. Le régent de France pour Henri VI entreprend de triompher à tout prix de cette triple résistance. Vers la fin de 1428, il est sur le point d'atteindre, il touche presque du doigt le but de son ambition aussi habile que tenace. Assiégé par Antoine de Vergy, gouverneur de Champagne, Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, vient d'être réduit, comme nous l'avons montré dans un ouvrage récent, à signer un traité de capitulation, qui du reste ne sera suivi d'aucun effet. Quant à Orléans, tout le monde connaît, puisque des publications nombreuses

1. Dom Thomas Le Roy, *les Curieuses Recherches du Mont-Saint-Michel*, publiées par M. Eug. de Beaurepaire, I, p. 362.

et très répandues l'ont établi, l'ensemble des mesures politiques, financières, militaires, prises par le gouvernement anglais pendant le cours de l'année 1428 pour arriver à réduire cette ville sous son obéissance; mais ce qu'on ignorait complètement, avant que nous eussions mis ce fait en lumière en publiant, il y a quelques années, les pièces qui s'y rapportent, c'est que les conquérants de la Normandie firent dans le même temps des préparatifs proportionnellement aussi considérables pour venir à bout de l'opiniâtre résistance du Mont-Saint-Michel.

Vers la fin de cette année, par l'entremise du trop fameux Pierre Cauchon qui s'est concilié trois ans auparavant les bonnes grâces de Martin V en faisant octroyer au Saint-Siège la collation des évêchés et des trois quarts des bénéfices, Bedfort a réussi à obtenir du Souverain Pontife la levée d'un double décime sur les revenus de tous les ecclésiastiques de Normandie. Le produit de ce double décime, dont l'évêque de Beauvais lui-même est chargé d'assurer la perception, doit être affecté spécialement, d'après les termes de l'ordonnance, à l'expulsion des gens d'armes ennemis tenant garnison au Mont-Saint-Michel[1]. En même temps, tous les contribuables du duché

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 278 à 280.

sont assujettis à payer, du 2 février au 15 mai 1429, une aide extraordinaire de trente mille livres tournois destinée au recrutement d'un corps d'armée et à l'équipement d'une flotte qui doivent, dès le retour de la belle saison, assiéger par terre comme par mer la forteresse bas-normande[1]. En attendant qu'ils soient en mesure de porter ce coup décisif, les Anglais complètent le triangle offensif dans lequel ils veulent enserrer, du côté de la terre ferme, les défenseurs du Mont. La place de Pontorson, qui commande au sud les abords de la baie du côté de la Bretagne, voit doubler sa garnison, dont l'effectif est porté à 80 hommes d'armes et à 240 archers, tous à cheval[2]. Cette garnison est placée sous les ordres de l'un des meilleurs capitaines anglais, Thomas, sire de Scales, le vainqueur de ce combat de la Gueintre où le baron de Coulonces a trouvé la mort. Pour garder les approches du Mont-Saint-Michel du côté du nord et fournir aux gens d'armes de Tombelaine une seconde ligne de défense, sir John Harpeley, bailli du Cotentin, fait construire au bourg de Genest un de ces ouvrages avancés en charpentes qu'on appelait alors des bastilles. A la fin de 1428, cette bastille de Genest, dont la construction n'avait pas coûté

1. *Les Curieuses Recherches du Mont-Saint-Michel*, p. 272 à 274, 281 à 283, 286, 287.

2. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 272, note 1.

moins de quatorze cents livres tournois, est terminée et occupée par 20 hommes d'armes et 100 archers à cheval[1]. Le 15 avril de l'année suivante, Bedfort donne l'ordre de convertir en saluts d'or[2] ou en monnaie anglaise le produit tant du double décime que de l'aide extraordinaire de trente mille livres, et de porter ce produit au delà du détroit pour la solde des hommes d'armes ainsi que des marins recrutés en vue du siège du Mont-Saint-Michel.

Le moment est solennel. Il semble à tous, amis et ennemis, que les jours de la résistance sont comptés. Les défenseurs du Mont eux-mêmes, témoins de préparatifs aussi formidables, n'attendant plus de secours de Charles VII obligé de faire face à des dangers plus pressants, commencent à perdre l'espoir. Tout à coup une nouvelle étrange, merveilleuse, presque invraisemblable, tant elle répond aux vœux de ceux qui la reçoivent, traverse les grèves et arrive jusque dans ce coin perdu de l'océan où une poignée de braves soutient depuis onze ans une lutte sans trêve pour le roi légitime, l'indépendance normande, l'honneur et la fortune de la France. Cette nouvelle, on la devine sans peine : c'est un messager royal qui l'a sans doute apportée, et l'on a dû en prendre note séance

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 264, 266, 275, 276.
2. *Ibid.*, p. 280, 281.

tenante. Du moins, si nous connaissons, à l'heure qu'il est, la date précise de l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon, c'est uniquement (il n'est pas sans quelque intérêt de le remarquer) grâce à la mention suivante enregistrée sèchement dans sa Chronique par un moine du Mont-Saint-Michel : « L'an 1428 (cette date est conforme à l'ancien style d'après lequel l'année 1428 se prolongeait jusqu'à Pâques 1429), le sixième jour de mars, la Pucelle vint au roi[1]. » Le messager ne manqua point d'ajouter, mais le laconique chroniqueur a oublié de le dire, que cette Pucelle se disait envoyée par l'archange Michel parlant au nom de Dieu pour faire sacrer le Dauphin et expulser de France les Anglais.

Avec quelle joie, avec quel enthousiasme les défenseurs du sanctuaire de l'Archange apprennent un tel événement ! Ils sentent dès lors l'espoir renaître dans leur âme. Après les premiers succès de Jeanne d'Arc, cet espoir se change en une confiance intrépide. Forcés de lever le siège d'Orléans, battus à Patay, les Anglais doivent bientôt renoncer à leur entreprise contre le Mont-Saint-Michel. Loin de ne songer comme autrefois qu'à attaquer leurs adversaires, il leur faudra désormais réserver toutes leurs forces pour se défendre eux-mêmes. Vers le milieu de 1429, ils démolissent Pontorson qu'ils

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, p. 30.

se sentent impuissants à garder, et renforcent les garnisons de Tombelaine, d'Avranches et de Saint-Lô. Louis d'Estouteville, qui a repris l'offensive, pousse des pointes audacieuses jusqu'aux environs de cette dernière ville. Effrayés par ce qu'on raconte de la Pucelle, découragés par plusieurs défaites successives, les gens d'armes enrôlés par Bedfort, principalement les Gallois, désertent en masse, et force est de recourir aux mesures les plus sévères pour les empêcher de repasser la mer. Le bruit court en effet, et le chroniqueur attitré du duc d'Alençon, Perceval de Cagny, a recueilli ce bruit, que Jeanne d'Arc doit venir en compagnie du beau duc sur les marches de l'Avranchin. Malheureusement l'opposition de la Trémoille et de Regnault de Chartres empêcha de mettre ce projet à exécution; mais s'il ne fut pas donné à la Pucelle de délivrer le Mont-Saint-Michel comme elle avait délivré Orléans, nous croyons avoir montré pour la première fois par tout ce qui précède que, en intervenant juste au moment où la forteresse bas-normande fut le plus menacée et en réduisant les Anglais à la défensive, elle les empêcha certainement de s'en emparer.

En Normandie non moins que dans le reste du royaume, la situation se trouve dès lors modifiée de fond en comble au profit des partisans de Charles VII. Depuis la fin de 1429 jusqu'à la trêve

de Tours en 1444, même dans le Cotentin et l'Avranchin où les conquérants sont peut-être plus fortement établis qu'ailleurs, cette face nouvelle des choses apparaîtra chaque jour davantage. A le bien prendre, l'histoire de ces quinze années, c'est l'histoire de la décadence lente mais continue de la domination anglaise. Comme les flots de la mer lorsqu'ils se précipitent impétueusement dans la baie du Mont-Saint-Michel, l'invasion étrangère a rapidement submergé, douze ans auparavant, la surface d'une grande partie de la France ; et, comme ces flots aussi, quand vient le reflux, cette invasion commence maintenant à se retirer, graduellement et presque insensiblement, il est vrai; mais elle se retire. Les défenseurs du Mont en particulier parviennent à conserver pendant cette période, sauf dans une seule circonstance qui sera indiquée tout à l'heure, l'offensive énergique que les succès de Jeanne d'Arc leur ont permis de prendre. En 1430, appuyés sur quelques hommes d'armes de leur parti qui ont occupé l'abbaye de Montmorel, située en Poilley non loin de la route et presque à mi-chemin de Pontorson et d'Avranches, ils tiennent la garnison anglaise de cette dernière ville sous le coup de perpétuelles alarmes[1]. En outre, des gens à la solde de l'intrépide partisan

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 296, 297.

Ambroise de Loré, qui se sont fortifiés dans le prieuré de Montaudin près de Landivy et dans la tour de Mausson, à Landivy même, sur la frontière du Maine, leur donnent la main[1]. Pour protéger les campagnes de l'Avranchin contre les incursions de ces bandes, les Anglais se voient dans la nécessité de mettre sur pied un petit corps d'armée composé de cent lances et de trois cents archers[2]. En 1432, un vicomte anglais de Coutances ne peut se rendre de cette ville à Carentan et faire un trajet de sept à huit lieues sans s'entourer d'une escorte de cinq archers[3], par crainte des brigands et « ennemis du roi », c'est-à-dire des partisans de Charles VII. Hue Spencer, bailli du Cotentin, n'ose faire un pas en rase campagne sans se faire accompagner par vingt-quatre archers[4]. Vers la fin de cette année, aux environs de Noël, deux chevaliers du Cotentin, comblés des bienfaits de Henri V auquel ils avaient prêté serment de foi et hommage, Pierre le Porc et Raoul Tesson, seigneur du Grippon, se joignent à Jean II, duc d'Alençon, et à deux lieutenants de Louis d'Estouteville, Guillaume des Pas, qui porte le titre de baron de Coulonces depuis la mort de Jean de la Haye, dont il a épousé la fille aînée,

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 297, 298, 304, 305.
2. *Ibid.*, I, p. 292 à 299, 314 à 316.
3. *Ibid.*, II, p. 4, 5.
4. *Ibid.*, II, p. 13, 14.

Thiphaigne, et Jean le Brun, pour faire, à la tête d'un détachement de cent vingt hommes d'armes à cheval, une démonstration contre Saint-Lô, confié un instant par le Conseil du roi d'Angleterre à la garde de Tesson lui-même. Après quoi, ce chevalier court s'enfermer avec sa femme, Béatrix de Ryes, dans le Mont-Saint-Michel, d'où il s'embarque bientôt sur la flottille qui, sous les ordres d'Yvon Prieur, réussit à s'emparer, comme il a été dit plus haut, des navires ennemis ancrés dans le port de Granville[1]. Le mouvement insurrectionnel ne tarde pas à gagner le clergé lui-même, surtout le clergé régulier, et un moine de la Luzerne, abbaye située au fond du joli vallon du Thar, entre Granville et Avranches, se fait prendre, les armes à la main[2], dans les bois de Courbefosse, voisins de cette abbaye. Les campagnes se dépeuplent d'une manière effrayante, surtout aux abords des forteresses occupées par des garnisons anglaises. Ainsi, à la Roche-Tesson, l'ancienne seigneurie de Du Guesclin, peu éloignée du château de Hambye, où l'on comptait naguère quatre-vingts habitants, il ne reste plus, d'après un rôle de comptabilité, que trois pauvres hommes[3]. Au commencement de

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 289, 290; II, p. 14 à 16; 26, 27, 29 à 32.
2. *Ibid.*, II, p. 20, 21.
3. *Ibid.*, p. 19.

1434, les envahisseurs sont contraints, par les nécessités de la défense des côtes contre les descentes des marins du Mont-Saint-Michel, d'armer le peuple des campagnes; mais en même temps ils se défient tellement des bourgeois des villes, qu'ils défendent aux paysans d'entrer avec des arcs et des piques ou même avec de simples bâtons dans les enceintes fortifiées[1].

Sur ces entrefaites, le courage des défenseurs du Mont-Saint-Michel est soumis à une rude épreuve. Un incendie, dû à une cause purement accidentelle, dévore la plus grande partie de la ville, dont les maisons, superposées les unes aux autres dans le désordre le plus pittoresque, et serrées comme les alvéoles d'une ruche, s'étagent en amphithéâtre derrière la première enceinte de la forteresse. Cet incendie éclate un lundi de Quasimodo, le 5 avril 1434, et presque toutes les habitations privées du Mont sont réduites en cendres[2]. Thomas, sire de Scales, alors capitaine de Domfront, juge l'occasion favorable pour diriger une attaque vigoureuse contre ce boulevard de la résistance normande dont les Anglais se sentent quelque peu humiliés d'avoir, depuis environ quatre ans, désappris le chemin; il croit que

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, II, 34. Cf. II, p. 36. —Thomas Basin, *Histoire de Charles VII*, liv. III, chap. II.
2. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, II, p. 34.

la garnison, découragée par un désastre qui a d'ailleurs affaibli dans une certaine mesure ses moyens défensifs, ne pourra cette fois lui tenir tête. Il se hâte donc de rassembler un petit corps d'armée composé surtout de l'élite des garnisons de Domfront, d'Alençon[1], de Vire et d'Avranches; puis, après avoir eu soin de se munir de canons, de bombardes et de tout l'appareil d'un siège, il arrive devant le Mont le jeudi 17 juin. Le jour même de son arrivée, il livre un assaut furieux avec des forces qui parurent tellement considérables aux assiégés que l'un de ceux-ci, témoin oculaire, les évalue, non sans une exagération évidente, à huit mille combattants. Grâce au feu d'une artillerie puissante pour cette époque, il parvient, au bout de quelques heures, à pratiquer une brèche dans la première enceinte, ainsi que dans un grand bâtiment où la garnison déposait ses fourrages et qu'on appelait pour cette raison le « fenil ». Déjà les assaillants s'élancent par cette brèche en criant : « Ville

1. Nous avons retrouvé et publié les noms des hommes d'armes de la garnison d'Alençon qui s'absentèrent du 4 au 20 juin 1434 pour servir les parties du Mont-Saint-Michel, sous Thomas, sire de Scales (*Chronique du Mont-Saint-Michel*, II, p. 37). Ce qui donne beaucoup de prix à ce document, c'est qu'il confirme pleinement la date du 17 juin donnée par le chroniqueur du Mont. (*Ibid.*, I, p. 35.) Cf. dom Huynes (II, 121) et dom Le Roy (I, 369).

gagnée! » lorsque Louis d'Estouteville et les siens fondent sur eux avec une telle impétuosité que les premiers rangs sont en un clin d'œil culbutés par ce choc irrésistible. Scales, lui-même, qui veut résister au torrent, est renversé dans la mêlée; on le croit mort, et alors ses gens d'armes, démoralisés, s'enfuient éperdus à travers l'immensité des grèves, dans toutes les directions, laissant les cadavres de plusieurs centaines des leurs, étendus au pied des remparts ou épars çà et là sur la plage. Les longues pièces d'artillerie qu'ils avaient amenées restent comme trophées entre les mains des vainqueurs, et deux de ces pièces, dites les Michelettes, se sont conservées jusqu'à nos jours.

Après un tel triomphe, les défenseurs du Mont semblent si redoutables que Thomas, sire de Scales, le vaincu de la veille, fait sur-le-champ rétablir la bastille d'Ardevon, où il s'installe avec une troupe de cent lances et de trois cents archers; mais il n'espère point pouvoir se maintenir longtemps si près d'ennemis entreprenants dont le succès a décuplé l'audace; il craint surtout que les Montois ne s'entendent avec le duc d'Alençon, qui menace la frontière méridionale de l'Avranchin, pour l'attaquer de deux côtés à la fois, l'envelopper et lui couper, en cas d'échec, toute ligne de retraite. C'est pourquoi il ordonne la con-

struction d'une nouvelle bastille, non plus, comme autrefois, à Genest, qui lui semble maintenant trop rapproché, mais beaucoup plus loin, à l'extrême pointe où commence à s'ouvrir, du côté du nord, la profonde échancrure formée par la baie du Mont-Saint-Michel, en face du promontoire pittoresque de Saint-Jean-le-Thomas ; et, le 6 octobre, il prescrit la levée d'une somme de dix mille livres tournois dans les deux bailliages de Caen et de Cotentin, pour faire face à la dépense. Alors se passe un fait atroce. Les chefs des compagnies mercenaires sont furieux de ce que le gouvernement anglais a fait armer les gens des campagnes organisés en dizaines, cinquantaines, centaines et même en troupes d'un millier d'hommes. Vers le milieu de 1434, un de ces chefs, nommé Richard Venables, qui occupe l'abbaye de Savigny, près de Mortain, s'étant joint à deux autres capitaines de partisans, Thomas Waterhoo et Roger Yker, massacre douze cents paysans[1]. Cette horrible boucherie a pour

1. Ce chiffre de douze cents victimes est donné par un mandement de Henri VI (*Chronique du Mont-Saint-Michel*, II, p. 67). Ainsi se trouve confirmée la phrase suivante de Thomas Basin : « Quo loco (Vicques) cœsi sunt agrorum cultores supra mille et trecenti » (*Histoire de Charles VII*, l. III, ch. II). Cf. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, II, p. 41, 42, 46 à 49.

théâtre le village de Vicques, dans la vallée de la Dives, où quelque monument devrait indiquer au voyageur le champ des martyrs de l'invasion anglaise.

Un si odieux forfait arrache enfin à leur torpeur les parents, les amis, les compatriotes des malheureuses victimes. Le moment est venu où les Anglais vont sentir que cette terre normande qu'ils foulent si brutalement depuis seize ans, travaillée secrètement par un feu intérieur auquel ils s'efforcent en vain de boucher toutes les issues, commence à s'embraser et à trembler sous leurs pas. Dans les premiers jours de janvier 1435, les populations du Bessin se soulèvent et vont faire une démonstration contre la ville de Caen. Puis, après avoir opéré leur jonction avec le duc d'Alençon, logé à l'abbaye de Savigny, cet ancien quartier général de Venables condamné par Bedfort au dernier supplice, elles reviennent, de concert avec la garnison du Mont-Saint-Michel, mettre le siège devant la cité d'Avranches. Les Français marchent d'abord contre la bastille d'Ardevon ; mais, le 20 janvier, Thomas, sire de Scales, qui commande la garnison de cette bastille, ne se sentant pas en état de la défendre, la désempare. Il opère ensuite son mouvement de retraite vers le nord dans la direction de Coutances et va camper à Cérences.

Hue Spencer, bailli du Cotentin, est accouru, de son côté, au château de Gavray, entre Cérences et Avranches, où il s'est mis à la tête de la garnison. Scales et Spencer, ayant réuni leurs gens d'armes, vont grossir les rangs du corps d'armée que le comte d'Arundel amène au secours d'Avranches ; et, le 4 février, le duc d'Alençon et Louis d'Estouteville, qui craignent d'être enveloppés par des forces supérieures, lèvent le siège de cette ville[1]. Le sire de Scales tint dès lors garnison dans la nouvelle bastille qu'il venait de faire construire à Saint-Jean-le-Thomas. Cette garnison se composait de cinquante lances à cheval, de vingt lances à pied et de deux cent dix archers[2]. Un peu avant le 13 août de cette année, les gens du seigneur de Scales n'arrivèrent point à temps pour empêcher les défenseurs du Mont d'infliger aux Anglais de Tombelaine une défaite humiliante[3] dont on garda longtemps le souvenir.

Richard Harington, bailli de Caen, avait réprimé avec la plus impitoyable cruauté le soulèvement des campagnards du Bessin dans les deux premiers mois de 1435; il avait fait enfouir vivante une pauvre femme de Falaise, Jeanne

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, II, p. 50 à 64.
2. *Ibid.*, p. 64 à 66.
3. *Ibid.*, p. 68, 69.

Hardy[1], qui n'était coupable que d'avoir entretenu des intelligences avec les rebelles. Mais de telles horreurs sont faites pour provoquer infailliblement la révolte. C'est ce qui arriva. Dès le commencement de janvier 1436, les paysans du Val de Vire, refusant de porter la croix vermeille, ce signe d'esclavage que les conquérants veulent leur imposer, se soulèvent sous la conduite d'un des leurs, nommé Boschier[2]. Louis d'Estouteville profite de cette diversion pour appuyer un mouvement concerté avec trois intrépides partisans de Charles VII, André de Laval, sire de Lohéac, Jean de Beuil, le futur auteur du *Jouvencel*, et Jean de la Roche. Avant le 30 avril, ces trois seigneurs, soutenus par la garnison du Mont, s'emparent du château de Saint-Denis-le-Gast d'où ils menacent, d'un côté, Hambye, de l'autre, Chanteloup, et, pendant la première quinzaine de mai, se rendent maîtres du Roc de Granville, alors couronné par une chapelle très vénérée des marins auxquels elle servait de but de pèlerinage, position admirable au point de vue stratégique dont on peut s'étonner que les Anglais n'eussent pas encore eu l'idée de tirer parti. Peu après, le château de Chanteloup, situé

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, II, p. 66 et 67.
2. *Ibid.*, p. 74, 75, 76, 94, 243.

entre Granville et Saint-Denis-le-Gast, tombe aux mains des Français[1].

Louis d'Estouteville est d'autant plus heureux de la prise de Chanteloup, à laquelle il a très activement coopéré, que ce château fait partie du patrimoine de sa femme Jeanne Paynel. Sur ces entrefaites, il a la douleur de perdre son vieux père Jean II, seigneur d'Estouteville, l'ancien prisonnier d'Azincourt, auquel il succède dans la charge de grand bouteiller de France. Charles VII s'empresse de récompenser, par la collation de ce grand office de la couronne, les éclatants services du capitaine du Mont-Saint-Michel[2]. Le 6 septembre, il projette une expédition contre Cherbourg, mais cette marche en avant est soudain enrayée par le seigneur de Scales qui, avant la fin de cette année, réussit à reprendre Granville aux Français[3]. En 1437, appuyé par les garnisons françaises de Montaudin, de Mausson, de la Gravelle, de Craon, de Laval et de Châteaugontier, Louis d'Estouteville, qui prend désormais le titre de seigneur d'Estouteville, entreprend des chevauchées à Mortain, à Condé-sur-Noireau, à Vil-

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, II, p. 78 à 88.

2. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, VIII, p. 575.

3. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 38. Cf. II, p. 89 à 92, 94.

lers-Bocage et jusque sous les murs de Caen, de Vire[1] et de Saint-Lô; un peu avant le 19 décembre de cette année, il s'avance jusqu'à Torigny, dont il prend le marché[2]. Le vendredi 31 juillet de l'année suivante, la garnison du Mont subit un grave échec : cent gens à pied de cette place se laissent surprendre à Ardevon et restent au pouvoir des Anglais[3].

Cet échec est largement réparé dans le cours de l'année 1439. Dès le 27 juillet de cette année, le capitaine du Mont-Saint-Michel fait des préparatifs pour s'emparer du Roc de Granville fortifié par Thomas, sire de Scales, sénéchal anglais du duché de Normandie[4]. Dès la fin de septembre, Jean de la Roche et Jean de Beuil viennent occuper, le premier Pontorson, le second Saint-James-de-Beuvron et remettent à peu près en état les fortifications de ces deux places. Le 30 novembre suivant, Louis d'Estouteville se joint au connétable Arthur de Richemont et au duc d'Alençon pour mettre de nouveau le siège devant Avranches. Les choses prennent d'abord une tournure favorable pour les assiégeants. Les

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, II, p. 99 à 104, 106 à 109, 113 à 117.
2. *Ibid.*, p. 109, 110.
3. *Ibid.*, I, p. 39.
4. *Ibid.*, II, p. 118.

habitants de la ville et même ceux de la vicomté se déclarent pour eux, le menu peuple encore plus que les bourgeois. Bertin de Estwistle, lieutenant du comte de Suffolk, qui commande la garnison, est fait prisonnier dans une sortie. Le blocus dure depuis trois semaines, lorsque, le 23 décembre, l'arrivée au Pont-Gilbert, au pied même des remparts d'Avranches, sur les bords de la rivière de Sée, d'un corps d'armée considérable sous les ordres du grand Talbot, du comte de Dorset et de William Nevill, sire de Falkenberg, oblige les Français à lever précipitamment le siège[1]. C'est ainsi que l'entreprise renouvelée par le duc d'Alençon en décembre 1439 ne fut pas finalement plus heureuse que la tentative faite quatre ans auparavant, en janvier 1435.

Ici se place un des plus importants incidents de la carrière du capitaine du Mont-Saint-Michel, qu'on ne connaissait point jusqu'à ce jour. Il s'agit d'un complot ourdi par un certain nombre d'hommes d'armes de la garnison du Mont-Saint-Michel, sous les auspices du Bâtard d'Orléans, peut-être à son instigation, certainement à son profit, pour enlever la capitainerie du Mont à Louis d'Estouteville, et l'expulser de vive force de la forteresse confiée à sa garde. Ce complot,

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 39, 40; II, p. 121 à 126.

fomenté selon toute vraisemblance pendant la première moitié de 1441, nous est révélé pour la première fois par un rouleau en papier contenant le procès-verbal des interrogatoires subis, du 3 août au 11 septembre de cette année, par quelques-uns de ceux qui y avaient trempé. Ce rouleau, malheureusement incomplet du commencement, puisque les interrogatoires des deux premiers accusés n'y figurent plus et qu'il reste seulement une partie de la déposition du troisième accusé, n'en mesure pas moins trois mètres de long sur trente centimètres de largeur, et fait partie des archives de la principauté de Monaco, où il a été récemment découvert par le savant conservateur de ce précieux dépôt, M. Gustave Saige. Pour l'époque du moyen âge, le document dont il s'agit constitue l'unique épave originale de ce riche chartrier de Torigny, qui n'a guère été utilisé que par Gilles Ménage dans son *Histoire de Sablé*, et dont la destruction, opérée seulement dans les premières années de ce siècle, provient, non point, comme on pourrait le croire, du vandalisme révolutionnaire, mais de l'incurie du dernier comte de Torigny, Gabriel Honoré V, prince de Monaco et duc de Valentinois, qui aima mieux laisser pourrir les parchemins de ses ancêtres, exposés à toutes les intempéries sur l'aire boueuse d'une cour de son ancien château, que de s'impo-

ser une modique dépense pour les recueillir et les faire transporter à Paris[1].

1. Aux personnes qui s'étonneraient qu'on ait pu trouver ainsi à Monaco un document relatif au capitaine du Mont-Saint-Michel pendant l'occupation anglaise, nous rappellerons que le prince actuel de Monaco descend de Jacques-François-Léonor Goyon, comte de Torigny et sire de Matignon, marié, le 20 octobre 1715, à Louise-Hippolyte Grimaldi, fille aînée et héritière présomptive d'Antoine Grimaldi, prince de Monaco. Les Goyon eux-mêmes étaient devenus possesseurs de la baronnie de Torigny en vertu du mariage contracté, le 18 avril 1421, par Jean Goyon, sire de Matignon, avec Marguerite de Mauny, petite-fille de cet Hervé de Mauny, seigneur de Torigny et neveu à la mode de Bretagne de Bertrand du Guesclin qui avait fait bâtir, sous Charles VI, dans le quartier du Temple, non loin du manoir d'Olivier de Clisson, le bel hôtel dont le nom est resté à une rue de Paris. Or Olivier de Mauny, sire de Torigny, marié à Catherine de Thiéville, fils d'Hervé et père de Marguerite, et aussi Olivier de Mauny, qualifié sire de Thiéville, du nom d'une seigneurie de sa mère, marié à Blanche d'Avaugour, petit-fils du dit Hervé et frère de la dite Marguerite, ont figuré, de 1418 à 1424, pendant les six premières années de l'occupation anglaise, au premier rang des défenseurs du Mont-Saint-Michel. Olivier, premier du nom, dut mourir avant son fils, entre 1421 et 1424, puisque le second Olivier, qualifié seulement sire de Thiéville dans un acte du 1er avril 1421 (*Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 107), à lui adressé comme lieutenant au Mont de son cousin le comte d'Aumale, prend le titre de sire de Torigny dans son testament, dicté au Mont-Saint-Michel peu avant sa mort et daté du 10 août 1424, que nous avons naguère retrouvé aux Archives départementales d'Eure-et-Loir. Les biens du père et du fils, confisqués par Henri V, avaient été donnés

Maintenant que nous sommes édifiés sur la provenance de ce curieux document, nous pouvons en faire connaître, plus en détail, le contenu.

Si belle qu'ait été au point de vue militaire et patriotique la défense du Mont-Saint-Michel, on se tromperait gravement si l'on se représentait sous la figure de petits saints les hommes d'armes qui y prirent part. Les saints se font rares partout au quinzième siècle, et dans les garnisons des forteresses plus que partout ailleurs. Parmi ces hommes d'armes, il y en avait certainement plus d'un qui s'était rangé sous la bannière de Louis d'Estouteville, un peu pour rester fidèle au roi légitime et faire la guerre aux Anglais, beaucoup pour mener une vie d'aventures et, s'il faut appeler les choses par leur nom, de pillage. Tel ou tel de ces aventuriers s'attachait alors à découvrir deux ou trois bons compagnons de son acabit avec lesquels il formait une alliance étroite, un pacte ou, comme nous dirions aujourd'hui, une association pour le partage du butin. Vers le mois de mai 1439,

à divers chevaliers anglais, ce qui n'empêcha point Olivier, premier du nom, de faire à l'abbaye du Mont-Saint-Michel d'importantes donations confirmées en 1437 par sa veuve, Catherine de Thiéville, et, le 4 août 1439, par Jean Goyon, son gendre. On s'explique donc très naturellement la présence d'un rouleau concernant cette période de l'histoire du Mont dans les archives d'un prince qui compte les Mauny parmi ses ancêtres.

quatre des défenseurs du Mont-Saint-Michel, Guillaume des Pas, baron de Coulonces, qui avait le titre de lieutenant du capitaine de la place, Guillemin Mauvoisin, Gauvain de la Haye et Jean Guiton conclurent une alliance de ce genre. Aussitôt que Louis d'Estouteville en fut informé, il la fit rompre. Cette mesure mit en fureur les quatre intéressés et surtout l'un d'entre eux, Guillemin Mauvoisin. Il jura qu'il en tirerait vengeance et conçut, dès lors, le projet de faire enlever la capitainerie du Mont au seigneur d'Estouteville.

Une occasion s'offrit bientôt de tenter la réalisation de son projet. Guillaume des Pas, auquel sa première femme, Tiphaigne, fille aînée de Jean de la Haye, l'intrépide chef de la résistance aux Anglais dans la vallée de la Vire, avait apporté le titre de baron de Coulonces, était veuf depuis quelque temps. Ayant eu l'idée de se remarier, il demanda la main de la sœur de Jean de Vendôme, vidame de Chartres, et l'obtint. Il invita à son mariage, célébré à Chartres avec beaucoup de pompe, ses trois confédérés de la veille. Guillemin Mauvoisin put ainsi se mettre en relations avec des personnages considérables, tels que le frère de la mariée et un chevalier nommé Jamet du Tillay qui jouissait de toute la confiance du Bâtard d'Orléans. Il n'ignorait point que ce dernier, naguère capitaine du Mont,

n'avait été dépouillé de cette capitainerie qu'à son corps défendant et qu'il la regrettait toujours. Il mit donc le vidame de Chartres et Jamet du Tillay, qu'il savait très dévoués à Dunois, dans la confidence de ses projets, et sollicita leur concours. Un coup de main habilement combiné devait rendre Mauvoisin maître de la forteresse : une fois le seigneur d'Estouteville mis dehors, le Bâtard, appelé à recueillir sa succession et alors tout-puissant auprès de Charles VII qui venait de le créer comte de Dunois, se chargerait de faire ratifier par le roi de France le fait accompli. Un homme d'armes de la garnison du Mont-Saint-Michel, qui avait trempé dans le complot, Jean le Brun, dit formellement dans sa déposition que Mauvoisin lui montra un jour une cédule signée du Bâtard d'Orléans : « Et contenait la dite cédule, comme il semble à lui qui parle, que il ferait avouer au roi le dit Mauvoisin et tous ceux qui lui aideraient à prendre la place du Mont-Saint-Michel ». C'est à Tours que cette cédule avait été remise à l'organisateur du complot par Jamet du Tillay, qui devait lui amener au Mont, lorsque le moment serait venu, un secours de quarante hommes d'armes et quatre-vingts archers. D'après d'autres dépositions, le vidame de Chartres lui-même avait promis de se mettre à la tête de ce détachement.

Le complot dut être ourdi vers la fin de 1440 et pendant les trois premiers jours de 1441. Les principaux conjurés étaient, outre Guillemin Mauvoisin qui en avait pris l'initiative, Jean Mauvoisin, frère de Guillemin; Guillaume des Pas, baron de Coulonces, lieutenant de Louis d'Estouteville, qu'on s'étonne de voir compromis dans cette misérable intrigue; les frères Pierre et Guillaume Hérault auxquels appartenait héréditairement la sergenterie fieffée de ce nom à Genest et dont l'hôtel, compris dans l'enceinte de l'abbaye, devait servir de lieu d'embuscade pour la perpétration du coup de main; deux écuyers de la garnison, Jean Beton et Jean de Brecey; un simple homme d'armes, Jean le Brun; un Cauchois nommé Laurent le Conte et enfin deux bourgeois du Mont-Saint-Michel, Jean Charpentier et Perrin Dupuis, ce dernier tenant une hôtellerie désignée, ainsi que l'hôtel des frères Hérault, pour être l'une des cachettes où s'embusqueraient quelques-uns des hommes d'armes sur lesquels on comptait pour se rendre maître par surprise de la forteresse. Mauvoisin avait fait choix d'un dimanche pour mettre son plan à exécution parce qu'il voulait occuper d'abord le monastère proprement dit situé au sommet du Mont et où l'on ne pouvait s'introduire en nombre que ce jour-là, sous prétexte d'entendre la messe dans l'église abbatiale.

Le mercredi qui précéda ce dimanche, quatre jours par conséquent avant la mise à exécution, ce complot fut découvert. Louis d'Estouteville se contenta d'expulser ignominieusement du Mont les deux frères Mauvoisin, tandis que l'hôtelier Perrin Dupuis, pris de peur, courait se mettre en sûreté dans la ville de Dol. Il dut éprouver une surprise plus pénible quand il prit en flagrant délit de complicité, c'est-à-dire de trahison, son propre lieutenant, le baron de Coulonces. Mais dans ce temps-là on pouvait implorer toute espèce de pardon en faisant appel au sentiment religieux. On était à la veille de Pâques. Guillaume des Pas attendit cette fête pour solliciter sa grâce, et à la grand'messe pascale, devant l'autel du Sauveur, alors que le seigneur d'Estouteville se relevait après avoir reçu la communion, le lieutenant coupable se jeta avec un geste suppliant aux pieds de son capitaine, qui lui pardonna. Cette belle scène se passa le 16 avril 1441. Trois mois et demi plus tard, dans les premiers jours d'août, les principaux complices de Mauvoisin, dont nous avons donné les noms plus haut, n'en furent pas moins arrêtés et jetés en prison. Le lieutenant général du bailli du Cotentin siégeant au Mont, Jean de la Motte Bigot, le vicomte d'Avranches, Richard du Prael et le lieutenant général du dit vicomte, Pierre Bouher, firent subir aux

accusés une série d'interrogatoires, en même temps qu'une commission fut instituée pour les juger. Les membres de cette commission pris dans la garnison du Mont étaient Jean, seigneur de Breauté, et Philippe de la Haye, chevaliers, Guillaume de la Luzerne, Guillaume le Pestrel et Guerriot de la Haye, écuyers. Le ministère public était représenté par Guillaume Fournel, écuyer, procureur du roi, et par Guillaume Arthur, faisant fonctions d'avocat du roi en l'absence du titulaire Robert de Préaux. Cette espèce de commission militaire était présidée par le seigneur d'Estouteville en personne. Notre rouleau, qui ne nous a conservé les dépositions que de six des accusés, Pierre et Guillaume Herault, Jean le Charpentier, Jean le Brun, Jean Beton et Perrin Dupuis, nous laisse ignorer le sort qui leur fut réservé et la sentence qui fut prononcée contre chacun d'eux; mais, à vrai dire, cette sentence n'aurait qu'un médiocre intérêt pour nous. Il n'y a dans ces dépositions que les détails de mœurs qui captivent véritablement notre attention. On y voit, par exemple, que les dépositions pacifiques qui devaient aboutir à la trêve de Tours étaient déjà pour ainsi dire dans l'air. « Voici le bon temps venu, dit l'un des accusés, Guillaume Herault, dans sa déposition; on parle de la paix. » Il résulte d'un autre passage plus curieux encore de cette

même déposition que le frère cadet du capitaine du Mont-Saint-Michel, Guillaume d'Estouteville, promu deux ans auparavant au cardinalat par le pape Eugène IV, faisait alors sa résidence dans la forteresse bas-normande. Comme Pierre Cauchon, transféré du siège de Beauvais à celui de Lisieux, remplissait alors les fonctions de lieutenant général pour Henri VI en basse Normandie, n'est-il pas piquant de trouver ainsi en face l'un de l'autre, dans deux camps ennemis, le prélat félon qui dix ans auparavant avait envoyé Jeanne d'Arc au bûcher et le prince de l'Église qui doit bientôt provoquer la réhabilitation de la sainte victime ?

Le capitaine du Mont-Saint-Michel se vengea du complot tramé contre lui comme aiment à se venger les grandes âmes, en se montrant de plus en plus digne du poste difficile et périlleux où l'avait placé la confiance royale. Scales avait élevé sur le Roc de Granville une forteresse, menaçante pour les défenseurs du Mont, dont le capitaine était un de ses enfants naturels surnommé le Bâtard de Scales. Dans la nuit du jeudi 8 novembre 1442, Louis, qui avait réussi à nouer des intelligences dans la place, parvint, avec l'aide de ses deux fils Michel et Jean (Michel avait été ainsi nommé parce qu'il était né au Mont-Saint-Michel) et à la faveur d'une escalade audacieuse, à reprendre

Granville aux Anglais[1]. Deux ans plus tard, la trêve de Tours vint mettre fin à une lutte qui durait depuis vingt-six ans. En temps de paix, il en est des forteresses comme des peuples heureux : elles n'ont pas d'histoire ou du moins d'histoire qui mérite d'être racontée. Ce fut le cas du Mont-Saint-Michel pendant toute la période comprise entre 1444 et 1449. Le seul événement notable de cette période fut la visite de Marie d'Anjou, reine de France, qui alla faire ses dévotions au Mont, où elle résida du lundi 19 au 25 juin 1447[2].

En 1449, lorsque la surprise de Fougères eut rallumé la guerre, le seigneur d'Estouteville joua le rôle le plus utile et le plus glorieux dans la campagne qui aboutit au recouvrement de la Normandie. L'historien de ce recouvrement, le Normand Robert Blondel, a tracé du capitaine du Mont-Saint-Michel le portrait suivant, dont nous donnons la traduction littérale : « Que dire de ce héros qui fut puissant autant que réfléchi et ferme en ses desseins, de ce d'Estouteville qui reçut un nouvel éclat de ses deux fils, auxquels leur mère laissa l'une des plus grandes fortunes du royaume et qui vint opérer sa jonction avec l'armée bretonne en lui amenant le renfort de ces incompara-

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 43 ; II, p. 145 à 164.

2. *Ibid.*, I, p. 44.

bles compagnons d'armes vieillis dans la guerre, qui ont enduré tant de labeurs et affronté tant de périls sur terre et sur mer pour la défense du très saint rocher de Saint-Michel? Les détours les plus secrets des chemins, les mœurs et les usages si divers des Normands, les intérêts particuliers de chacune des classes de la population, toute la science de la fortification des places, ce qui fait que telle forteresse est prenable et que telle autre ne l'est point, le seigneur d'Estouteville connaissait tout cela à fond. C'était chez lui le fruit d'une expérience consommée. Aussi, c'est à sa prudence, qui se jouait pour ainsi dire au milieu de toutes les difficultés, qu'on fut surtout redevable de la réduction de la basse Normandie. Ce capitaine vraiment magnanime, doué de l'intelligence la plus ouverte et la plus libérale, marcha contre les Anglais qui occupaient cette partie du duché avec je ne sais quelle ardeur joyeuse qu'il sut communiquer à ses troupes[1]. »

La rivalité prolongée de Louis d'Estouteville et du Bâtard d'Orléans ne devait pas leur survivre. Les illustres familles issues de ces deux grands hommes se réconcilièrent après leur mort, et ce fut un mariage qui scella cette réconciliation. Le

1. Blondel, *De reductione Normanniæ*, Londres, 1863, édit. Joseph Stevenson, p. 89 et 90.

2 juillet 1563, Léonor d'Orléans, duc de Longueville, héritier de l'arrière-petit-fils de Dunois, épousa Adrienne, duchesse d'Estouteville, qui représentait, par son père, la branche aînée, et, par sa mère, la branche cadette de la maison d'Estouteville. Le dernier rejeton de ces deux lignées désormais confondues fut ce jeune duc de Longueville et d'Estouteville qui se fit tuer, le 12 juin 1672, au passage du Rhin et dont la mort arracha à Mme de Sévigné ce cri de regret aussi éloquent que la plus belle des oraisons funèbres : « La Hollande tout entière ne vaut pas un tel prince ». Né à l'Hôtel de Ville de Paris, dans la nuit du 28 au 29 janvier 1649, pendant les troubles de la Fronde, il s'appelait, hélas! Charles Paris d'Orléans, et feu Victor Cousin n'aurait certainement voulu voir en lui que le fils de la duchesse de Longueville. Nous, au contraire, ce que nous admirons de préférence dans cet héroïque jeune homme, c'est le dernier descendant de Louis d'Estouteville et de Jeanne Paynel[1].

Jeanne Paynel fut la digne compagne de Louis d'Estouteville, et la mémoire de cette femme de

1. Ce fut en conséquence de l'extinction de la ligne masculine des Longueville-Estouteville que leurs seigneuries et aussi leurs archives échurent aux Matignon-Grimaldi, qui descendaient de Léonore de Longueville mariée en 1592 à Charles de Matignon, comte de Torigny, et fille d'Adrienne d'Estouteville et de Léonor d'Orléans, duc de Longueville.

cœur ne doit pas nous être moins chère que celle de son mari dont elle égala la vaillance, dont elle partagea les privations et les périls. Enfermée pendant près de trente-deux ans dans une forteresse bloquée par l'ennemi, la plus riche héritière de Normandie fut plus d'une fois réduite à se procurer en cachette, par l'intermédiaire des pèlerins du Mont, les étoffes qui lui étaient nécessaires pour se vêtir. Une des bonnes fortunes de notre carrière d'archiviste a été de découvrir une pièce, datée du 31 octobre 1432, qui atteste ce dénuement et nous montre en même temps les subterfuges vraiment touchants auxquels Jeanne dut recourir pour en pallier les conséquences [1].

Après la délivrance de la Normandie, elle fit reconstruire le chœur de l'église abbatiale de Hambye, monastère fondé par ses ancêtres; et lorsqu'elle mourut vers 1456, elle voulut être enterrée au milieu de ce chœur. Louis d'Estouteville survécut environ huit ans à sa femme et cessa de vivre le 21 août 1464. Jusqu'alors tous ses ancêtres avaient été inhumés à l'abbaye de Valmont, ce Saint-Denis des Estouteville, comme Hambye était le Saint-Denis des Paynel; mais il ne put se résoudre à rester séparé dans la mort de celle qui, vivante, n'avait jamais

1. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, II, p. 9 à 12.

consenti à le quitter et lui avait été inviolablement fidèle. C'est pourquoi il donna l'ordre qu'on l'enterrât aux côtés de Jeanne Paynel. Jusqu'à la Révolution on put admirer, au milieu du chœur de l'église abbatiale de Hambye, le beau monument qui recouvrait leurs restes. Ce monument se composait d'une large pierre tumulaire où l'on avait gravé une épitaphe marginale en français formant bordure et entourant une plaque de cuivre ornée des portraits de Louis et de Jeanne agenouillés dans l'attitude de la prière. La plaque a disparu pendant la Terreur, et comme Hambye se trouve à peu de distance de Ville-dieu-les-Poêles, il y a lieu de craindre que quelque avide fondeur ne s'en soit emparé pour la faire servir à la fabrication d'ustensiles de cuisine. Quant à la pierre tumulaire, M. de Gerville la vit encore en place vers 1810, à son retour de l'émigration; mais lorsqu'il retourna à Hambye, quinze ans plus tard, en 1825, il ne la retrouva plus [1]. Les paysans des environs, qui recherchent fort les belles pierres pour en faire des auges à l'usage de leurs bestiaux ou des seuils décorant l'entrée de leurs propres habitations [2], avaient dû

1. *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, année 1825, p. 76 à 78.

2. Dans le cours d'un voyage que nous avons fait il y a quelques années aux ruines de l'église abbatiale de Hambye,

s'approprier un aussi magnifique morceau de calcaire pour lui donner une destination moins noble encore que celle de la plaque de cuivre.

De telles profanations appellent une réparation, qui se fait attendre depuis trop longtemps. Pour l'honneur de la France et de la Normandie, nous exprimons le vœu que le monument où repose le défenseur du Mont soit restauré dignement, et que l'on y grave l'inscription suivante : « Ici repose, aux côtés de Jeanne Paynel, sa digne compagne, Louis d'Estouteville, capitaine du Mont-Saint-Michel (1425-1464), qui défendit cette forteresse contre les Anglais pendant vingt-cinq ans. Que tous les bons Français prient Dieu pour lui et pour elle. »

Il nous est impossible de ne pas émettre un second vœu, que nous avons encore plus à cœur, s'il est possible, de voir se réaliser que le premier. Le Mont-Saint-Michel, cette merveille de la nature et de l'art, a été le théâtre de la défense la plus opiniâtre et la plus glorieuse

nous avons recueilli des renseignements d'où il semblerait résulter que c'est cette seconde hypothèse qui serait conforme à la réalité. On nous a fait voir une fort belle pierre formant actuellement le seuil de l'ancienne habitation du meunier de l'abbaye qui, d'après une tradition accréditée dans la famille du propriétaire de cette maison, ne serait autre que la dalle tumulaire retournée de Louis d'Estouteville et de Jeanne Paynel.

dont nos annales militaires aient gardé le souvenir. Que l'on se hâte donc d'y élever une statue à Louis d'Estouteville pour faire de ce rocher, qui porte une abbaye à son sommet et une forteresse à sa base, le monument doublement sacré du génie architectural et du patriotisme de la vieille France.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Préface. Siméon Luce v

Le Soufflet de l'Écluse et la chanson des Pastoureaux normands 1
Les Origines militaires de Jacques Bonhomme. . . 17
La Mort de Charles V. 33
Jeanne Paynel à Chantilly. 89
Perrette de la Rivière, dame de la Roche-Guyon. . 145
Deux documents inédits relatifs à frère Richard et à Jeanne d'Arc 195
Une pièce de vers sur le siège d'Orléans. 207
Louis d'Estouteville et la défense du Mont-Saint-Michel. 215

27 092 — PARIS, IMPRIMERIE LAHURE
9, rue de Fleurus, 9

*PB-42343-SB
5-23
CC
B/T

Stanford University Libraries
3 6105 013 444 950

DC
96.5
L93
v. 2

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.